

Journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 Janvier 1967. Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant :
M. J. SEMLER-COLLERY

Abonnement (10 Nos) LE NUMERO : 2 F
1er janvier FRANCE un an : 10 F
au 31 décembre ETRANGER un an : 20 F

Compte Chèque Postal 4638-63 PARIS
CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La Fayette, PARIS-10^e Tél. 678.39.42

DIX NUMÉROS PAR AN : Janvier - Février - Mars - Avril - Mai - Juin-Juillet - Août-Septembre - Octobre - Novembre - Décembre

« La nature, les chants d'oiseaux, ce sont mes passions, ce sont aussi mes refuges ».

Olivier MESSIAEN

(Texte de présentation de « Catalogue d'oiseaux »).

N° 268 ORGANE MENSUEL DES 45 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIÉTÉS, ÉCOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FÉDÉRÉS

JANVIER 1974

Conformément aux décisions de la dernière Assemblée Générale, l'abonnement annuel au journal de la Confédération Musicale de France comprendra les numéros de janvier à décembre inclus.

Le prix de l'abonnement annuel est fixé pour la France à 10 F à dater du 1er janvier 1974.

Bonne année

Au seuil de cette nouvelle année, j'adresse mes vœux les plus sincères à tous les Membres de la Confédération Musicale de France, à leurs Familles, à leurs Sociétés, à leurs Fédérations. Je souhaite santé et succès aux musiciens, mais aussi la pleine réussite des activités : concerts, concours, festivals, etc.

Je remercie par la voie du journal ceux d'entre vous qui m'ont présenté leurs vœux et auxquels il ne m'est pas possible de répondre en particulier. Le journal, c'est notre « bulletin de liaison ». Il convient de le lire et de le faire lire à tous les musiciens en les invitant à s'abonner. Quinze mille exemplaires pour 500.000 musiciens, c'est trop peu. Il y a à faire un effort à faire. Nous devrions tirer à 50.000, ce qui ne ferait encore qu'un journal pour 10 musiciens. Est-ce trop demander, que chacun fasse en 1974, un nécessaire et utile effort de propagande ?

Un autre souhait, en ce début d'année, c'est que chaque musicien, chaque Société, chaque Fédération apporte sa contribution à l'aménagement et à la « mise en route » du Centre Musical ALBERT EHRMANN, de TOUCY. Chacun doit comprendre son devoir de participation à l'achèvement de ce Centre de formation et de perfectionnement pour nos Chefs de Musique.

Plusieurs Sociétés ont donné l'exemple. Indépendamment des achats de macarons auto-collants, elles ont versé une contribution en espèces. Réfléchissez à ce que représenterait pour TOUCY une aide exceptionnelle de cette importance. Nous pourrions réaliser immédiatement le projet d'aménagement et en hâter le fonctionnement. Les Pouvoirs Publics nous verseront une subvention. Mais vous connaissez le proverbe : « Aide-toi, le Ciel t'aidera ». J'espère que mes deux derniers vœux aussi se réaliseront. Et une fois encore, je souhaite à tous « BONNE ANNÉE ».

Commandant Jules SEMLER-COLLERY. Président de la C.M.F.

69^{ème} assemblée générale de la C.M.F.

voir compte rendu pages 4, 6, 10 et 11

(Séance du 27 octobre 1973)

Les Présidents de la CMF

ARTHUR MANOUVRIER

Président de la CMF 1945-1953

Après Richart, du Nord : Clérise, le Normand, et Bourbié, l'homme du Midi, c'est à nouveau un « gars du Nord » qui, après la tourmente 39-45, accède à la présidence de la CMF.

Arthur Manouvrier est né à Lourches (Nord) le 21 février 1887. Élève de son père, il joua de la flûte à l'Harmonie de Lourches et entra en 1895 à l'École Nationale de Musique de Valenciennes où il obtint en 1903 et 1904 les plus hautes récompenses de solfège et d'instrument ainsi qu'un prix d'harmonie.

Élève de Lavignac pour l'Harmonie au Conservatoire de Paris il passa avec succès le CA à l'enseignement de la musique dans les lycées, collèges et écoles normales. C'est ainsi qu'il fut nommé au collège de Coulommiers, puis à Paris, aux collèges Lavoisier et Jean-Baptiste Say, et dans les écoles de la ville.

Arthur Manouvrier dirigea successivement l'Harmonie Municipale de Coulommiers, la Fanfare de Nouroux, le Cercle Musical de Faremoutiers, la Chorale des Anciens Elèves de l'École Commerciale et l'Orchestre Symphonique de Coulommiers, l'Harmonie Municipale de Levallois-Perret et l'Harmonie de Paris.

Il fut vice-président de la Fédération de Seine-et-Marne. A peine admis, plus tard, au Comité de la Fédération de Seine-et-Marne-Oise, il en devint le président.

Après avoir été pendant plusieurs années le secrétaire général de la CMF, il en fut élu le président au Congrès de Paris en octobre 1945 lorsque M. Bourbié se démit de ses fonctions pour raisons de santé.

Au cours de ses 8 années de présidence, il réalisa l'unité et la coordination régionales. Il effectua de nombreuses démarches auprès des pouvoirs publics en faveur des sociétés musicales et contribua à la fondation de la CISPAM dont il fut le 1er président.

Officier de l'Instruction publique, Arthur Manouvrier reçut la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1948.

Sa tâche fut lourde pour la réorganisation après la tourmente de 39-45. C'est lui qui fit reparaître le journal de la Confédération.

Il mourut le 9 Juin 1953 après une longue et douloureuse maladie. Ce fut une grande perte pour les sociétés musicales populaires dont il s'était montré un ardent défenseur.

D'après Ch. LHOMME.

Pour le centre musical de Toucy CONCLUSION DU RAPPORT PRESENTE AU MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES ET AU MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

« Réaliser ce projet, c'est entreprendre une rude, noble et passionnante tâche. C'est l'ambition de la Confédération Musicale de France, qui poursuit son œuvre culturelle et éminemment éducative.

Tout en s'appuyant sur l'art le plus ancien du monde, cette réalisation est tournée vers l'avenir, l'avenir de la jeunesse française et devenir de cette jeunesse lorsque les années auront passé.

Le temps, mis à la disposition des loisirs des hommes, ira en grandissant et, dans la grande orchestration de ces périodes de la vie, qui devra se faire, la musique a un rôle important à jouer, d'une importance même insoupçonnée, un rôle éducateur, et surtout un rôle dans la stabilisation des masses.

Les structures existantes que sont les Sociétés Musicales doivent servir de base à ce renouveau, il faut les aider, il faut les soutenir, les encourager, il faut progressivement relever leur niveau musical, il faut leur donner des possibilités de recrutement, il faut leur fournir des animateurs, des moniteurs, des chefs de musique, aptes, dignes, efficaces — c'est ce à quoi la Confédération Musicale de France veut s'employer de toute son énergie.

Mais la Confédération Musicale de France n'est pas une entreprise à but lucratif et ce projet dépasse de beaucoup ses moyens financiers, qui ne peuvent faire face aux frais de mise en état de l'immeuble, de son équipement et de son fonctionnement. »

Pour le Centre Musical de Toucy

DONS INDIVIDUELS (suite)

Montant des sommes déjà reçues : 6.007,45 F.

M. Félicien PETIT, Saint-Jean-de-Brayé (Loiret) : 20 F.

TOTAL A CE JOUR : 6.027,45

Concours de Composition musicale C. M. F.

Un concours est ouvert pour la composition d'œuvres destinées aux examens fédéraux pour les instruments suivants :

Flûte, Clarinette, Saxophone alto, Trompette.

A. — Pour la division préparatoire. Ces œuvres devront être très faciles avec un simple accompagnement de piano. La durée de ces œuvres ne devra pas excéder 64 mesures.

B. — Pour la division élémentaire. Les morceaux devront être faciles, d'un intérêt musical certain et ne pas dépasser la technique instrumentale d'un élève de 2 années d'études. Ils devront comporter un mouvement lent et un allegro. La durée du morceau doit être de 3'30 à 4' maximum.

Un prix de 250 F récompensera dans chaque catégorie la composition classée première. Celle-ci sera immédiatement éditée par la Maison d'Éditions Billaudot, donatrice du montant des huit prix.

Au cas où le concours se révélerait insuffisant, les prix pourraient ne pas être attribués.

Les manuscrits devront parvenir au Président de la Confédération Musicale de France : 121, rue La Fayette, Paris-10^{ème}, avant le 1er mai prochain dernier délai.

Porter sur la seconde enveloppe contenant le manuscrit une devise reproduite en tête dudit manuscrit. Bien préciser la division : élémentaire ou préparatoire, y joindre une enveloppe cachetée contenant le nom et l'adresse du concurrent. Le retour des manuscrits n'est pas assuré. Ils pourront être réclamés à la CMF par demande accompagnée du montant des frais d'envoi, ou repris directement dans nos bureaux.

Les résultats du concours jugé par un jury composé d'éminents musiciens seront publiés dans le journal de la Confédération Musicale de France (numéro de Juin 1974).

Tableau d'honneur des sociétés pour Toucy

Ont versé pour les travaux d'aménagement :

Harmonie Municipale de Vichy : 200 F

Harmonie de Rosny-sous-Bois : 100 F

DONS DES FEDERATIONS

Fédérations des Sociétés Musicales de l'Yonne 2.000 F

Fédération des Sociétés Musicales de l'Aisne 500 F

Fédération des Sociétés Musicales de Côte-d'Or .. 500 F

Fédération des Sociétés Musicales de l'Ouest 500 F

Fédération des Sociétés Musicales du Midi 150 F

Fédération des Sociétés Musicales de Seine-et-Marne 100 F

Un macaron autocollant est mis en souscription au profit du Centre Musical de Toucy. Tous les musiciens de nos sociétés auront à cœur d'apporter ainsi leur obole pour que cet établissement devienne une pépinière de chefs de musique et d'animateurs. Souscription minimum : 5 Francs.

Adresser les demandes à la Confédération par l'intermédiaire des Fédérations respectives.

LE COIN DES JEUNES

« Les Français n'ont point de musique et n'en peuvent avoir ».

MAZELLIER, DOIRE

Deux noms sont évoqués ci-dessus et je voudrais savoir combien de personnes peuvent m'affirmer les connaître.

Ces deux musiciens que je vais évoquer ne sont certainement pas responsables d'une évolution ou d'une révolution dans la musique française mais ils ont apporté le meilleur d'eux-mêmes à notre patrimoine artistique.

Jules Mazellier vécut de 1879 à 1957. On parle peu de lui dans les ouvrages spécialisés. Sa nature romantique le prédisposait à écrire un opéra-comique sur Graziella mais le livret qui lui fut soumis trahissait tellement Lamartine qu'il préféra renoncer. Pour son opéra Les Matines d'Amour, le musicien n'a pas craint de faire preuve d'audaces devant lesquelles un Debussy aurait certainement reculé.

On doit à Jules Mazellier des opérettes telles que Le Cœur de Paris, des opéras-bouffe tels que

Oreste et Pylade. Parmi ses meilleures partitions il faut saluer le drame émouvant qu'il écrivit en 1929, intitulé Le Palet. Cet homme si simple et si cordial a apporté sa contribution au répertoire de la musique de chambre avec deux Quatuors à cordes. L'un d'eux est en SI Majeur et le second, dont il faut souligner l'élégance, la facture solide et le style personnel porte le titre suivant : La Mort et la Vie. Pour les flûtistes du degré supérieur je ne manquerais pas de conseiller Divertissement Pastoral. Cette œuvre, composée pour les concours du Conservatoire National Supérieur possède un intérêt musical suffisant pour susciter l'envie d'en surmonter les difficultés qui justifient sa destination initiale.

Le nom de René DOIRE a été révélé au public peut-être plus par son attachement au journal « Le Courrier Musical » que par ses activités de compositeur et de directeur artistique.

En ce qui concerne « Le Courrier Musical » il s'eût vu refuser la

(Suite page 3)

IRONIQUE DES DISQUES

LE JEUNE : LES OCTONAIRES

Du grand musicien de la Réforme française, 36 airs polyphoniques composés sur un long poème découpé en strophes de 8 vers, à intention philosophique et religieuse : « vanité et inconstance de notre monde ». L'austérité de la pensée implique une écriture rigoureuse uniforme, dont cependant le contrepoint demeure élégant, raffiné.

L'Ens. vocal Feuillie tisse une trame limpide, aux jolis coloris : sérieux, minutieux. Il recherche l'équilibre des plans, le perfectionnisme dans le détail, la sobriété du discours.

Soigné, le disque est enveloppé dans un album précieux : textes, étude musicale exhaustive.

ARION 38 195.

CORELLI : LE VIOLON

Avec ces 4 sonates de l'op. 5, on assiste à la coexistence de 2 genres différemment organisés : Sonata da chiesa et Sonata da camera. Celles de la 1ère catégorie comportent 5 mouvements contrastants alternés : ampleur majestueuse des mouvements lents, vie intense des mouvements vifs. Celles de la 2ème conservent en général les danses de la Suite, mais la dernière brode d'étonnantes variations sur le fameux thème de la Follia.

Versions admirables grâce au style pur, noble, soutenu, expressif, de Manzone. Continuo réalisé au cello (ici excellent) et respectivement à l'orgue ou au clavecin. Reproduction claire et profonde pour l'église, plus intime pour la chambre.

DECCA 7 151.

BACH : CANTATES

La C. n° 102 « Herr, deine Augen sehen... » évoque l'expulsion des marchands du Temple et constitue une invitation à la pénitence (Arias et récitatifs alternent, encadrés par un chœur magistral et un magnifique choral). Cette version, qui vaut par la valeur de l'ensemble plus encore que par des qualités individuelles d'ailleurs indiscutables, poétise un texte pourtant assez « dur » (Chorale Schütz, Orch. de Heilbronn, dir. Werner).

Les mêmes interprètes concilient majesté et fervor dans la C. n° 137 « Lobe den Herren... » Elle loue Dieu au sujet d'une guérison miraculeuse. Elle est douce et éclatante à la fois (Signalons particulièrement le très bel air d'alto enveloppé des guirlandes du violon, et le n° 3 : véritable quintette voix-instruments).

Synthèse sonore très homogène et équilibrée.

ERATO STU 70 672.

K.P.E. BACH : LE PIANOFORTE

Echantillonnage curieux d'œuvres originales, parfois étranges : 5 Sonates concises (surtout : l'ardente et sensible O.57) 3 Rondeaux et une Fantaisie, qui sont souvent reflet d'états d'âme, préfigurant en cela le Romantisme. L'auteur y révèle un tempérament personnel, fort, indépendant, fougueux, servi par une plume assurée. Le goût de la liberté formelle, de la fantaisie imaginative, éclate à tout instant.

Fermeté et subtilité se combinent dans le jeu de Sgrizzi, qui apporte un éclairage habile, troublé par certaines ombres quelquefois fantastiques.

Très fidèle à l'instrument, le d. reproduit simplement les nuances de l'interprétation.

ERATO 9090.

J CHRISTOPHE et J CHRETIEN BACH CLAVECIN A 4 MAINS

Formule intéressante, qui élargit le registre du clavier, permettant l'orchestration discrète du dialogue, et établit la filière des fils de B. à Mozart. La sonate hésite encore à se structurer, tâtonnant dans les développements thématiques.

Finesse du duo Sgrizzi - M. Dolfoso, dont l'intonation est optimale sur le caractère à donner à ces pages transitoires : gracieuse sonate de J. Christ.; 3 sonates du cadet : miniatures en 2 volets dont le charme racé annonce Mozart ; de ce dernier enfin, une sonate écrite à Londres à 8 ans.

Réalisation limpide et souriante.

ALPHA DB 189.

MOZART

La série des 6 Quatuors « à Haydn », hommage évident à celui à qui il devait beaucoup, ne fut pas comprise des contemporains... sauf du successeur, qui se montra plus perspicace. Importance toute particulière dans la musique de chambre de M. L'inspiration, généreuse, dégage un incroyable potentiel émotif. Les muets, denses, viennent souvent en 2de position, transitant habilement entre la tension de l'ail et celle de l'ad.

Le K. 267, fruit d'une longue élaboration, possède beaucoup d'intensité. Seul le trio du menuet offrant un galant contraste, le K. 421 est de plus en plus sombre, parfois déchirant. Dans le K. 428, fermeté et souvenir équilibré dans nos 1, 3 et 4 tranchent avec la poésie nocturne du 2. Le K. 458, « La chasse » à un tour populaire et presque rustique (1 et 4) sauf le prenant ad. Le K. 484 trouve un équilibre idéal fond-forme, en une interdépendance étroite de ses mouvements. Le K. 465, « Les étonnements », pense aux yeux de certains comme l'œuvre la plus accomplie, la plus parfaite de son auteur.

Le Quatuor Hongrois avance des traductions très réfléchies, musicalement soignées et d'une expression concentrée, pé-

nétrant. Il met en évidence et la structure savante et la pensée grave. Il « touche » juste, et veut ces quatuors pré-bethoveniens. Limpide, léger (parfois un peu « ocido ») la réalisation se présente en coffret de 3 d.

VOX (BOX) 41112.

MOZART : PIANOS

Dans le Concerto pour 2 p. K. 365 (1780) les solistes se partagent brillamment un « jeu » de collusions et de réparties (1 - brillant 2 - périé. 3 - l'orch. contrôle les ébats des claviers).

Le Concerto pour 3 p. K. 242, antérieur, est plus galant. La collaboration entre les claviers est moins recherchée, moins fructueuse, avec un éclat plus extérieur, plus strictement virtuose (1 - malgré l'énergie tuit d'entrée, l'insouciance plane. 2 - mélodieux ; grave tendresse. 3 - enjôlé).

Les Casadesus s'arrangent pour que le charme qui se dégage de leurs modèles n'érode pas la virilité du propos. L'Orch., dont le rôle est relativement effacé dans ces œuvres, est bien mené.

Stereo bien établi : relief, reproduction soignée des sonorités.

C.B.S. 76 078.

L'ORGUE

« La gloire du baroque » : illustration musicale du foisonnement de cet art expansif, qui appartient surtout au XVIIIème.

La Toccata de Pasquini à la calme majesté d'un fleuve. De Kerll, une toccata « tutta di salti » et une poétique Canzona. De Froberger, une Toccata inspirée, pulsante, et un très décoratif Capriccio. De Weckmann, une Canzon bavardo. La Passacaille de Muffat échafaudé une construction importante, organisée et persuasive.

Après une Fantasia pure et sereine de Pachelbel, on termine avec une Sonata de Fux toute en oppositions et abondamment fleurie.

Sur un orgue provençal au « tempérament inégal », aux registres fluides et voluptueux, L. Antonini donne toute la mesure de son talent, notamment dans la Pass. Enregistrement transparent. Notice intelligente et complète.

ARION 37 191.

BOCCHERINI, PAGANINI LA GUITARE

Si, dans le 1er Quintette avec guitare, l'influence de l'époque apparaît dans le traitement, il n'en reste pas moins évident que le patrimoine folklorique de l'Espagne — ou B. séjours, fin XVIIIème — y transparait déjà en filigrane, notamment dans le final qui lui a valu son surnom « del Fandango ». Les Cordes russes, homogènes et fines, et le guitariste I. Kraminski, habile et délicat, présentent une version plus musicale que « nationale ».

Avec le 2ème Quatuor avec guitare, essentiellement lyrique, nous voici en plein cœur du Romantisme. Le violon s'y taille la part du lion : d'étonnant, l'œuvre étant signée du grand virtuose.

La réalisation désire intégrer la guitare à l'ensemble des cordes, plutôt que de l'en faire saillir.

CHANT DU MONDE LDX 78519.

SCHUBERT : TRIO

Radieux, le 1er trio piano-violon-cello op. 99 ravit par son charme mélodique, étonne par ses quasi-mystérieuses modulations. Il utilise en ses extrêmes 2 thèmes de l'Idée (1 - à la fois viril et tendre 2 - paisible févierie. 3 - scherzo dansant 4 - fantasque et insouciant).

3 solistes du renom international, Istomin, Stern et Rose, recherchent l'unité, obtiennent la perfection. Ils font droit à l'aimable poésie de Franz. Leur interprétation racée est délicieuse et fruitée.

Disque recommandé, bénéficiant d'une réalisation équilibrée et limpide, d'une belle présentation illustrée.

C.B.S. 76 077.

SCHUMANN : L'ORCHESTRE

Nous avons souventes fois parlé de la 3ème Symph. « Rhénane ». A la tête du New Philharmonia Orch., Inbal la présente à la fois sous un aspect habituel (plus rêveur que vaillant) et inhabituel (plus solennel qu'allégre). Sans aller jusqu'à la trouver morte, on peut estimer que cette version « nivelée » un peu le tempo et le caractère des 5 mouvements.

Meilleure est la traduction de la Symphonie « Zwickau », parce que dotée de plus de finesse et de relief. A la vérité, seul le 1er mouvement de cette œuvre jeunesse nous parvient. Si l'écriture en est un peu rigide, elle recèle déjà une réelle richesse thématique.

La réalisation constitue une synthèse sonore assez massive.

PHILIPS G500 298.

SCHUMANN, GRIEG : LE PIANO

Passionné et tendre, le très symphonique Concerto de S. possède unité musicale et unité psychologique. (Il passe d'abord par des alternatives de fougue et d'abatement ; ensuite effusif, il termine bouillonnant). Avec la Philharmonie londonienne (dir. Boult) très cantabile, S. Cherkassky n'attise pas le feu intérieur et présente une version apaisée.

Le Concerto de G. préfigure déjà les « étirements » de Rachmaninov. Moins sa couleur nordique, sa fraîcheur pastorale, sa poésie nocturne centrale, font oublier ce défaut. Le même interprète on donne une traduction d'une sensibilité peut-être « complaisante », mais plus vivante que la précédente.

Pressage satisfaisant.

ARABELLA (BACCAROLA) 80 920.

BRAHMS : LE PIANO

Les Variations sur un th. de Paganini se répartissent en 2 séries de 14 — dont chacune traite d'un problème pianistique particulier — sur le th. malléable d'un « Capriccio ». Leur brio délibérément virtuose n'annihile nullement leur valeur artistique.

Monumentales, construites, sereines, diversifiées par de constants et importants contrastes de toute nature, les Variations sur un h. de Haendel tirent d'une phrase de caractère pastoral de surprenants effets dynamiques, souvent dignes de l'orch.

La technique très assurée de S. Kerszenbaum, éblouissante et jamais « pesante », maîtrise toutes difficultés, sans jamais quitter le domaine musical. Gravure : très bonne sonorité.

VOIX DE SON MAITRE C 065 - 11695.

BIZET : LE DOCTEUR MIRACLE

Opérette (1857). Après une ouverture pétillante, le livret, animé par un argument cocasse, démodé, est traité par le compositeur d'une main légère conduisant une plume alerte, en une écriture limpide, franche, plaisante et avec l'intention de pasticher l'opéra.

L'interprétation de L. Berton, L. Dachary, Benoit et Corazza est très musicale (diction pas toujours absolument distincte dans les passages chantés). Orch. O.R.T.F., sous l'impulsion incisive et fine de De Almeida. Reproduction nette et scénique.

INEDITS ORTF 955036.

STRAUSS : LE COR

Le 1er Concerto est une œuvre de jeunesse, concise, fraîche et fougueuse (2 mouvements traversés d'éclatantes fanfares encadrent un andanto où le soliste développe à l'aise une belle et large mélodie).

60 ans plus tard, dans le 2ème Concerto, l'auteur recherche un compromis entre la clarté fluidité italienne et la dense pensée germanique, (1 et 2 - le soliste « chante » librement et éperdument au-dessus d'une trame orchestrale légère. 3 - cor et orch se répondent avec vivacité et humour).

Soliste, Bourque : émission sûre, phrasé flexible ; moelleuse, ronde et colorée, la sonorité ne s'exoribite pas dans les registres extrêmes. L'Orch. R.T. Luxemburg (dir. De Proment) participe activement (No 1) discrètement (No 2) toujours intelligemment. Versions spontanées. L'enregistrement sonne bien, avec de bons « dosages ».

DECCA (quadruph.) 7154

VIERNE : L'ORGUE

Ces pages peu connues honorent l'orgue français du XXème. Sur un orgue porteur de grands contrastes de dynamique, Moreau en donne des traductions adaptées à leurs nombreux aspects.

Pièces de fantaisie : « Hymne au soleil », quelques jeux d'ombre accentuant sa gloire ; « Cathédrale » mystique ; « Sur le Rhin » majestueux et puissant ; « Andantino » subtil ; « Carillon de Westminster » : brillantes variations sur le motif de 4 notes. Pièces en style libre : « Préméditation » et « Complainte » recueillies ; scintillant « Divertissement » ; fluide « Canon » ; « Légende » rêveuse.

Enregistrement limpide, profond, relevé.

CHARLIN AMS 107.

MUSIQUE POUR PERCUSSION

De la percussion contemporaine. Dans le Concertino de Balisset, 2 pianos catalysent la batterie, aux appareils nombreux et variés. 3 parties contrastantes, de même que dans le Pas de 2 pour clarinette et percussion de Russell. Sulvent 2 études rythmiques de Konagaya, l'une avec 4 timbales, l'autre avec 2 caisses claires ; puis 2 pièces brèves pour clarinette et 5 tambours de Hodgkinson. Enfin, un prélude pour vibraphone de Hajo.

La Jeune Japonaise S. Yoshihara est une virtuose exceptionnelle, chez qui la subtilité égale l'agilité. Réalisation très « présente ».

CONCERT HALL SMS 2854.

MUSIQUE ETHNIQUE : VIET-NAM

La tradition du Sud, ici représentée, se base sur certains modes que la notice illustre s'efforce de définir. Dans ces 9 ex. s'expriment diverses variétés de cithares (pour lesquelles les techniques d'ornementation sont très particulières : note pincée puis frappée, vibrato, pression et accord variables, etc...) de luths et de vièles à archet.

Du plus haut intérêt, ce disque enregistré à Saigon est aussi très agréable à entendre, le mariage luth-cithare se révélant particulièrement heureux.

OCORA 68.

DANSE

Dans ces Free Rhythms dance (pour un groupe de 2 danseuses et 6 instrumentistes) on note l'interdépendance étroite de la musique et de la danse, chacune naissant de l'autre, conditionnant l'autre. Expression spontanée, mais non dénuée de primitivisme.

Cette réalisation, présente, laisse toute liberté d'improvisation aux danseurs.

UNIDISC 30 1233.

MARCHES MILITAIRES FRANÇAISES

Dernière minute : ce d. groupe 13 de nos marches les plus représentatives. Il a un aspect historique, car on y trouve par exemple la Marche de la garde consulaire, La Marseillaise, Sambre et Meuse, La Madelon, etc... ou des airs traditionnels : St-Cyr... et d'autre par un côté plus « actuel » avec Commandos du ciel (Liesanfeld), le très alerte Téméraire (ou la

noble Escadrille du Souvenir) (Devogel Jule) et surtout la Confederal March solidement écrite par le Cdt Semler-Collery, avec des modulations astucieuses et de riches allages de timbres.

A la netteté, l'énergie nécessaire à l'exécution de ce répertoire de prestige la Musique de l'Armée de l'Air ajoute, grâce à la dir du Cdt Devogel, de multiples qualités de sonorités et l'évident soul de phraser élégamment, de nuancer opportunément.

Enregistrement confortable, coloré, avec effet stéréo efficace.

NEULLY (distrib. D.P.I.) P 2 065.

Roland CHAILLON.

P.S. — Rappelons l'édition commémorative « Le monde de la Symphonie ». Le livret est complété par 12 coffrets représentant un total de 93 disques, à parution échelonnée, offrant les symphonies des plus grands compositeurs du XVIIIème au XXème, souvent en intégrales : Haydn, Mozart, Beethoven, Schubert, Mendelssohn, Schumann, Brahms, Bruckner, Mahler, Tchaikowsky, Dvorak, Sibelius (chez D.G.G.).

« LES MUSICIENS DU SOIR »

Le 4-11. L'Ecole des mécaniciens et électriciens de la Marine (GEMM, St-Mandrier) recrutée de jeunes engagés (par vocation ou pour remplacer de fastidieuses études pour un apprentissage professionnel qualifié, à un taux avantageux). L'émulsion offre donc un gros intérêt humain. Au programme, de la musique facile car ils débutent : pas-redoublés, chansons traditionnelles, airs folkloriques (avec instruments régionaux), petit groupe « moderne monté par un Camerounais, etc... un passe-temps d'autant plus agréable que les répétitions dispensent de certaines corvées !

Le 18-11. La Chorale de l'Université de Toulouse et son Orch. de Ch. sont conduits par M. Massot. Après la Polonaise de la suite en ré (Bach) pour celui-ci et un chant basque pour celle-là, les 2 groupes, formés d'amateurs, se réunissent pour une excellente exécution d'extraits de la Messe en sol (Schubert). Toutes nos félicitations.

R. C.

VIENT DE REPARAITRE

En disque PATHE-MARCONI (30 cm. Trianon) la célèbre sélection sur les « REFRAINS DU MARIN » de notre Président - le Commandant Jules SEMLER-COLLERY. Cette œuvre est exécutée par la Musique des Bataillons de la Flotte sous la direction de l'auteur et orchestrée pour Musique d'Harmonie. (Editions E. GRAS, à La Flèche (Sarthe).

UN SOLFEGE d'André AMELLER

23 Leçons chantées progressives viennent d'être gravées aux Editions A. Leduc à Paris. Ecrites pour les 3 clés les plus usitées sol, fa et ut 4ème elles sont accompagnées par le piano. Editées en 2 opuscules de 12 et 11 leçons, intervalles, rythmes, elles sont expressives, dans un style néo-classique

LE BLOC A RYTHMES

Le bloc à rythmes, conçu par le compositeur Georges Aubanel, mis au point et réalisé par les Editions Zurfluh n'est pas un instrument d'orchestre, (quoiqu'il pourrait y être employé) mais un instrument d'étude individuelle ou de groupe.

Il y a plusieurs façons de se servir du bloc à rythmes : mettre l'instrument dans la main, le bas près du poignet de manière à ce qu'on n'ait pas l'actionner avec le pouce ; avec des instruments dans chaque main, on peut exécuter des rythmes à 2 parties ; pour une exécution plus nuancée, on peut mettre l'instrument dans la main mais en sens inverse, c'est-à-dire le haut vers le poignet et l'on frappera avec les doigts de la main droite, réunis ou individuellement, ce qui donnera d'une part un accent plus fort, d'autre part, une vélocité plus grande. On peut aussi poser le bloc à rythmes sur une table ; par terre, le bas tourné vers soi, on pourra l'actionner avec le pied ; cela permet des exécutions de rythmes aux pieds, à 3 et 4 parties.

Pour un emploi rationnel de cet instrument, Georges Aubanel a écrit des Etudes Polyrhythmiques à 2 parties (A, B), à 3 parties (A, B, C) ; la partie C est ad libitum, mais elle est destinée au pied droit, le pied gauche restant employé à la pulsation de la mesure.

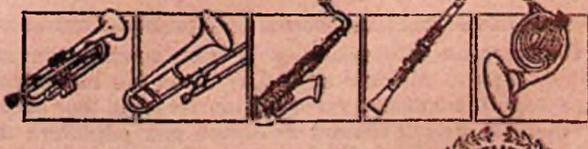
« Ces études rendront service, non seulement à l'élève, mais à un groupe se servant des percussions classiques, avec des percussions aiguës pour la partie A, moyennes pour la partie B et graves pour la partie C.

Ainsi, la technique musicale basée sur une précision rythmique, se trouvera enrichie et accélérée : l'élève a le plus grand intérêt à travailler sérieusement ce nerf de la musique qu'est le rythme ».

Georges AUBANEL.



classique - moderne



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Documentation sur demande
HENRI SELMER PARIS

LE COIN DES JEUNES

(Suite de la 1ère page)

collaboration qu'il avait sollicitée auprès de Debussy : « Vous me demandez quelques lignes sur Chopin ! A vrai dire je ne vois pas ce qu'elles viendraient faire dans une revue ou ma façon de concevoir la musique semble si contradictoire. Vos abonnés seraient tentés de n'y plus rien comprendre... » avait répondu celui qui fut aussi « Monsieur Croche ».

Bien plus tôt René Doire avait suivi une ascension solide dans les étapes de sa formation. Né à Evreux le 13 juin 1879, le début de ses connaissances se situe aux environs de sa dix-septième année alors qu'il travaillait avec Frédéric Le Roy. A cet âge, il devait assister à sa première création au théâtre de Rouen. Ce fut une pièce en 3 actes intitulée *Rahn* dont il écrivit le livret et la musique.

Attiré par la direction d'orchestre il fonda deux ans après dans cette même ville « Les Concerts de l'Association Artistique ».

Conscient qu'il avait besoin de parfaire ses connaissances il devint élève de Charles-Marie Widor au Conservatoire de Paris et de Vincent d'Indy à la Schola Cantorum.

Au cours des cinq années pendant lesquelles il fréquenta ces deux établissements, René Doire ne manqua pas de réaliser ses aspirations de compositeur en écrivant un recueil de six mélodies intitulé *Requies de Jennesse*. La première version pour chant et piano fut donnée à Nice en première audition en 1902. Ensuite ces pièces furent orchestrées. Elles portent les titres suivants : « Il fait déjà jour », « Projet sérieux », « Promenade », « Un peu de musique », « Vite dormir », et « Sommeil tourmenté ».

Un livret de M. Guillard pour Morituri lui inspira un acte qui fut créé à Rouen en 1903. Puis la musique de chambre le tenta pour un *Quatuor à cordes en Sol* et un *Trio à cordes et piano* dont la première audition eut lieu aussitôt à Monte-Carlo.

Au même endroit, l'année suivante, deux œuvres pour chant et orchestre recevaient l'approbation du public : *Le chemin creux* dont le texte est de Jean Richepin et *Poème Musical*.

Il existait autrefois un lieu populaire de musique de chambre qui avait pour nom « Concerts Rouges ». Là se réunissaient les vrais, les purs aussi bien sur l'estrade que dans cette salle où l'on consommait, on fumait (si mes souvenirs sont exacts). On venait écouter des musiciens d'un rare talent et d'un désintéressement total au service de leur art. Parmi eux figuraient les frères Touche (Firmin et Francis) violonistes et le grand flûtiste Gaston Blanchard. J'ai connu ces hommes admirables et j'en garde un ému souvenir et un exemple constant aussi bien sur le plan de la virtuosité que dans le domaine pédagogique. Quel dévouement ils ont prodigué aux jeunes !

Fondés par Emile Laffite en 1894 les Concerts Rouges furent ensuite repris par Francis Touche puis René Doire en prit la direction en 1907.

Continuant le catalogue de ce musicien nous noterons pour sa vingt-neuvième année *Méditation et Chant élégiaque* pour instruments à archets ainsi que plusieurs mélodies : *Par les prés* ; *Lueurs vespérales* ; *Rondes d'enfants* ; *Ballade à la lune* ; *Triolet Rondeau* ; *Chopin*.

La carrière de René Doire commençait en 1910 une nouvelle activité : il fut nommé chef d'orchestre et directeur artistique de la musique au Royal-Palace d'Ortende aux Casinos de Granville, Dinouville et à la Société des Casinos pyrénéens.

Malgré ces charges nombreuses et importantes nous voyons naître en 1912, des mélodies pour chant et piano : *Sur la grève*, il était une fois, *La Marinette*, *Gaspar Hauser chante*.

Et pendant les années suivantes s'inscrivaient des œuvres de caractère différent : *Romance* pour violoncelle, *Légende*, *Petite Berceuse*, des mélodies : *A un cyprès*, *Oraison pour chant et piano* ; *Salutaris*, *Ave Maria*, *Li-bas sur la mer*, *Ronde* vers le passé, *Souvenirs* pour chant et orchestre.

Deux partitions pour violon et orchestre furent écrites et données en première audition en 1916. Ce sont *Vision d'Espagne* et *Reve*. *Soir à Zaitcheh*, pour orchestre, deux mélodies *Valse de Printemps*, *Italie*, complètent la production de cette période.

A Genève en 1918 fut donnée la première audition de la *Sonate en Fa* dièse pour piano et violon. Le *Poème* pour violoncelle et piano fut créé à Monte-Carlo. Le *Petit Julien*, recueil pour piano le fut à Rouen. Viennent ensuite 2 mélodies *Danse des Libellules* et *Extase*.

Entre 1922 et 1929, nous noterons *Réverie intime* pour piano, les mélodies *Narcisse*, *Mélancoïa*, pour orchestre *Dramatic*, d'autres mélodies pour chant et piano *La mort du soleil*, *Désirs d'hiver*, ils ne le savaient pas, *Vers le passé*, *Eutèpe*, puis, avec orchestre, *La chimère*.

Le compositeur se tut jusqu'en 1949 où on le trouve à la tête du Casino municipal de Nice en qualité de directeur artistique jusqu'en 1952.

Après une période sans un nouveau titre voici venu le 9 juillet 1959, le silence définitif d'un musicien dont l'activité fut féconde dans plusieurs domaines et notamment dans celui de la mélodie. Il se peut qu'un jour on se souvienne qu'il y a tant de chefs-d'œuvres en sommeil. Il suffit qu'un grand interprète s'attache à en donner la preuve. Alors ce serait une découverte... Tant de fois on a découvert ce qui existe, alors il faut bien espérer que ce jour viendra et puis il est permis de rêver un peu...

Pierre FAUBON,
(à suivre)

Éditions Henry LEMOINE

17, rue Pigalle — 75009 - PARIS — Téléphone : 874.09.25

Maison fondée en 1772

EXTRAIT DU CATALOGUE GENERAL OUVRAGES D'ENSEIGNEMENT

a) Instrumentation et orchestration

BERLIOZ (H.). — Traité d'instrumentation et d'orchestration moderne.

DONDEYNE (D.) et ROBERT (F.). — Nouveau traité d'orchestration à l'usage des harmonies, fanfares et musiques militaires pour faire suite au « Traité d'instrumentation et d'orchestration » de Gabriel PARES. Un volume relié de 380 pages, contenant plus de 200 exemples musicaux en partition d'œuvres originales classiques et modernes.

Depuis soixante-dix ans, rien de semblable n'avait paru ni à l'étranger ni en France. Dans leur introduction, les auteurs précisent que ce volume ne prétend nullement se substituer au *Traité d'instrumentation et d'orchestration*, à l'usage des Musiques Militaires, d'Harmonie et de Fanfare publié par Gabriel Pares en 1898. Par contre, dans le domaine de l'orchestration proprement dite, ils nous livrent les observations et réflexions originales dictées par de nombreuses années de direction et de composition d'une part, de recherches musicologiques d'autre part. Certains chapitres — ou fragments de chapitre — traitent de sujets absolument inédits comme la participation d'instruments additionnels autres que les contrebasses à cordes (violoncelles, piano, harpe, orgue, célesta...), l'accompagnement de la voix ou d'instruments concertants faisant partie ou non de l'orchestre (piano, violon, alto, orgue, violoncelle...). Plus de cent extraits d'œuvres — originales pour la plupart — figurent en partition, couvrant une période historique de près de deux siècles et embrassant toutes les écoles d'Europe et d'Amérique, de Gossec à nos jours. Dans leur immense majorité, ces ouvrages sont peu connus ; beaucoup

sont même demeurés manuscrits et ont été soit arrachés à la poussière des bibliothèques, soit tirés des cartons des compositeurs avec leur autorisation ou celle de leurs héritiers et ayants-droit.

Naguère, l'orchestre d'harmonie était, certes, pourvu d'un répertoire original mais il diffusait surtout des chefs-d'œuvre symphoniques et lyriques sous forme de transcriptions et d'arrangements de toute sorte. Ce rôle est devenu pratiquement sans objet du fait de la divulgation, jusque dans les foyers les plus humbles, de ces mêmes partitions dans leur version originale, grâce à la radio, au disque, à la télévision. Aux formations d'harmonie de faire connaître à présent avant tout et surtout le répertoire original, d'une abondance et d'une variété insoupçonnées et que les auteurs s'appliquent depuis près de dix ans, à mettre en valeur de façon systématique ! Après tant de concerts, de disques, d'émissions de radio ou de télévision, un praticien et un historien ont à nouveau associé leurs efforts pour le plus grand profit des chefs de musique, des professeurs de composition, des historiens, en règle générale de tous ceux qui s'intéressent à l'orchestre d'harmonie, né, pendant la Révolution, en France où il trouve encore son plus favorable terrain d'épanouissement.

WIDOR (Ch.-M.). — Technique de l'orchestre moderne, appendice au traité d'instrumentation de H. Berlioz.

PARES (G.). — Traité d'instrumentation et d'orchestration à l'usage des musiques militaires, d'harmonie ou de fanfare.

b) Ouvrages théoriques

DANHAUSER (A.). — Théorie complète de la musique. (Nouvelle édition revue et corrigée par H. Rabaud).

Cette théorie se divise en 5 parties suivies d'un complément, la première partie traite des signes employés pour écrire la musique ; la deuxième, de la gamme et des intervalles ; la troisième, de la tonalité ; la quatrième, de la mesure ; la cinquième, des principes généraux de l'exécution musicale ; enfin le complément parle des notes d'agrément, abréviations, etc...

DANHAUSER (A.). — Questionnaire, appendice à la théorie musicale. — Abrégé de la théorie.

FONTAINE (F.). — Traité pratique du rythme.

LANTIER (P.). — 20 leçons de solfège rythmique.

PASSANI (E.). — Exercices de solfèges rythmiques.

WOESTYN. — 300 questions de théorie musicale.

c) Solfège divers

COLLECTION « SOLFÈGE DES SOLFÈGES » par A. Danhauser, L. Lemoine, Carulli et Lavignac, 35 volumes contenant un grand nombre de leçons classées progressivement. Très grand choix de solfège d'auteurs divers : Bourgonville, Damase, Dandelot, Dupré, Fétis, Gevaert, Jay, Jongen, Lannoy, Lantier, Libert, Manen, Noël-Gallon, Passani, Plé, Roussei, Sohet, etc...

(Envoi de catalogues sur simple demande)

Fourniture rapide de toute la musique des autres fonds (français et étrangers)

TABLEAU DES DECORATIONS DE LA C.M.F.

Pour les Musiciens

Médaille d'Honneur de Bronze accordée aux musiciens comptant au moins 20 ans de service et 32 ans d'âge.

Médaille d'Honneur argentée accordée aux musiciens comptant 30 ans, au moins, 30 ans de service et 42 ans d'âge.

Médaille d'Honneur dorée accordée aux musiciens comptant au moins 40 ans de service et 52 ans d'âge.

Médaille des Vétérans pour les musiciens âgés d'au moins 65 ans.

Médaille des Vétérans avec Palme pour les musiciens âgés d'au moins 70 ans.

Médaille des Vétérans avec Etoile pour les musiciens âgés d'au moins 75 ans.

Pour les Chefs de Musique

Médaille d'Honneur de Direction en bronze, après 15 ans de direction effective.

Médaille d'Honneur de Direction, argentée après 20 ans de direction effective.

Médaille d'Honneur de Direction dorée, après 25 ans de direction effective.

Pour les personnes, qui par leur action ont rendu des services notoires à l'œuvre fédérale ou confédérale.

Médaille d'Honneur en bronze.
Médaille d'Honneur argentée.
Médaille d'Honneur dorée.

Pour les Sociétés

Plaque du Cinquantenaire.
Plaque du Centenaire.

Pour les uniformes

Barrettes pour remplacer la médaille de bronze.

Barrettes pour remplacer la médaille argentée.

Barrette pour remplacer la médaille dorée.

Insignes C.M.F.

GUIDE ANNUAIRE DU MUSICIEN

La première partie du Guide du Musicien (Annuaire des Sociétés Musicales et sa mise à jour) est en cours de diffusion.

Celle-ci sera effectuée directement aux personnes ayant déjà souscrit. Les nouveaux souscripteurs peuvent encore s'adresser à E.G.F.P., 48, rue de Berri, 75018 PARIS.

Guide complet : 85 F franco de port et d'emballage.

A PROPOS DE REGIONALISATION

Lettre du Ministère chargé des Réformes administratives à M. le Président de la C.M.F.

MINISTERE CHARGE DES REFORMES ADMINISTRATIVES
LE MINISTRE
01625

80, rue de Lille, 75007 Paris 551.84.40
Paris, le 21 novembre 1973

Monsieur le Président,
Vous avez bien voulu proposer à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, qui m'a transmis votre lettre, la coopération de la Confédération Musicale de France à la mise en œuvre de la réforme régionale.

Je vous en remercie vivement, car je suis persuadé que votre concours sera précieux pour la programmation des activités culturelles dans les régions.

Le décret du 5 septembre 1973 prévoit la possibilité, pour les Comités économiques et sociaux, d'adhérer à leurs groupes de travail spécialisés des personnalités et organismes n'appartenant pas aux Comités.

Je crois que ces groupes de travail permettront à la Confédération Musicale de France de participer utilement à l'élaboration des programmes régionaux, dont les activités musicales doivent constituer une composante essentielle.

Vous me demandez suivant quelles modalités les fédérations régionales ou départementales devront présenter leurs

candidatures à ces groupes de travail.

Le mieux, à mon avis, est qu'elles prennent l'attache du délégué musical régional.

Celui-ci, qui est membre de droit du Comité régional des affaires culturelles, participe ainsi à la désignation du représentant des activités culturelles au Comité économique et social.

Un tel délégué régional existe dans les régions Aquitaine, Alsace, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Rhône-Alpes, et sera prochainement désigné dans les régions Bretagne, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Côte d'Azur.

Dans les autres régions, vous pourrez vous adresser au correspondant permanent des affaires culturelles, président du Comité régional des affaires culturelles.

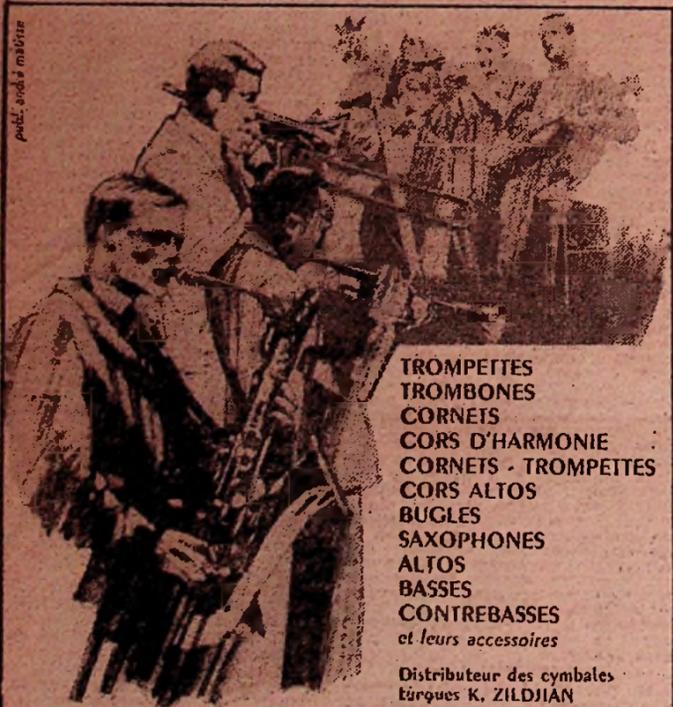
Le nom et l'adresse du Délégué musical régional ou du correspondant permanent vous seront donnés par la préfecture de région.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, avec mes remerciements pour votre concours, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre chargé des Réformes Administratives et par délégation.

Le Directeur du Cabinet,
signé : Michel DENIEUL

Monsieur le commandant SEMLER-COLLERY, président de la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 PARIS.



TROMPETTES
TROMBONES
CORNETS
CORS D'HARMONIE
CORNETS - TROMPETTES
CORS ALTOS
BUXOPHONES
SAXOPHONES
ALTOS
BASSES
CONTREBASSES
et leurs accessoires

Distributeur des cymbales
turques K. ZILDJIAN

Antoine Courtois
Paris

instruments de qualité artistique

8 RUE DE NANCY - PARIS 10° - TÉL. 607.77.85

69^{ème} Assemblée Générale de la C.M.F.

Séance du 27 octobre 1973 (suite des numéros de novembre et décembre)

La séance est ouverte à 9 h. 20, sous la présidence du Commandant Semler-Colleury.

ELECTIONS
LE PRESIDENT. — Nous allons procéder aux élections en appelant les délégués un par un. Je vous rappelle que vous votez pour différentes choses.

M. THIRIAULT. — Si une erreur est commise dans un groupe, cela entraîne pas la nullité du vote pour le paragraphe considéré. Par exemple, si dans la commission de vérification des comptes il y a un nom en trop, cela n'annule pas le vote pour le conseil d'administration, il reste valide.

C'est comme dans toutes les autres élections. On peut mettre, pour le conseil d'administration 1, 2, 3, 4 ou 5 noms. Le bulletin est valable. Mais à partir de 5, cette partie du bulletin est nulle. Vous n'êtes pas obligés de mettre 5 noms. Vous pouvez en mettre 5 ou moins, mais pas plus.

M. TENIER. — Je précise qu'un membre sortant, M. Berthé, qui est rééligible, n'est pas présent à notre congrès. Mais il a envoyé une lettre d'excuse, demandant que le congrès veuille bien l'excuser d'être absent. Il est retenu par la maladie. Il souffre d'un genou et ne peut pas marcher ; sa femme vient d'être opérée. Il a néanmoins maintenu sa candidature. Il a bien précisé dans sa lettre : « Je reste candidat. »

M. Berthé est président de la Fédération du Var.

Les autres candidats sont, dans l'ordre alphabétique :

— M. Deltour André, sortant, rééligible, président de la Fédération du Gers ;

— M. Froidefond, sortant, rééligible, président de la Fédération d'Indre-et-Loire ;

— M. Rollin, membre sortant, rééligible, président de la Fédération du Centre ;

— M. Pin, nouveau candidat, président de la Fédération d'Ille-de-France ;

— M. THIRIAULT, secrétaire général, sortant, rééligible ;

— M. Villatte, nouveau candidat, Fédération d'Orléans-Berry ;

— M. Verdier, dont le nom ne figure pas sur les bulletins, est candidat également. Il est président de la Fédération de Haute-Garonne.

Ce sont les candidats au Conseil d'Administration.

Pour la Commission de Vérification des Comptes : M. Attyasse, M. Saby. Et, à la place de M. Verdier, il faudrait quelqu'un d'autre.

Pour la Commission de Conciliation : M. Angot, M. Macé, de Lorlent, et M. Wegl.

M. SARZI. — Je présente M. Mieschamp, pour la commission de vérification des comptes. Il fait partie de la Fédération du Midi.

M. EHRMANN. — Il faut désigner des scrutateurs. Sont désignés : MM. Attyasse, Lafond, Rose, Metaxian, Chapelain, Fichelin.

VOTE EXAMEN DES VŒUX DES FEDERATIONS

M. le PRESIDENT. — Nous allons reprendre la discussion où nous l'avons laissée hier.

Vœu du Nord et du Pas-de-Calais

M. CHAPELAIN. — M. le Président, Messieurs, comme vous tous j'ai suivi avec une attention particulière les interventions qui ont été faites sur la régionalisation. Si je ne peux que m'associer à ce qui est officiel, je crois qu'il ne faut quand même pas s'abuser sur ce que sera cette régionalisation.

Ne croyez pas que c'est la régionalisation qui va nous apporter le Pactole.

En ce qui concerne la représentation au titre des conseils régionaux, on vous l'a dit hier : une personne, et encore c'est pas sûr, pourra éventuellement faire partie de ce conseil.

Or il est bien évident que les préfets et les conseils généraux, bien souvent, pour ne pas dire toujours, feront appel aux personnalités les plus marquantes, donc bien souvent à des professionnels. Autrement dit, nos sociétés musicales, dans l'affaire, ne seront jamais ou très peu représentées.

La représentation proportionnelle, je pense en ce qui me concerne, et je crois que je serai suivi sur pas mal de points, qu'elle est dangereuse, parce qu'elle demanderait une représentation pour les grosses fédérations, alors que les petites n'auraient rien, ou alors il faudrait doubler ou tripler le nombre des représentants.

En ce qui concerne les fédérations qui représentent actuellement plusieurs départements, qui vont se scinder, elles ont été formées depuis longtemps déjà, bien souvent sur des liens d'amitié, et il peut arriver dans ces cas-là d'aboutir ou pas à faire cette cohésion que nous demandons tous, mais plutôt une dissolution de ce qui existe.

Il est un fait, c'est que si dans nos départements nous avons une activité, et c'est cela surtout qui compte, nous sommes tous réunis au sein de la Confédération Musicale de France, et c'est elle qui nous défend sur le plan général.

Au point de vue crédits, rien ou peu. Seuls je crois, les départements, les conseils généraux, sont qualifiés pour vous donner quelque chose. Ne comptez donc pas sur les conseils régionaux. Là vous aurez des enveloppes financières, qui auront une destination particulière, soit le com-

merce, soit l'industrie, etc..., bref les grandes options. Pour la musique, vous aurez peu de choses, croyez-le bien.

Je ne veux pas dire par là qu'il faut laisser tout tomber, n'avoir aucun contact. On a parlé, hier, de comités de liaison ; j'en suis tout à fait partisan. Et par exemple, dans notre fédération, qui pourrait élargir en trois, je suis tout à fait partisan de prendre ces contacts. Mais cela va aboutir à quoi ? Je suis tout disposé à donner ma voix à celui qui nous représentera le mieux, dans ce cas à M. Ameller. Je lui donne entièrement ma voix. Mais si vous voulez, cela ne va rien apporter de neuf dans ce que chacun fait dans son département.

Alors je crois que si les contacts sont utiles, nécessaires même, il faut y aller très lentement, en ce qui concerne ces dispositions, et surtout ne pas trop se faire d'illusions sur ce qu'on attend de ces conseils régionaux.

(Applaudissements).
M. VERDIER. — Excusez-moi de revenir sur ce terrain, mais je voudrais bien que l'on comprenne ceci. On a l'air de croire que ce que nous voulons monter, soit le Nord et Pas-de-Calais, soit nous, remplacera les fédérations qui existent. Il n'en est pas question pour le moment, ni même plus tard. Vous parlez du peu de succès que nous aurons auprès de la région. C'est possible.

Mais dès qu'il y a un petit espoir, il faut courir après. J'ai rencontré ce matin en arrivant un représentant de la Fédération d'Orléans-Berry, qui, lui, avait déjà en vaillé cette nuit pour concilier quelque chose, réfléchir à quelque chose qui ferait plaisir à tout le monde, ce qui prouve que l'idée lancée à notre congrès porte ses fruits...

Je répète que ce que nous voulons faire, c'est simplement un comité de liaison qui réunisse entre elles les fédérations faisant partie d'une région, mais qui ne s'immiscerait jamais dans la vie des fédérations, qu'elles soient de plusieurs départements ou d'un seul. Voilà pour le moment.

J'ai réfléchi aussi cette nuit, et j'ai pensé à la solution suivante. Un comité de liaison, c'est peut-être de la sorte. Cela veut dire que nous réunissons non pas dans un but non défini, mais un but sans valeur importante. Je crois qu'il serait bon de faire une association de la loi de 1901, en indiquant des buts très précis, ce serait la représentation auprès de la région, sans dépasser les bornes qui seraient fixées dans cette association. Et nous verrions ensuite comment, plus tard, avec l'avis de la Confédération, qu'il ne faut quand même pas oublier, si dans 10 ans, dans 15 ans, nous pouvons établir de nouvelles structures, basées sur les régions. Ce ne serait plus les fédérations actuelles, et les associations disparaîtraient.

Si vous voulez, M. le Président, je peux vous préparer un modèle d'association dans les jours qui vous le feront assez vite un règlement intérieur de cette association viendrait après. Le principal serait de prouver que nous existons. Aurions-nous une seule chance, il faut essayer.

M. CIRAN. — C'est une assurance.

M. SARZI. — Justement, en ce qui me concerne, je suis le président d'une Fédération qui groupe 7 départements. D'après ce que vient de dire M. Verdier, je pense que 2 de ces départements vont passer dans la région Midi-Pyrénées. Il s'agit de l'Aveyron et de l'Ariège. Vous disiez tout à l'heure, M. Verdier, que rien ne serait changé dans les fédérations. Je crois que si, je perds 2 départements, dans ce cas-là...

Vous disiez aussi qu'il fallait s'accrocher, qu'on obtiendrait peut-être quelque chose. Mais je ne me vois pas, moi qui fais partie du Roussillon-Languedoc, et qui vais perdre deux départements, toucher pour eux une subvention. Il faudrait qu'on m'apporte des présomptions ce sujet. On me dit que les fédérations, dans le cadre de la régionalisation, vont rester ce qu'elles sont. Or la mienne perdra 2 départements.

M. VERDIER. — Il faut savoir ce que l'on veut. On veut faire voir à la région que sur son territoire il y a quelque chose qui marche au point de vue musical. Il n'est pas question d'enlever à votre Fédération, soit l'Aveyron, soit l'Ariège. Dans le territoire de la région, il y a tant de fédérations, tant de sociétés. Mais chacun gardera la direction de sa Fédération. Nous l'avons dit, chacun sera libre chez lui. Chacun gardera sa façon de vivre. Mais vis-à-vis des pouvoirs publics, on dit qu'on n'en obtiendra rien du tout. Peut-être, mais s'il y a une chance, il faut la tenter. Cela ne touchera en rien la vie des fédérations au sein de la C.M.F.

M. LABBE. — J'ai bien compris que tout le monde cherche à sauver ce qui existe des fédérations départementales sur le plan musical. La proposition de M. Verdier est certainement très bonne. Il est normal qu'elle soit étudiée. Il a proposé de la mettre au point et de l'envoyer au président. Mais je pense qu'avant de voir les avantages que nous pourrions tirer de cette nouvelle organisation, et les mérites qu'elle présente, il serait peut-être préférable de savoir ce que les fédérations actuelles perdront.

Je ne pense pas qu'il y ait un préfet de région qui accepte, s'il a des crédits, de les distribuer à un département qui ne fasse pas partie de sa région, même si le département fait partie de la Fédération de sa région.

Il y a 4 ans, en 1969, date historique pour la régionalisation, j'ai eu

l'occasion à La Rochelle, lors de la naissance d'une nouvelle société de musique, qui avait eu l'astuce à l'époque, espérant certainement que cela durerait, de demander à la femme d'un ministre d'être sa marraine, le jour du baptême. J'étais présent en tant que président départemental, et j'ai posé la question suivante à M. le Ministre :

« M. le Ministre, je suis surpris que les pouvoirs publics ne fassent pas davantage pour les sociétés populaires de musique. Madame votre épouse a accepté d'être la marraine de la société. C'est sur le plan privé. Mais sur le plan général, absolument rien. »

Je vous donne en mille la réponse de ce ministre (il ne l'est plus, je vous le dis tout de suite) : « M. le président, c'est votre faute. Vous avez refusé la régionalisation ». Depuis le 1er octobre, alors que la régionalisation est officielle et en cours, j'ai vu un député de la même tendance, le lui ai posé la question :

« Il y a 4 ans, votre collègue m'a dit ceci... Alors maintenant les vannes du ciel sont ouvertes ; est-ce que nous allons ramasser, je ne dis pas des millions, mais quelques milliers de francs... »

Il m'a dit : « Non, détrompez-vous. Sur le plan régional, dites-vous bien qu'une société populaire n'aura absolument rien ». Il a été formel.

Alors je me résume : envisager la régionalisation, très bien ; mais essayons donc de continuer par delà la régionalisation, et de conserver nos fédérations telles qu'elles sont. (Applaudissements).

M. CIRAN. — C'est ce que nous voulons. Je me doutais bien hier de ce qui allait se passer, avec le projet qui a un commencement d'existence à Toulouse, avec M. Verdier, M. Sarzi d'Alleurs, et moi-même, et puis les présidents départementaux, et qui, je l'ai appris hier, a aussi une existence dans l'Orléans-Berry. Je vous ai dit que si j'osais essayer de toucher en quoi que cela soit à l'organisation que nous avons aujourd'hui, d'ailleurs nous ne pourrions pas le faire — c'est impossible, ce n'est pas nous qui pouvons, dans un congrès comme celui-ci, en décider — on ne ferait absolument rien.

Eh bien, moi je dis qu'il est toujours regrettable de ne rien faire lorsqu'on se trouve en présence de nouvelles structures, toutes nouvelles pour notre pays.

Mais au cas où elles seraient quelque chose, pourquoi ne pas y être présents ? Cela ne nous coûte rien, cela ne demande aucun sacrifice à personne. M. Sarzi, vos deux départements, vous savez bien que vous les garderez, et moi je garderai le Lot.

On peut discuter beaucoup là-dessus. Mais en préalable nous disons que nous ne touchons à rien, mais nous pouvons tout de même créer quelque chose qui n'existe pas. Cela ne gêne personne. Vous l'appellerez comme vous voudrez, comité de liaison, ou association de la loi de 1901, ce n'est peut-être pas plus mal. Nous aurons un numéro et nous serons présents. Si l'un ou deux d'entre vous avez refusé la régionalisation, nous n'avons guère été consultés.

M. LABBE. — Si, en 1969.

M. CIRAN. — Alors je pense qu'il ne faut pas la refaire aujourd'hui. Il faut faire un comité de liaison, en disant qu'on se réunira au chef-lieu de chaque région future, entre fédérations, qu'elles soient départementales ou régionales, intéressées. C'est ce qu'on a fait à Toulouse. Il n'y a pas de Fédération régionale, mais il y a des fédérations régionales voisines, qui englobent une partie de la région Midi-Pyrénées, le Lot pour le Sud-Ouest, qui doit aller à Toulouse, dans cette organisation, et l'Ariège et l'Aveyron, qui doivent aller également à Toulouse.

Je crois que le congrès fera quelque chose d'utile en demandant qu'on fasse ces créations sur le plan des chefs-lieux de régions.

Je vous le demande, j'insiste. Je l'ai déjà dit hier, au début de la discussion, il faut le faire, pour que nous soyons présents. Il y aura tout de même quelqu'un qui pourra répondre au préfet régional, et à l'assemblée régionale future. Et celui qui sera élu à la présidence ou au secrétariat général de cette association sera en principe celui qui réside dans la ville où est la région.

Les modalités pourront se définir par la suite. Nous nous rendrons d'ailleurs à l'expérience, parce que nous verrons bien comment cela va se passer.

Votez donc le principe de nous réunir au chef-lieu de la région, et je le révélez, sans toucher à la structure des fédérations existantes.

M. LABBE. — Demandez à M. Doustin s'il serait d'accord, éventuellement, pour donner des subsides à une société qui ne ferait pas partie de sa région.

M. CIRAN. — Vous n'avez pas compris. M. Doustin, c'est le préfet régional de Bordeaux. C'est à sa région que nous nous adressons. Je ne sais même pas exactement les limites. Je crois que la Fédération a à peu près le même territoire que la région, sauf le Lot. Je n'ai pas parlé du Lot à M. Doustin. C'est M. Verdier qui ira en parler au préfet régional de Toulouse. Mais moi je parlerai des autres départements du Sud-Ouest, et vous ferez pareil dans toutes les régions. Je pense que c'est clair. M. Doustin ne s'occupera pas de la Charente, si elle n'est pas dans sa région. Ce que nous voulons, c'est nous mettre dans le cadre des régions qu'on va créer. Elles se formeront, qu'elles seront. Si on les modifie, nous aussi nous suivrons le mouvement. La législation changera, on agrandira peut-être les ré-

gions. Tout le monde voudra avoir une ville avec obédience régionale. C'est parlementaire, cela, ce n'est pas de notre ressort.

M. BRIANCON. — Mesdames, messieurs, je pense qu'il est inutile d'éplucher trop longtemps sur cette question. En fait la régionalisation est une question d'argent. Mais ce n'est pas cela que nous avons vu hier. Nous voulons faire de la régionalisation une question de force pour imposer une certaine volonté au ministère.

Quand on regarde la liste des subventions des conseils généraux, on s'aperçoit qu'il y a une disparité excessive d'une Fédération à une autre.

Un exemple dans le Nord. Vous avez vu que le Nord a obtenu 120.000 F de subvention du conseil général. Le Pas-de-Calais a suivi, il a donné une subvention, mais à condition de la répartir proportionnellement aux sociétés fédérées, ce que nous avons fait. C'est quand nous aurons constitué une forme régionale que nous pourrions imposer notre volonté aux conseils généraux. Ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de force. Et en ayant la force, nous aurons l'argent.

Maintenant il faut dire ceci : Il n'est pas question de changer quoi que ce soit à l'organisation actuelle de la C.M.F. Il s'agit de nous organiser. On parlait tout à l'heure de contacts. La régionalisation nous donnera des contacts.

Je pense qu'il nous faut, à l'heure actuelle, essayer de mettre tout cela en forme. Aujourd'hui il n'a été question que d'obtenir de l'argent, sembler un vote, oui ou non, pour la régionalisation. Tenons-nous en là. Et désignons une commission qui étudiera la question. (Applaudissements).

M. TONNON. — Sans prendre position sur le fond du problème, je ne suis pas qualifié pour cela, le problème qu'il serait peut-être bon de pendant quelques secondes nous réfléchir sur ce qu'est la régionalisation actuellement.

Si vous voulez, il y a 2 courants qui ont fait qu'aujourd'hui on parle de région et fait qu'il y a 3 ans nous avons voté une première forme de régionalisation de la France.

Il y a d'abord le courant ancien, régionalisme ethnique et culturel, qui se manifeste dans tous les coins de la France. Occitanie, Bretagne, Alsace, un rappel des vieilles valeurs culturelles que le centralisme parisien a bien souvent étouffées.

Et puis il y a eu un début de régionalisation, qui ne s'est concrétisé que par la présence d'une personne, l'IGAM, le préfet de région, l'inspecteur général de l'administration en mission, pour mettre en place les différents plans. Donc au départ la région n'était qu'économique.

Il y a eu une évolution depuis 10 ou 12 ans, puisqu'aujourd'hui on est en train de mettre en place des commissions régionales économiques et sociales.

Dans les différentes régions, les fonctionnaires des commissions régionales sont venus étouffer l'organisation régionale, autour du Préfet de région, l'aider à travailler aux problèmes économiques. Et ils commentent dans certaines régions à s'intéresser aussi au social, au culturel.

Il faudra des représentants des mouvements culturels dans les conseils régionaux, des représentants des citoyens de la région. Il y aura des options à prendre, vraisemblablement, si l'évolution continue d'une façon de plus en plus libre, de plus en plus autonome par rapport au centralisme parisien et gouvernemental. Par conséquent, à priori, on peut concevoir que la région alsacienne évolue de tout autre manière que la région Provence - Côte d'Azur.

Dans ce sens, je pense qu'il est bon que dès aujourd'hui, non pas parce que nous avons besoin de subventions de la part des budgets régionaux, qui n'existent pas encore ou presque pas, mais parce qu'il y a là un mouvement social et culturel, après avoir été économique, je pense qu'il est bon que nous nous préparions à entrer dans ces structures.

M. BERTRAND. — Il me semble que depuis que nous sommes sur ce problème on a parlé de beaucoup de choses, d'administration, d'organisation, d'argent, mais pas beaucoup de musique. Or la densité des musiques populaires n'est pas la même dans toutes les régions. Il s'agirait de l'étudier. On verrait — c'est l'affaire des fédérations, qui ont tous les documents — que peut-être dans telle région il y a dans un seul département 100 sociétés, et qu'il en faut 3 ou 4 autres pour en recaler autant. La régionalisation musicale ne correspond peut-être pas à la régionalisation administrative. Une région musicale sera peut-être à cheval sur deux régions ou plusieurs régions administratives. Pour sauver la musique populaire, ce que nous cherchons tous, il faudrait peut-être penser à cette régionalisation plus qu'à l'autre. (Applaudissements).

M. CIRAN. — On peut nommer une commission comme disait M. Briançon.

Elle serait créée pour étudier le problème plus en profondeur, le fouiller, calculer. Mais dans l'immédiat, c'est pressant de vous réunir au chef-lieu de région, faites ce que nous avons fait à Toulouse et dans l'Orléans-Berry.

M. BRIANCON. — Et dans le Nord, M. ESTIC. — M. le Président, Mesdames, Messieurs, je n'aurais pas demandé la parole si le vu de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais ne nous avait pas gratifiés d'un

paragraphe personnel. Depuis hier le reconnaiss que l'on est revenu à des choses beaucoup plus raisonnables que cette pointe lancée hier après-midi.

Je représente la Fédération de Brioude. On a indiqué qu'elle représentait une partie d'un département. L'a-t-on fait exprès ? Je ne pense pas. Je me permets de signaler que la Fédération de la région de Brioude regroupe l'arrondissement de Brioude et une partie du département du Cantal.

Si cette Fédération existait, il n'y aurait pas par hasard. Elle représenterait une entité géographique, économique, peut-être même à la limite étudiée que. Et le département de la Haute-Loire, comme tous les départements faits à ce moment-là — je ne voudrais pas me attarder sur ce découpage qui vont être faits pour la région — ne correspond absolument à rien. Si bien que le département de la Haute-Loire à ses multiples réparties, les unes à la Fédération de Brioude, les autres à la Fédération Loire - Haute-Loire. C'est normal. Il y a une chaîne de montagnes que qui sépare le département en deux.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que la Fédération de la région de Brioude a actuellement 14 sociétés, dont 3 en sommeil. Elle en avait en 1914, pour le même territoire, 16. Or moi je ne m'immisce pas dans les affaires des autres. Mais j'ai pu constater, quand le journal que certains fédérateurs avaient pu me prêter, que le nombre de sociétés pratiquement plus différentes que certaines grandes. Et cela pour le moins la signifier.

D'autre part la Fédération a une 10 déficits avec beaucoup de monde en groupe 1.000 à 1.200 musiciens, mais née dernière il a été prévu des examens fédéraux, 300 élèves, qui pratiquement un élève pour un musicien.

Est-ce que les fédérations ayant des centaines de sociétés, comme par exemple 60 à 100.000 musiciens, peuvent la même proposition adresser aux examens fédéraux, 300 élèves, qui pratiquement un élève pour un musicien.

Mesdames, messieurs, M. le Président, je vous remercie de votre attention. Je voudrais décrire maintenant la Fédération alsacienne. (Applaudissements).

M. BRIANCON. — Mesdames, messieurs, vous savez que cette question a été mise à l'étude par la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais, qui a la chance de constituer actuellement une région. Je vais vous donner un exemple qui justifiera notre point de vue. La Fédération du Nord a 650 sociétés, ce qui représente tout de même une véritable administration. Un certain moment notre Fédération n'avait plus de siège. Nous avons eu l'aide d'un acheteur un ans après, qui nous a coûté après aménagement 24 millions d'AF.

Nous sommes intervenus auprès de la région. La force que nous représentons dans la région a fait que les deux conseils généraux, Nord et Pas-de-Calais, proportionnellement au nombre de sociétés de chaque département, ont couvert entièrement les frais d'aménagement de l'acquisition de notre siège. Voilà une chose entre autres que tout le monde peut faire avec notre système.

M. ERARD. — J'aurais grand plaisir à pouvoir mettre une fin à toutes ces discussions, qui ont fait de toutes les interventions entre fédérations qu'elles soient voisines ou pas. Je ne sais pas si nous avons pu aujourd'hui de voter quelque chose. J'aurais tendance à dire que cela ne servirait à rien du tout. Mais j'aimerais bien qu'on puisse être la discussion là-dessus en disant simplement que le congrès invite les fédérations à être vigilantes à l'égard de cette régionalisation, et peut-être que la Confédération elle-même pourrait étudier le problème. Ce n'est pas nécessaire que nous votions, mais la Confédération pourrait donner des directives pour cette évolution. (Applaudissements).

M. CIRAN. — C'est ce que j'ai demandé hier soir : en 10 minutes cela pouvait être réglé. Qu'on mette noir sur blanc que les présidents fédéraux qui habitent dans les sièges de régions inviteront leurs collègues à se réunir dans le cadre de la région à laquelle ils appartiennent, et auront dorénavant des réunions d'échanges.

LE PRESIDENT. — Est-ce que le congrès est d'accord sur la conclusion de M. Ciran ? Pour ? Contre ? Abstention ?

Adopté.

M. BRIANCON. — Je ne suis pas d'accord. Il y a une question de représentation. Chaque région désignera son administrateur et son conseil d'administration.

M. CIRAN. — Non, pardon. Il ne s'agit pas de cela. Ce n'est pas ce qu'on a voté.

M. BRIANCON. — C'est ce qu'on demande.

M. CIRAN. — Je m'excuse d'intervenir beaucoup, mais je voudrais répondre à M. Briançon qu'on n'a pas discuté du vu proprement dit du Nord. On a voté d'avantage sur la proposition de M. Verdier, le vu de la Haute-Garonne, qui sur le vu du Nord, qui est un monument historique, qui a besoin d'être étudié avant d'être voté. Il ne s'agit pas de démouler ou de passer à côté. Je préfère vous dire que ce n'est pas du tout l'intention des congressistes de voter maintenant sur la proposition du Nord. Ce que nous voulons

Lorsque la musique devient une science...

On connaît la légende : un jour, qu'il se promenait et réfléchissait à quelque grave question philosophique, Pythagore, passant devant une forge remarqua, charmé, que certains marteaux rendaient des sons consonants lorsqu'ils frappaient l'enclume. Des centaines de personnes étaient passées devant la forge, et plusieurs, sans aucun doute, avaient remarqué l'agréable accord des masses. Seul Pythagore fut assez philosophe pour en rechercher la cause. Aussitôt donc, et ce fut le trait de génie du mathématicien, il pria le forgeron de lui prêter ses marteaux si bien accordés, et se précipita chez Milon, disciple chez qui il habitait alors. Sous les yeux étonnés de son hôte, il prépara l'expérience suivante : ayant attaché une poutre trois cordes de lyre de longueur égale, il suspendit à leur extrémité les marteaux rapportés de la forge.

L'harmonie jaillit alors des cordes, à la grande joie de Pythagore. Les précieux marteaux pesés, le philosophe s'aperçut que leur poids est dans le rapport : 4/3, 3/2 et 4/2. C'est ainsi que Pythagore découvrit les rapports mathématiques des intervalles de quarte, de quinte et d'octave, seuls consonants pour les Grecs. C'est ainsi qu'il rendit rationnelle l'empirique science musicale.

Ce récit, pour convainquant qu'il soit, n'est qu'une légende, une fable inventée par la foule ignorante et avides de merveilleux. Jamais un disciple de Pythagore ne l'eût crue en seul instant. Il y a en effet dans ce conte deux impossibilités qu'il importe de démontrer.

La première est que lorsque l'on frappe une enclume avec un marteau, le son musical que l'on entend n'est pas produit par l'enclume, et non par les marteaux, dont la résonance est assurée et se transmet le long du manche, au bras qui frappe. Ainsi était-il impossible, du moins aurait-ce été un hasard miraculeux que les marteaux fussent en des poids proportionnels à ceux des enclumes. Autrement dit, Pythagore, pour trouver les rapports 4/3, 3/2 et 4/2, aurait dû peser, non les marteaux, mais les enclumes.

La seconde impossibilité de la légende, ainsi que l'a montré Eric Temple Bell, dans La magie des nombres, est qu'en suspendant aux cordes des masses dont les poids sont dans les rapports 4/3, 3/2 et 4/2, Pythagore n'eût pas obtenu

que les cordes résonnent à la quarte, à la quinte et à l'octave : en effet, pour entendre ces intervalles, il faut suspendre aux boyaux des poids dont les rapports soient le carré de 4/3, 3/2 et 4/2, soit 16/9 et 8/2. Or, jamais ces rapports ne sont mentionnés dans les textes pythagoriciens que nous avons conservés, et la légende n'y fait pas allusion.

Pour obtenir les intervalles de quarte et de quinte et d'octave, Pythagore dut donc agir, non sur la tension des cordes, mais sur leur longueur. La lyre et la cithare, dont les boyaux étaient de même longueur, ne permettaient pas l'expérience : les harpes triangulaires, dont le philosophe eût pu se servir, furent incorporées en Grèce plus tardivement. Il est donc probable sinon certain, que Pythagore eût

recours au monocorde. C'est d'ailleurs avec ce dernier comme attribut que le représentent la plupart des peintures et des sculptures. Il s'agit d'un instrument de musique rudimentaire, instrument d'étude, forme d'une caisse de résonance sur laquelle on tend une corde unique, par l'intermédiaire de deux chevalets fixes. Un troisième chevalet mobile, permet de faire varier très facilement la longueur de la corde que l'on désire mettre en vibration. La tension de la corde, constante, est obtenue soit

par un poids. A l'aide de cet instrument, Pythagore a, le premier, mesuré la longueur de la corde vibrante, et établi des rapports de nombre entre les notes émises et la vibration des cordes qui les émettaient.

Celui qui, de nos jours, fait la même expérience trouvera les rapports suivants :

La note fondamentale aura pour longueur 1/1. La quarte 3/4. La quinte 2/3. L'octave 1/2.

Or, en Grèce, la suite normale et courante des notes n'était pas ascendante, comme la nôtre, mais descendante. Autrement dit, la première note émise, lorsque l'on émettait une gamme n'était pas la plus grave, mais la plus aiguë. Le paradigme Dorien, par exemple, avait donc la forme : Mi, ré, do, si, la, sol, fa, mi et non : Mi, fa, sol, la, seulement à l'élève, mais à un groupe la tension des cordes, mais sur dont les boyaux étaient de même longueur (actuel des notes), 2/1 pour l'octave, être employé) mais un instrument près du poignet de manière à ce qu'on puisse l'actionner avec le doigt d'une part un accent plus écrit des Eluses Polyrythmiques à si, do, ré, mi.

Voilà pourquoi Pythagore ne trouva pas les rapports 1/1, 3/4, 2/3 et 1/2, mais les rapports inverses, à savoir : 1/1 pour la note « fondamentale », qui est en fait la plus aiguë de toutes 4/3 pour la quarte (qui se trouve être la quinte dans l'ordre moderne des notes), 3/2 pour la quinte (quarte dans l'ordre actuel des notes), 2/1 pour l'octave, qui se trouve à l'octave inférieure de la fondamentale.

Ordre grec : Rapports : Fondamentale 1/1 ; Quarte 4/3 ; Quinte 3/2 ; Octave 2/1.

Rapport : Ordre actuel : 1/2 octave : 2/3 Quinte ; 3/4 Quarte ; 1/1 Fondamentale.

Quels que simples que puissent nous paraître aujourd'hui ces rapports, leur découverte fut le point de départ d'une révolution sans précédent. Pour la première fois, une

était établie entre un sens esthétique qui semblait échapper à toute mesure, et une longueur mesurable. Un intervalle musical pouvait être réduit à un nombre, et reproduit, non plus grâce à l'oreille, mais à la mathématique. Ce fut le point de départ de toute la philosophie rationnelle de l'école pythagoricienne.

On conçoit aisément qu'une longueur soit mesurable ; il est beaucoup plus facile d'admettre qu'un son l'est également. Mais si ce dernier, qui paraît si éloigné du nombre, pour le profane, peut être assimilé à une longueur mesurable, c'est que le nombre peut s'appliquer à tous les phénomènes du monde. Le nombre est donc le principe et l'origine de toutes choses. L'univers est une harmonie, à l'image de la musique. Voilà pourquoi les Pythagoriciens affirmaient que la philosophie est une musique.

Au reste, le mot « harmonie » a deux sens : il signifie l'ordre des objets, et l'octave, sens plus précisément employé par les Pythagoriciens. Pour désigner le monde, formé d'éléments en harmonie, et l'octave, consonance la plus parfaite aux yeux des Grecs, l'école pythagoricienne utilise le même mot. C'est la preuve que la musique, en ce qu'elle a de plus parfait, est une image du monde. Celui qui est réellement philosophe, qui met la recherche de la « sophia » au-dessus de toute autre préoccupation est donc nécessairement un musicien.

Yves DECHAVANNE.



MERLIN

guitares classiques Alphonse Leduc

(fabrication Musima, R.D.A.)

Dans la tradition MERLIN, des instruments de qualité à un prix raisonnable :

"730" Une première guitare sans rivale. 250 F t.t.c.	"732" Déjà une grande guitare. 320 F t.t.c.	"736" "Facon luthier", la guitare du succès. 600 F t.t.c.
---	--	--

sur demande, catalogue GUITARE (méthodes et musique)



Chez votre fournisseur ou chez : ALPHONSE LEDUC
175 rue Saint-Honoré - 75001 Paris - Tél. 260 62-47

tous instruments d'orchestre, d'harmonie et de jazz

- Trompettes - Cornets - Bugles
- Barytons - Cors Alto - Cors d'Harmonie - Basses
- Contrebasses - Soubassophones
- Trombones à coulisse et à pistons
- Saxophones - Flûtes - Clarinettes
- et tous les instruments de fanfare, sonnerie et batterie.



Couesnon

31 rue des cailloux - 92110-CLICHY
Tél. : 739.86.52 - 737.80.75 - 737.46.92

ECHANGES D'ECOLIERS FRANCO-ANGLAIS

Amitié Internationale des Jeunes Association fondée en 1948, n° 13594 Déclarée le 10 février 1949. Bureau britannique, 10 a, Woodborough Road, Londres S W 15 Q A. Tél. 01.788.68.57. Bureau français 123, rue de la Tour, 75016 Paris. Tél. 504.13.10. de 10 à 12 h. et de 15 à 17 heures. Fermé le samedi.

JEUNES DE 12 A 18 ANS QUI APPRENEZ L'ANGLAIS CE VOYAGE D'ETUDE EST POUR VOUS : Afin que chaque jeune tire un profit maximum de son séjour, il est placé individuellement dans une famille anglaise de son milieu social. En échange, le fils ou la fille de cette famille est reçu par son correspondant français pendant : — les vacances de PAQUES : (1) du 28 mars au soir au 18 avril au matin. — les vacances d'ETE : (2) du 22 juillet au soir au 6 août au matin. (3) du 11 août au soir au 26 août au matin.

Les conditions financières très étudiées sont à la portée de tous les budgets. A noter que 80% des offres anglaises sont faites par des familles ayant une fille et desirant recevoir une jeune Française.

Les enfants voyagent en groupe, via Dieppe-Newhaven ; ils sont accompagnés et assurés et le Secrétariat Britannique est à leur disposition pendant tout leur séjour.

Les demandes anglaises sont très nombreuses. Il serait heureux qu'elles trouvent toutes une réciprocité française.

« VOYAGES ACCOMPAGNES » L'Association peut joindre à ses groupes des enfants connaissant déjà leur correspondant.

Les renseignements détaillés et références seront adressés par retour du courrier (joindre 1 enveloppe timbrée) aux personnes en faisant la demande à : AMITIE INTERNATIONALE DES JEUNES, Madame Françoise MORVAN-LACOURT, 123, rue de la Tour, 75016 PARIS. Tél. 504.13.10. Réception : 10 à 12 h. — 15 à 17 h. — Fermé le samedi toute la journée.

N.B. — L'Association s'occupant uniquement d'échanges d'écoliers franco-anglais et de « Voyages accompagnés » ne peut donner d'autres renseignements que ceux concernant ses activités.

COMMUNIQUE PAR L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'ACTION ARTISTIQUE :

Participation française aux concours internationaux de musique — Au 22ème Concours International de Munich, Jean Deplace a remporté le second prix, 1er nommé, de violoncelle.

— Au 29ème Concours International, dans l'épreuve de piano, trois Français figurent en tête du palmarès :

— Caroline Haffner, second prix, 1ère nommée.

— Alain Raes, second prix ex aequo.

— Jean-Gabriel Ferlan, médaille d'argent à l'unanimité.

Dans les autres disciplines, Léo Angelloz a obtenu le second prix de flûte, Gilles Millière e second prix de trombone et Bernard Cazauran la médaille d'argent de contrebasse à l'unanimité.

Assemblée générale de la CMF (SUITE DE LA PAGE 4)

à a qu'un très mince rapport avec ce que vous demandez, administration, élections, conseil, etc. Mais M. Verdier a déposé un vœu demandant qu'on accente les liaisons au niveau de la région. C'est là-dessus qu'on vote.

M. BERTRAND. — Un comité de liaison.

VŒU PRESENTE PAR LA HAUTE-GARONNE

1) La Haute-Garonne propose de diviser en deux parties les demandes appelées jusqu'à ce jour « vœux ».

Certaines propositions intitulées vœux, n'étant que des simples suggestions, pourraient avoir un régime particulier et moins lourds que les vœux.

Le principe des vœux pourrait être maintenu pour les sujets importants visant la marche et le fonctionnement de la Confédération et des Fédérations Départementales.

Il est proposé ceci, pour la présentation des vœux et des suggestions :

a) En ce qui concerne les suggestions, elles devraient être proposées à la Confédération au moins 1 mois avant l'assemblée générale. Le bureau fédéral l'examine et décide si cette suggestion doit être proposée à l'assemblée générale ou s'il peut en décider seul (dans ce dernier cas, il en est fait compte rendu à l'assemblée générale).

b) En ce qui concerne les vœux ils sont envoyés à la Confédération au moins 2 mois avant l'assemblée générale d'hiver afin que la Confédération si elle le juge utile, fasse parvenir ces vœux aux Fédérations qui pourront les étudier comme cela se fait déjà.

M. CIRAN. — Le vœu du Nord, c'est autre chose.

M. PIN. — Ce vœu, le l'ai défendu hier, mais je l'ai défendu tel qu'il est rédigé. Je relis la dernière phrase :

Formule le vœu que la CMF, par ses contacts persuasifs...

(Lecture).
Sous cette forme c'est anodin. Ce que vous avez voulu concernant l'organisation de la Confédération n'est pas dans le vœu tel qu'il est rédigé. Avec la rédaction actuelle, la porte est ouverte. On ne peut personne. Ce n'est pas le chef de train qui bouillonne pour que tout le monde entre. Cette porte, je crois qu'il ne faut pas la fermer. Vous dites, M. Ciran, qu'on ne peut rien modifier ce soir. Mais cela ne veut pas dire que nous ne modifierons jamais rien.

Un problème se pose du fait de la régionalisation. Il faut être vigilant. J'en parle très à l'aise, j'appartiens à une Fédération qui a déjà cette structure, qui pourrait à la rigueur annexer un département, mais je n'en ai pas la moindre envie. Je crois qu'il faut laisser les Fédérations existantes voir comment va se passer la régionalisation. Vous avez bénéficié dans le Nord et le Pas-de-Calais d'une situation particulièrement avantageuse, qui ne se retrouve pas forcément dans toutes les Fédérations. Vous êtes extrêmement musicalisés du point de vue départemental et de toutes les sociétés qui existent, il est normal que vous vous trouviez toujours en face de pouvoirs publics prêts à vous aider.

Nous ne sommes pas, nous, dans la même situation, notamment dans la région parisienne, où quand nous cohabitons avec la confédération d'en face, les pouvoirs régionaux ont tendance à nous ignorer un peu en disant : « C'est le ministère qu'il faut voir ».

Par conséquent, s'il s'agit du vœu tel qu'il est rédigé, oui. Mais s'il s'agit d'aller plus loin, non.

M. CIRAN. — Nous n'allons pas plus loin.

M. BRIANCON. — Je suis d'accord.

M. CIRAN. — Le reste est à faire.

M. BRIANCON. — Nous en parlerons l'année prochaine.

MODIFICATION

AU REGLEMENT DES CONCOURS
M. LE PRESIDENT. — La parole est à M. Mazeau.

M. MAZEAU. — M. le Président, messieurs, messieurs, la Fédération de la Charente avait envoyé un projet de règlement de concours, suivi de modifications envoyées par la suite, venant du vœu présenté, qui concerne les batteries-fanfars et les fanfares de marche, que je lis :

VŒU PRESENTE PAR LA FEDERATION DE LA CHARENTE

OBJET : Batterie-Fanfars et Fanfares de Marche.

L'examen approfondi de la liste des morceaux imposés dans les concours en 1973 (journal CMF de janvier 73, page 7) appelle de la part du conseil d'administration de la Fédération de la Charente, les observations suivantes :

Repondons d'abord à deux questions :

La première : Qu'est-ce qu'une Fanfare de Marche ?

C'est une formation composée d'une Harmonie (ou Fanfare) et d'une Batterie.

La deuxième : Qu'est-ce qu'une Batterie ?

C'est une formation composée de tambours, clairons, trompettes de cavalerie et cors.

Les Fanfares de Marche sont divisées en deux groupes : le groupe « A » dont la batterie est composée de tambours et clairons ; le groupe « B » dont la batterie comprend tambours, clairons, trompettes et cors.

Les batteries-fanfars sont divisées en plusieurs formations parmi lesquelles nous ne retiendrons que la Formation No 1 c'est-à-dire une batterie composée de tambours et clairons, autrement dit : une batterie simple.

Dès lors, quelle différence y a-t-il entre une batterie simple et une fanfare de marche du groupe « A » ?

S'il n'y a aucune différence au point de vue composition, il y en a une énorme au point de vue exécution, tellement énorme qu'elle fait apparaître une injustice flagrante qu'il faut absolument abolir.

Dans 95 % des cas (pour ne pas dire 100 %) les membres appartenant à une Batterie ne connaissent pas la musique, et les directeurs sont dans l'obligation de leur apprendre les morceaux par audition.

Or donc, et nous appuyant sur le règlement qui veut que seuls soient jugés les tambours et clairons d'une Fanfare de Marche, mettons-nous, un instant, à la place des directeurs, et voyons le travail qu'ils ont à fournir.

Reportons-nous au journal CMF cité plus haut et lisons :

3ème DIVISION

1) Fanfare de Marche Groupe « A » (tambours et clairons) : morceau imposé « Jeune Fanfare », de R. Coiteux. Le directeur de cette formation aura à apprendre à ses clairons 16 mesures (nous ne parlerons pas des mesures de grosse caisse car cet instrument est, dans bien des cas, tenu par un musicien de l'Harmonie ; nous ne parlerons pas non plus de mesures de tambours).

2) Formation No 1 (clairons, clairons basses, batterie) : morceau imposé « Marche de l'Éclair » de R. Coiteux. Le directeur de cette formation aura à apprendre à ses clairons : 38 mesures ; clairons basses : 34 mesures. Total : 72 mesures.

Soit plus de quatre fois plus de travail que pour la Fanfare de Marche.

2ème DIVISION

Fanfars de Marche Groupe « A ». — Morceau imposé : « Marching thro Georgia » de Miller. Les clairons ont à apprendre 24 mesures.

Formation No 1. — Morceau imposé : « Saigon » de A. Trémine. Les clairons ont à apprendre 42 mesures ; les clairons basses 38 mesures. Total 80 mesures.

Soit trois fois plus de travail que pour une Fanfare de Marche.

1ère DIVISION

Fanfars de Marche Groupe « A ». — Morceau imposé : « Rhin et Danube » de J. Brun. Les clairons ont à apprendre 16 mesures.

Formation No 1. — Morceau imposé : « La Bastidienne » de Trémine. Les clairons ont à apprendre 38 mesures ; les clairons basses 34 mesures. Total 72 mesures.

Même travail que pour une 3ème division.

Si on compare le groupe « B » des Fanfares de Marche avec la Formation No 2 des Batteries Fanfares, on se rend compte que ces dernières ont, en plus, les clairons-basses et les trompettes-basses.

Ainsi qu'on le voit, les directeurs de batteries simples ont, en moyenne, quatre fois plus de travail que les directeurs de Fanfares de Marche et les deux formations se présentent à des concours avec des chances égales.

Rappelons pour mémoire que, d'une part, nous n'avons pas compté les mesures de grosse caisse et tambours, et, d'autre part, les directeurs de l'une et l'autre formation ont encore deux autres morceaux à choisir dans la liste CMF, sans compter le morceau d'ensemble.

En résumé, une Fanfare de Marche de 3ème Division Groupe « A » qui prépare un concours avec la batterie simple de 3ème division également devra apprendre : trois morceaux de 72 mesures, soit 216 mesures avec l'espoir d'obtenir un 1er prix !

Ne nous étonnons plus de voir nos batteries délaisser les concours pour les festivals, car les conditions qui leur sont imposées sont

trop dures et surtout trop injustes.

La Fédération de la Charente présente donc le vœu d'après sous forme de trois solutions, laissant le soin à la CMF de retenir celle qui lui agréera le mieux.

Angoulême, le 7 octobre 1973.

Le président de la FMO :
A. BABIN.

M. LE PRESIDENT. — J'ai demandé à notre conseiller technique, M. Trémine, d'examiner le projet de la Charente, et je le prie de bien vouloir donner son point de vue.

M. TREMINE. — C'est vous qui avez créé les fanfares de marches, ce n'est pas moi. Alors si vous devez les supprimer, vous n'avez pas besoin de moi. A mon avis elles sont utiles. Je crois seulement que la solution n'est pas valable. On ne va pas faire jouer à une harmonie une partie de clairon basse et de trompette basse. Les fanfares de marches sont des musiques militaires. On juge les tambours, les clairons, pas l'harmonie ou la fanfare les accompagnant. C'est une nouvelle catégorie dans les batteries-fanfars.

M. MAZEAU. — Ce que vous dites est juste, il n'est pas question de supprimer les fanfares de marches. J'ai proposé en 1ère solution la suppression de l'appellation. Mais il n'en est pas moins vrai que quand la fanfare de marches se présente devant un jury, on entend que les clairons, l'harmonie n'est pas jugée. Par conséquent, même si on laisse l'appellation fanfare de marches, qu'on mette des pas redoublés.

M. TREMINE. — Cela n'existe pas. Et dans une batterie simple, les tambours et les clairons ne peuvent pas jouer le même nombre de mesures.

M. MAZEAU. — Regardez le travail à faire entre les 2 directeurs.

M. THIRAULT. — Cher monsieur, c'est moi qui ai préconisé cette réforme. Il est normal qu'une assemblée évolue. Depuis 22 ou 25 ans que je suis à la Confédération — et M. Ehrmann est encore mieux placé que moi pour le dire, ainsi que M. Anne et M. Rando, M. Dufour — régulièrement nous avons affirmé ce que nous avions affirmé et rejeté ce que nous avions voté. C'est normal, c'est l'évolution de la vie.

Ceci étant dit, il y avait une raison profonde pour laquelle j'avais fait cette proposition. C'est qu'il y a eu une période où, disons-le très honnêtement, l'Union des Fanfares donnait des facilités aux musiciens, ce que nous n'avions pas l'intention de faire parce que nous voulions conserver à la CMF un certain standing. Et à la base nous étions pas toujours compris ; on voyait seulement qu'il était plus facile d'obtenir un classement intéressant à l'Union des Fanfares que chez nous. Il fallait donc faire quelque chose pour les fanfaristes qui n'avaient peut-être pas eu la chance d'avoir les moyens d'apprendre la musique. L'on est bien content de les trouver lorsqu'on a un défilé à faire, ou une sonnerie au monument aux morts.

Leur demander de savoir le solfège ? Oui, bien entendu, notre rôle c'est de l'apprendre, je suis bien d'accord, mais combien ont les instructeurs pour le faire ? Vous remarquerez que je défends les petites sociétés.

Donc nous avons pris cette décision pour que les clairons et les tambours puissent venir parfois faire acte de dévouement, et avoir un intérêt, peut-être primaire, mais intérêt quand même, à passer des concours et à se perfectionner, d'une manière bien sûr limitée. Nous avons fixé le maximum qu'ils pouvaient atteindre, la 1ère division. On ne pouvait pas la dépasser, parce que les 3/4 ne connaissent pas l'écriture de la musique.

Je ne suis pas de votre avis lorsque, pour établir un classement, vous tenez compte du nombre de mesures et de l'effort fourni.

Je continue à travailler les Suites de Bach pour violoncelle. Je passe beaucoup plus de temps sur une mesure difficile que sur des phrases entières faciles.

Je crois que c'est de la difficulté, de la qualité de l'interprétation des œuvres que dépend le classement et non de leur durée.

Lorsque vous parlez du chef de musique amateur qui a éprouvé des difficultés, ce n'est pas exceptionnel. Si un chef de musique prend la responsabilité d'une société, c'est pour que celle-ci progresse. Cela demande de gros efforts.

Mais il n'y a d'injustice que dans ce qui est comparable. Une fanfare normalement constituée et une fanfare de marches n'ont pas de rapports.

Je suis tout prêt à changer mon point de vue, si vous pouvez me convaincre.

M. MAZEAU. — Je comprends très bien, mais je pense qu'il y a aussi la batterie simple. On juge la clique.

M. THIRAULT. — D'abord le mot clique n'existe plus. Je m'en glorifie personnellement. Il était péjoratif. Faire un concours avec la fanfare de marche n'est valable à mon avis que dans les pays anglo-saxons où beige ou on note la sonorité, le rythme, la présentation dans un défilé. Un concours harmonie et fanfare dans un pas redoublé, sur le plan artistique, est difficilement défendable.

M. MAZEAU. — Si je dirige une batterie, je joue une trompette, qu'est-ce qui m'empêche de me présenter en fanfare de marche en jouant tout sur la trompette ?

M. MALTERRE. — Je crois que M. Thirault a raison. On peut fêter la fanfare de marche dans un défilé, comme dans les pays étrangers. Les batteries-fanfars travaillent pour être des batteries-fanfars. Il n'y a qu'une chose que je demanderais, parce que dans notre secteur il y en a pas mal : c'est que les morceaux soient donnés plus tôt. Les batteries-fanfars sont des sociétés qui existent dans les milieux ruraux. Or ces musiciens ne peuvent travailler que l'hiver, c'est-à-dire à partir de maintenant jusqu'au mois de janvier ou février. Après ils ont des travaux qui reprennent, ils ne peuvent plus travailler consciencieusement.

Je voudrais que la CMF demande à M. Trémine de donner les morceaux plus tôt.

M. TEXIER. — Vous aurez satisfaction. On faisait paraître les morceaux pour les batteries-fanfars dans le numéro de décembre du journal, cette fois ce sera dans celui de novembre. Il paraîtra légèrement plus tard, peut-être avec autant de retard que le dernier.

M. ANNE. — A l'origine c'était des batteries d'accompagnement. A la suite d'un concours que nous avons eu à Dieppe, nous avons dit : « Non, pas de fanfares de marche, mais des batteries d'accompagnement ».

M. TREMINE. — Tout à l'heure vous avez confondu les morceaux individuels pour les concours des Fédérations avec la liste des morceaux pour les concours. La liste des morceaux pour les concours, nous la faisons paraître d'habitude en janvier. Cette année ce sera en janvier. Mais l'année prochaine je vous propose de la faire paraître en octobre.

M. THIRAULT. — On ne peut pas gagner un mois cette année ?

M. TREMINE. — Nous allons essayer.

UN CONGRESSISTE. — Une harmonie et une batterie, cela fait deux sociétés distinctes. Dans les concours l'harmonie peut être classée d'une façon, la batterie d'une autre.

M. EHRMANN. — Statutairement il faut être 2 fois adhérent.

M. ANNE. — En principe la batterie d'accompagnement est nettement inférieure à la société qu'elle accompagne.

M. DUFOUR. — Elle est séparée de l'harmonie.

M. MARTEAU. — Elles ont deux livrets fédéraux.

LE PRESIDENT. — Donc statu quo de l'ancien règlement. Vous êtes d'accord ? Contre. Abstentions ?

Adopté.

EPREUVES D'EXAMENS

M. LE PRESIDENT. — L'Orléanais-Berry a présenté un vœu. Les Ardennes aussi.

M. DAUCHY. — Nos collègues en ont pris connaissance.

M. CIMETIERE. — Notre vœu est à peu près le même. Je n'ai rien à ajouter.

VŒU RELATIF AUX EPREUVES DES EXAMENS FEDERAUX

La Fédération Musicale des Ardennes, réunie en congrès à Charleville-Mézières le 20 mai 1973, ayant constaté dans le choix des épreuves fédérales de quelque degré que ce soit, de multiples anomalies, à savoir :

— Inégalité de niveau pour des instruments différents dans une même division ;

— manque de progression dans la difficulté des épreuves d'une division à l'autre (par exemple, épreuve de Division Élémentaire Clarinette plus facile que celle de Division Préparatoire) ;

— présence de difficultés incompatibles avec le niveau de la division considérée et avec la technique de l'instrument ;

— manque fréquent de musicalité de morceaux imposés, difficilement assimilables par de jeunes élèves de musiques populaires, souhaite que l'actuelle Commission Technique Nationale des Examens s'adjoigne des techniciens enseignants, choisis, chaque année, par rotation, dans quelques Fédérations régionales (10 par exemple) ;

souhaite que l'épreuve de lecture instrumentale soit adaptée à la tessiture de chaque instrument (ou famille d'instruments) ; souhaite la création d'épreuves pour flûte à bec.

VŒU PRESENTE PAR L'ORLEANAIS-BERRY

Les représentants des sociétés musicales affiliées à la FMOB réunis en congrès régional le 8 avril 1973 à Orléans, ont constaté certaines anomalies concernant le choix des épreuves et morceaux d'examens imposés aux élèves par la CMF.

Ils pensent, en particulier, que certaines épreuves instrumentales choisies en 3ème et 2ème divisions représentent des problèmes techniques difficiles à surmonter pour les élèves débutants et risquent de provoquer, chez la plupart, l'abandon prématuré de leurs études musicales.

Dans ces conditions, les congressistes de la FMOB émettent le vœu suivant :

— Que soit mise en place, au sein de la CMF, une commission chargée de choisir spécialement les épreuves et morceaux d'examens ;

— Demandent en outre que les membres de cette commission soient choisis pour au moins une moitié, parmi les responsables des sociétés d'amateurs présentant régulièrement des candidats aux examens fédéraux.

M. EHRMANN. — Quand l'étais président de la CMF en activité, le même problème s'est toujours posé tous les ans. Dans l'importante quel Conservatoire de France, c'est la même chose. Les professeurs, les élèves ne sont jamais contents des morceaux donnés. Mais il y a un problème très difficile à la CMF. Il y a 380 morceaux à choisir exactement. Voyez, si on nommait une commission, le nombre de morceaux qu'il faudrait que ceux qui se feraient partie passent à Paris.

Certainement le président Scher-Colliery ne demande qu'une chose : donner satisfaction à tout le monde. Les 380 morceaux que nous choisissons uniquement par le président, d'ailleurs. Nous avons des conseillers techniques pour les batteries, pour les batteries-fanfars. Pour le violoncelle, on fait toujours appel à M. Thiraull. Pour la contrebasse à M. Ameller. Pour la flûte le suis consulté. Les morceaux sont donc choisis le mieux possible.

En plus de cela, autre difficulté que j'ai eu souvent à résoudre quand j'étais président. C'est que dans ces 380 morceaux, il faut savoir ceux que les éditeurs envoient encore à Paris en nombre suffisant. J'ai toujours pris la précaution de demander aux éditeurs s'ils avaient assez d'exemplaires pour fournir tout le monde.

Il est arrivé qu'après une réponse affirmative, au bout de quelques jours, je recevais des lettres de certaines Fédérations disant : « Vous avez imposé tel morceau, l'éditeur n'en a plus ». J'allais trouver l'éditeur, qui répondait : « Ah, j'ai jamais pensé qu'on m'en demanderait autant ». On ne sait jamais le nombre de livres que les sociétés envoient.

Croyez-moi, c'est une tâche très complexe. Il serait difficile de constituer une commission composée de plusieurs tous à Paris. Ses membres ne connaîtraient probablement pas tous les instruments, ou il faudrait vraiment une commission très nombreuse.

Alois nous pourrions proposer aux Fédérations de nous envoyer une liste de morceaux pour chaque instrument, pour nous donner un point de vue des morceaux que nous pourrions imposer.

M. TEXIER. — La liste et les morceaux eux-mêmes.

M. EHRMANN. — Bien entendu. Et il faudrait qu'avant vous voyez occupés de savoir si les éditeurs pouvaient en fournir 100, 200 exemplaires.

M. MALTERRE. — Pourquoi pas l'inverse ? Vous choisissez des morceaux, et les Fédérations vous donnent leur avis sur votre choix. Et vous auriez plus contact, vous, avec les éditeurs. Personne n'est à l'abri d'une erreur, mais l'an dernier il y avait des morceaux pour les claviers pas tellement à leur place. Je ne parle que des instruments, la question solfège est résolue. Les spécialistes se réunissent, examinent les morceaux, discutent.

M. EHRMANN. — Nous sommes des spécialistes. Je crois qu'il faut quand même nous faire un peu confiance.

M. THIRAULT. — L'erreur vient aussi des machines. Il se trouve qu'à l'impression il y a eu des inversions, je vous l'affirme. C'est un problème très lourd, très difficile.

Une anecdote : L'année dernière j'ai choisi le 4ème Concerto de Coltemann, éditions Schott. Ce morceau est joué depuis toujours par toutes les écoles de violoncelle.

J'ai reçu plusieurs lettres, et la CMF également, pour me dire que ce Concerto n'existait pas.

J'ai été obligé d'envoyer la photo copie de la couverture de l'édition comme attestation. L'erreur venait des marchands de musique. C'est un exemple parmi plusieurs.

UN CONGRESSISTE. — Cette année, pour les mandolines, en préparatoire, il y avait un petit morceau de Mozart. Pour avoir, il a fallu que j'aie présenté un recueil de partitions et de plus, c'était des partitions de guitare. Je demande qu'on fasse aussi attention à cela. Je n'ai pas voulu faire payer mes enfants. J'en ai été pour 2.000 F de ma poche.

M. LE PRESIDENT. — M. Marteau, conseiller technique, va vous répondre.

M. MARTEAU. — Je n'ai jamais choisi un morceau pour mandoline, surtout dans une petite division, qui soit dans un recueil. Vous devez confondre avec l'excellence. Il est exact qu'il y a un morceau dans un recueil de guitare. Avec notre ami Werschob, grand spécialiste de guitare, nous estimons que quel qu'un qui va à un concours du conservatoire peut bien prendre une suite dans un recueil ; toutes les œuvres dans le recueil sont bonnes. Quant à avoir choisi un morceau comme cela pour la préparatoire ou l'élémentaire, jamais, jamais depuis les nombreuses années où je choisis des morceaux. Vous faites certainement erreur.

LA CONGRESSISTE. — Non, notre président est là pour en témoigner. « La Berceuse » de Mozart.

M. MARTEAU. — Quelle division ? LE CONGRESSISTE. — 1ère année, mandoline.

CONSORTIUM MUSICAL ÉDITIONS PHILIPPO

24, Boulevard Poissonnière, 75009 PARIS

C.C.P. PARIS 286.25 Tél. 824-89-24 - 246-52-22

NOUVELLES PUBLICATIONS :

BATTERIE - FANFARE

- P. BREARD : La Morosière.
- J. DEVO : Caracas (Fantaisie).
- J. DEVO : Kilt (Fantaisie).
- R. FAYEUILLE : Lou Falgoux (Bourrée Fantaisie).
- R. GOUTE - J. DEVOGEL : Ma jolie Jorette (Marche).
- M. POIRRIER : Patrouille de chasse (Marche).

FANFARE DE TROMPETTES

- J. DEVO : Le Cor à Sons (Fantaisie Valse).
- J. DEVO : Frères Jacques (Marche Fantaisie).
- J. DEVO : Slow cocardier (Fantaisie).
- J. DEVO : Trois jeunes tambours (Marche).

HARMONIE ET FANFARE

- R. GOUTE - J. DEVOGEL : Ma jolie Jorette (Marche).

MORCEAUX IMPOSES AUX EXAMENS FEDERAUX 1974 :

PIANO

- ELEMENTAIRE 1ère ANNEE : A. AMELLER : Fleurs d'amandier.
- ELEMENTAIRE 2ème ANNEE : R. SALMON : Danse Bretonne.

VIOLON

- ELEMENTAIRE 2ème ANNEE : H. FEVRIER : L'Oiseau.
- MOYEN 1ère ANNEE : R. ALIX : Menuet.
- MOYEN 2ème ANNEE : A. HECK : Concertino No 5.

VIOLON ALTO

- ELEMENTAIRE 1ère ANNEE : A. AMELLER : 3 Pièces No 1 et 2.
- ELEMENTAIRE 2ème ANNEE : A. AMELLER : 3 Pièces (en entier).
- MOYEN 2ème ANNEE : H. CLASSENS : Concertino en sol.

VIOLONCELLE

- PREPARATOIRE 1ère ANNEE : LOEWENGUTH : Confidences.
- PREPARATOIRE 2ème ANNEE : Ariette (dans le Violoncelle classique A.) — Auteur Inconnu.

CONTREBASSE A CORDES

- ELEMENTAIRE 1ère ANNEE : H. CLASSENS : Historiette.
- SUPERIEUR : Ch. LABRO : Concertino en Sol majeur Opus 32.

BASSON

- PREPARATOIRE 1ère ANNEE : M. CARIVEN : Arioso.
- PREPARATOIRE 2ème ANNEE : J. DOUANE : Fantasietta.
- PREPARATOIRE 2ème ANNEE : M. CARIVEN : Cantabile.
- MOYEN 2ème ANNEE : J. MOREAU : Poursuites.

CLARINETTE

- ELEMENTAIRE 1ère ANNEE : A. DERVAUX : Clarinettismo.

COR

- MOYEN 2ème ANNEE : J. DOUANE : Dans les Alpes.

CONTREBASSE SI bémol

- MOYEN 1ère ANNEE : A. AMELLER : Cantabile Leggiero.

GUITARE

- ELEMENTAIRE 1ère ANNEE : A. LEGROS : Chanson.

BATTERIE - FANFARE

- SUPERIEUR : J. DEVO : Nouvelle vague.

N'oubliez pas d'assurer
vos SOCIETES à la C.M.F.

Pour les Sociétés de Musique

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose un séjour à Paris de trois jours

avec visite de Paris et de Versailles, en autocar avec guide, tour sur le Seine en Bateau-Mouche, hôtel et un repas par jour. Possibilité d'organiser une soirée au théâtre, sur demande au prix de 129 francs (groupe de 40 personnes minimum).

Pour tous renseignements :

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

34, rue de Lisbonne - PARIS-8ème - Tél. 193 - Tél. 522.83.37

Concours international de musique de Meslay-du-Maine

LE 6 MAI 1973

Le 6 mai dernier, la société de Musique de Meslay-du-Maine organisait, avec le concours de la Fédération Musicale Sarthe-Mayenne, son deuxième concours international de musique. Celui-ci était marqué plus particulièrement, puisque la Sainte-Cécile était son centenaire.

Le concours eut lieu en présence de : M. Ehrmann, président de la Confédération Internationale ; du Commandant Semler-Collery, président de la Confédération Musicale de France ; M. Hureau, président de la Fédération Sarthe et Mayenne ; M. Verrier, vice-président de la Fédération Sarthe et Mayenne.

Ce concours, d'une rare qualité, puisqu'il réunissait 25 sociétés et la Musikverein d'Aldingen (Allemagne) en excellence A, a obtenu un brillant succès populaire, grâce à la collaboration de tous les musiciens de Meslay-du-Maine, ainsi que de la population.

Dès le samedi soir, réception à la mairie des personnalités : MM. Ehrmann, Semler-Collery et Hureau ; des sociétés de Grenay et d'Aldingen, par Monsieur le Maire de la Municipalité, J. Fallard, et Monsieur Richard, président de la « Sainte-Cécile », où un vin d'honneur leur était offert.

A 21 h débutait le concert : La « Sainte-Cécile » de Meslay en donnait le départ pour marquer ses 100 ans, car c'est en effet le 23 août 1873, à 20 h., que la société fut formée.

Ensuite vint la musique de Grenay (1ère division, 1ère section) qui devait, au concours du lendemain, accéder à la division supérieure B. Elle nous fit entendre un concert d'une rare qualité exceptionnelle : que son chef, Monsieur Losson, en soit vivement remercié et félicité. C'est sous un tonnerre d'applaudissements (environ 2.000 personnes y assistaient) qu'elle quitta la salle pour laisser la place à la Musikverein d'Aldingen (Allemagne, excellence A) et qui devait, elle aussi, au concours du lendemain, accéder à la division d'honneur.

Cette musique d'un genre différent emballa littéralement le public qui fit une ovation sensation-

nelle à son chef, Monsieur Zettler. A voir cette assistance aussi nombreuse, l'on constate que la musique populaire revit, puisqu'encore aujourd'hui, dans toutes les régions l'on reparle de ce concert du samedi soir, ainsi que du Concours du dimanche, et ce, grâce à tous les musiciens amateurs qui mettent tout leur cœur à maintenir leurs sociétés.

Le dimanche matin débutait le concours dans différentes salles de la ville.

La messe de 9 h était assurée par la Musikverein d'Aldingen et celle de 10 h, par l'harmonie de Grenay : là aussi, ces deux sociétés se surpassèrent.

A 11 h, remise d'une gerbe au cimetière à la mémoire de tous les musiciens disparus. La musique de Grenay, en présence des personnalités et de la Musikverein d'Aldingen, exécuta les sonneries et les hymnes Allemand et Français.

Ensuite, ce fut le retour du cimetière en défilant en ville : il y avait de la musique partout. Dans tous les quartiers, les sociétés revenant de leur salle, exécutaient plusieurs aubades.

Après un déjeuner bien gagné, toutes les sociétés prenaient place à 14 h 30 pour un magistral défilé auquel une foule immense a, par sa présence, apporté la aussi, la preuve qu'elle s'intéressait à la musique populaire. Toutes les sociétés sont d'ailleurs à féliciter pour leurs tenues impeccables et l'ordre parfait qu'elles ont observé pendant le parcours à travers les rues de la ville.

Le défilé se terminait par le char de la Muse (Martine Pelourdeau) et ses demoiselles d'honneur (Elisabeth Monsimert et Yveline Hillion) entourées de leurs petits pages.

Le char était précédé des majorettes de Meslay qui étaient emmenées par la musique municipale de Grez-en-Bouère. Tous ont été chaleureusement applaudis tout au long du trajet.

Ensuite, tout le monde se rendait sur le terrain du corso pour écouter un gala donné par les Compa-

gnons de la Chanson, qui, malgré le vent et la pluie ont su enthousiasmer la foule pendant presque deux heures ; qu'ils en soient ici félicités et remerciés.

Après ce gala, les 1700 musiciens se mettaient en place pour exécuter le morceau d'ensemble : « Royan la Rochelle », dirigé par son compositeur, Monsieur Bontemps. Malheureusement, la pluie devenant plus intense, il fallut se rendre dans les parquets pour la lecture du Palmarès, sous la haute présidence de MM. Ehrmann, Semler-Collery, Anne Hureau, et M. Fallard, maire de Meslay.

Ensuite, étant donné la place réduite, les deux autres morceaux d'ensemble furent exécutés par l'harmonie d'Anzin et la Musikverein d'Aldingen :

— Sarthe et Mayenne, morceau de la Fédération était dirigé par son président, M. Hureau ;

— La Marseillaise, était dirigée par le président Semler-Collery.

M. Richard, Président de la « Sainte Cécile » de Meslay du Maine, remercie chaleureusement toutes les personnalités d'avoir bien voulu honorer de leur présence cette très belle manifestation. Il remercie également toutes les sociétés de leur brillante participation au concours et chacun prit le chemin du retour enthousiasmé par cette charmante journée.

Ci-après, résultat du Palmarès :



PALMARES — MESLAY-DU-MAINE (6 MAI 1973)

Société	Division	Directeur	Classement	Récompenses
Anzin (Harmonie)	Excellence B	Olivaux	1er Prix ascendant	Coupe Marc Delmas Félicitations au Directeur Prix de 500 F (Ministère des Affaires Culturelles)
Grenay (Harmonie)	1re Div. 1re Sec.	Losson	1er Prix ascendant Division Sup. B	Félicitations au Directeur Prix de 400 F (Ministère des Affaires Culturelles)
Saint-Nazaire (Harmonie)	1re Div. 1re Sec.	Carlier	1er Prix ascendant Division Sup. B	Félicitations au Directeur Prix de 200 F (Ministère des Affaires Culturelles)
Chateaubriant (Harmonie)	2e Div. 1re Sec.	Bassereau	1er Prix ascendant 1re Div. 2ème Sec.	Félicitations au Directeur 1 Vase de Sèvres (Ministère des Affaires Culturelles)
Evron	Chorale	Ledauphin	1er Prix ascendant	Félicitations au Directeur 1 Vase de Sèvres (Ministère des Affaires Culturelles)
Aldingen (Allemagne)	Excellence A	Zettler	1er Prix ascendant Division d'Honneur	1 Vase de Sèvres (Ministère des Affaires Culturelles) 1 plaque souvenir Félicitations au Directeur 1 Vase de Sèvres (Ministère des Affaires Culturelles)
Change Batterie-Fanfare	3e Div. 2e Sec.	Launay	1er Prix ascendant 3ème Div. 1re Sec.	Félicitations au Directeur 1 Vase de Sèvres (Ministère des Affaires Culturelles)
Lanester	Juniors	Grolleau	Mention Très Bien	Félicitations au Directeur 1 clarinette (Confédération Musicale de France)
Chateaubriant Petite Harmonie	Juniors	Delebecque	Mention Bien	Félicitations au Directeur 1 Trompette (Confédération Musicale de France)
Ingre Batterie-Fanfare	3e Div. 1re Sec.	Feuillat	1er Prix ascendant 2ème Div. 2ème Sec.	Félicitations au Directeur 1 Clairon (Confédération Musicale de France)
Sable-sur-Sarthe (Harmonie)	2e Div. 1re Sec.	Baslé	1er Prix ascendant 1re Div. 2ème Sec.	Félicitations au Directeur Coupe de la Fédération Sarthe - Mayenne
Auyers-le-Hamon (Harmonie)	3e Div. 3e Sec.	Barbin	1er Prix ascendant 3ème Div. 2ème Sec.	Félicitations au Directeur Coupe de la Ville de Meslay-du-Maine
Dinan (Harmonie)	2e Div. 1re Sec.	Bézié	1er Prix ascendant 1re Div. 2ème Sec.	Félicitations au Directeur Coupe souvenir
Bouloire (Harmonie)	3e Div. 2e Sec.	Dutertre	1er Prix ascendant 3ème Div. 1re Sec.	Félicitations au Directeur Coupe souvenir
Evron (Harmonie)	1re Div. 1re Sec.	Reymond	1er Prix ascendant Division Sup. B	Félicitations au Directeur Bon d'achat de 100 F (Maison Leblanc d'Angers)
La Courde-sur-Mer (Harmonie)	3e Div. 1re Sec.	Callonneau	1er Prix ascendant 2ème Div. 2ème Sec.	Félicitations au Directeur Plaque souvenir
Lanester (Harmonie)	3e Div. 1er Sec.	Grolleau	1er Prix ascendant 2ème Div. 2ème Sec.	Félicitations au Directeur Plaque souvenir
Chateaubriant Batterie-Fanfare	3e Div. 2e Sec.	Paltier	1er Prix ascendant	Félicitations au Directeur Plaque souvenir
St-Etienne-de-Moutluc	3e Div. 1re Sec.	Remaud	3ème Div. 1er Sec.	Félicitations au Directeur Plaque souvenir
Beaufort-en-Vallée	3e Div. 2e Sec.	Beaussier	1er Prix à l'unanimité 1er Prix à l'unanimité	1 Métronome (Maison Laporte du Mans) Félicitations au Directeur Plaque souvenir
Lorient (Harmonie)	1re Div. 1re Sec.	Galinier	1er Prix à l'unanimité	Félicitations au Directeur Plaque souvenir
Parigne	2e Div. 1re Sec.	Verdier	1er Prix	Félicitations au Directeur Bon d'achat de 50 F (Maison Martin)
Proyart	1re Div. 1re Sec.	Pecqui	1er Prix	Plaque souvenir Plaque souvenir Félicitations au Directeur Plaque souvenir
Ingre (Harmonie)	2e Div. 1re Sec.	Barruet	1er Prix	Plaque souvenir
Evron Batterie-Fanfare	3e Div. 1re Sec.	Delfay	1er Prix	Plaque souvenir
Evron	Juniors	Reymond	Mention Très Bien	Plaque souvenir
Grenay	Juniors	Losson	Mention Très Bien	Plaque souvenir
Chateaubriant Petite Synphonie	Juniors	Mlle Bayrac	Mention Bien	Félicitations au Directeur Plaque souvenir
Vallet	3e Div. 1re Sec.	Lebas	1er Prix	Plaque souvenir
Saint-Catala	3e Div. 2e Sec.	Bureau	2ème Prix non classé	Plaque souvenir Plaque souvenir
Pouzauges Batterie-Fanfare				

Palmarès du concours d'excellence 1973

NOMS, PRENOMS	FEDERATIONS	SOCIETES	INSTRUMENTS		SOLFEGE		
			NOTES	PRIX	NOTES	PRIX	
CHANT							
Mme Prado Manuela	Bretagne-Anjou	Acord Parfait Lorientais	16,25	2ème	16	2ème	
VIOLON							
Mlle Ravaux Christine	Moselle - M.-et-Moselle	Orchestre Symphonique de Rehon	15,25	2ème	6,83		
Mlle Cordaillet Brigitte	Auvergne	Ecole de Musique de Châteaudun	15,25	2ème	5,83		
VIOLONCELLE							
Mlle Blanc Nadine	Auvergne	Harmonie Municipale d'Aurillac	17,25	1er	8,50		
Mlle Freyssinier Claudine	Auvergne	Harmonie Municipale d'Aurillac	16,25	2ème	5,50		
GUIARE							
M. Angster Jean-Marie	Mandolines d'Alsace	La Serenata de Schiltigheim	18,25	1er	5,75		
ACCORDEON							
M. Phillippon Jean-Marie	Ile-de-France	Accordéon Club de Vincennes	15,25	2ème	8,65	2ème	
Mlle Daury Chantal	Hautes-Pyrénées	Accordéon Club de Séméac	8,25	2ème	13,65		
Mlle Beney Marie-Christine	Centre	Cercle Symphonique et Fourchambault	13,25	2ème	6,50		
M. Dolang Gérard	Moselle - M.-et-Moselle	Orchestre d'Accordéons de Fréyming-Merlebach	13,25	2ème	4,50		
M. Piedigrossi Francis	Hautes-Pyrénées	Harmonie des Chanteurs du Plateau de Lannemezan	12,25	3ème	6,50		
M. Ferran Jean-Michel	Hautes-Pyrénées	A.S.C.A. à Aurillac	9,25	3ème	5,50		
Mlle Torres Danielle	Hautes-Pyrénées	Accordéon Club de Séméac	7,25	3ème	7,50		
FLUTE							
M. Keller Bruno	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie de Haubourdin	18	1er	17	1er	
M. Cheviot J.-Paul	Aube et Haute-Marne	La Fraternelle de Fontaine-lès-Grès	18	1er	12,75		
M. Dufay Philippe	Sud-Ouest	Harmonie de la Teste	16,50	2ème	9,76		
M. André Michel	Franche-Comté Belfort	Harmonies des Usines Peugeot-Sochaux	15,50	2ème			
M. Lellèvre Daury	Normandie	La Fraternelle de Caen	15,50	2ème			
HAUTOIS							
M. Loulier Gilles	Indre-et-Loire	Musique Municipale de Joué-lès-Tours	18,50	1er	15,75	2ème	
M. Latil Jean-Claude	Bouches-du-Rhône	E.G.F. de Marseille	14,50	2ème	10,50	3ème	
CLARINETTE							
M. Ravello Jean	Franche-Comté Belfort	Harmonie des Usines Peugeot-Sochaux	17,50	1er	12,50	3ème	
M. Ges Michel	Gers	Harmonie de l'Union Vicoise de Vic-Fézensac	12,50	3ème	14,50	2ème	
M. Decool Jean-Paul	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Saint-Elle de Haisnes-Halluich	14,50	2ème	11,50	3ème	
M. Morisot Jean-Marie	Yonne	Harmonie de Aillant-sur-Tholon	14,50	2ème	4,50		
SAXOPHONE ALTO							
M. Muraro Roger	Dauphinoise	Lyre Dauphinoise	19,50	1er	17,75	1er	
M. Gallorini Claude	Franche-Comté Belfort	Lyre Belfortaise	17,50	1er	11,25	3ème	
M. Sousperreguy Daniel	Hautes-Pyrénées	Association Musicale de Burg	15,50	2ème	12,25	3ème	
M. Moresve Philippe	Bretagne-Anjou	Harmonie du 4ème arrt. Angers	12,50	1er	8,75		
M. Bussanana Michel	Vosges	Harmonie Municipale d'Epinal	15,50	2ème	9,50		
SAXOPHONE TENOR							
M. Gulbiet Michel	Bretagne-Anjou	Union Musicale de Vihiers	17,50	1er	14,25	2ème	
COR							
M. Leclercq Alain	Nord et Pas-de-Calais	Fanfare de Locon	14,50	2ème	15,25	2ème	
TROMPETTE							
M. Dasse Jean-Luc	Bouches-du-Rhône	Harmonie du 4ème arront. Angers	17,50	1er	11,75	3ème	
M. Lega Claude	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Municipale de Bruay-en-Artois	13,50	2ème	15,25	2ème	
M. Slominski Philippe	Franche-Comté Belfort	Harmonie des Usines Peugeot-Sochaux	16,50	2ème	10,25	3ème	
M. Cospozo Jean-Luc	Hautes-Pyrénées	Association Musicale de Burg	17,50	1er	8,50		
M. Valentie Robert	Bouches-du-Rhône		15,50	2ème	12,50	3ème	
M. Souleillet Claude	Sarthe-et-Mayenne		14,50	2ème	10,50	3ème	
M. Lanoë Jacques	Gers	L'Union Vicoise de Vic-Fézensac	13,50	2ème	7,50		
M. Moulie Francis	Gers	L'Union Vicoise de Vic-Fézensac	10,50	3ème	9,75		
M. Trequa Jean	Gers		9,50		8,75		
CORNET							
M. Legee François	Ardennes	Harmonie Municipale de Vouziers	18,50	1er	12,75	3ème	
M. Pallas Pierre	Gers	Société Musicale de l'Isle Jourdain			10,50	3ème	
M. Ducourneau Patrick	Sud-Ouest	Harmonie de la Teste	17,50	1er	9,75		
M. Valentie Robert	Hautes-Pyrénées	Association Musicale de Burg	12,50	3ème	12,75	3ème	
M. Feret Alain	Seine-et-Marne	Harmonie de Thorigny	12,50	3ème	5,50		
BUGLE							
M. Broutin Patrice	Seine-et-Marne	Harmonie de Thorigny	16,50	2ème	8,25		
TROMBONE							
M. Berrier Guy	Indre-et-Loire	Musique Municipale de Joué-lès-Tours	18,50	1er	17,25	1er	
M. Bolland Serge	Aube et Haute-Marne	La Fraternelle de Fontaine-lès-Grès	16,50	2ème	12,25	3ème	
M. Vitrant Jean-Léon	Nord et Pas-de-Calais	Fanfare de Trith-Saint-Léger	14,50	2ème	13,25	2ème	
M. Héritier Gilles	Bouches-du-Rhône		16,50	2ème	9,50		
TUBA							
M. Debevé André	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Républicaine de Leforest	18,50	1er	12,75	3ème	
BASSE si b							
M. Houpert André	Moselle M.-et-Moselle	La Lorraine à Hayange	17,50	1er	7,50		
SOLFEGE seul							
Mlle Julien Catherine	Centre	Société des Concerts Nivernais			14,50	2ème	
Mme Dufayet - Julien	Centre	Société des Concerts Nivernais			13,50	2ème	
Mlle Abram Marie-Agnès	Franche-Comté Belfort	Harmonie des Usines Peugeot-Sochaux			8,50		
Mlle Simon Marie-Laure	Aisne	Harmonie Municipale d'Hirson			8,25		
Mlle Mougenot Joëlle	Franche-Comté Belfort	Harmonie Alsthom à Belfort			8,25		
M. Bourgeois Michel	Aisne	Harmonie Municipale d'Hirson			7,50		
Mlle La Bussière Annie	Centre	Harmonie de St-Pourcaïn-sur-Clouffe			6,50		
Mlle Feloux Pierrette	Auvergne				5,50		
Mlle Gasselin Françoise		Orchestre d'Accordéons de Paris			4,50		

PALMARÈS BATTERIES - FANFARES

NOMS PRENOMS	Instrum	FEDERATIONS	SOCIETES	PRIX
Coronas Gabriel	Clairons à 2 pistons	Sud-Ouest	Société « Quand Même » de Pichey-Mérignac	1er prix de solfège (18) 1er prix Clairon (17)
Cavolsy Rémi	Tambour	Orléanais-Berry	Société Musicale de Saint-Jean-de-Braye	2ème prix de Solfège (14) 1er prix de Tambour (17)
Duvrey Christian	Tambour	Sud-Ouest	Société « Quand Même » de Pichey-Mérignac	2ème prix de Solfège (13) 3ème prix de Tambour (10)
Vaslère René	Tambour	Sud-Ouest	Société Cauderanaise	Diplôme de Moniteur Tambour
Nadot Pascal	Tambour			Diplôme d'Aide Moniteur Tambour
Guénaud Jean-Michel	Tambour			Diplôme d'Aide Moniteur Tambour

PRIX SPÉCIAUX

NOMS, PRENOMS	Instruments	FEDERATIONS	SOCIETES	PRIX
PRIX DU MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES : 500 F (250 F pour l'élève et 250 F pour la Fédération) + 1 instrument pour la Société				
Muraro Roger	Saxophone Alto	Dauphinoise	Société Musicale de Genas	1 Bombardon si b offert par Welklang-Bufferet Crampon
Berrier Guy	Trombone	Indre-et-Loire	Musique Municipale de Joué-lès-Tours	1 Bombardon ml b offert par la maison Bufferet-Crampon Welklang
Keller Bruno	Flûte	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie d'Haubourdin	1 Tuba si b 4 pistons
PRIX DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS POUR L'ÉLÈVE - 1 instrument pour la Société				
Prado Manuela	Chant	Bretagne-Anjou	Acord Parfait	1 cadeau d'Épargne de 100 F - Un vase de Sèvres offert par le Ministère des Affaires Culturelles

PALMARES DU CONCOURS D'EXCELLENCE 1973 (prix spéciaux suite)

PRIX DE LA CAISSE NATIONALE D'EPARGNE DE PARIS Pour l'élève			
Loulier Gilles	Hautbois	Indre-et-Loire	Musique Municipale de Joué-lès-Tours
Gulbiet	Tuba	Nord et Pas-de-Calais	Union Musicale de Vihiers
Debève André	Tuba	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Républicaine de Leforest
Chevriot Jean-Paul	Flûte	Aube et Haute-Marne	La Fraternelle de Fontaine-lès-Grès
Leges François	Cornet	Ardennes	Harmonie Municipale de Vouziers
Ravello Jean	Clarinettes	Franche-Com.	Belfort Harmonie Peugeot à Sochaux
PRIX DE LA CAISSE NATIONALE D'EPARGNE POUR L'ELEVE + 1 Bon d'achat pour la Société			
Dasse Jean-Luc	Trompette	Bretagne-Anjou	Harmonie du 4ème arront. à Angers
Leclercq Alain	Cor	Nord et Pas-de-Calais	Fanfare de Locon
Pallas Pierre	Cornet	Gers	Société Musicale de l'Isle-Jourdain
Bolland Serge	Trombone	Aube et Haute-Marne	La Fraternelle de Fontaine-lès-Grès
PRIX DE LA CAISSE D'EPARGNE DE PARIS POUR L'ELEVE			
Gallorini Claude	Saxophone Alto	Franche-Com. Belfort	Lyre Belfortaise
Sousperyguy Daniel	Saxophone Alto	Haute-Pyrénées	Association Musicale de Burg
Valentia Robert	Trompette	Hautes-Pyrénées	Association Musicale de Burg
Ducourneau Patrick	Cornet	Sud-Ouest	Harmonie de la Teste
Moresve Philippe	Saxophone Alto		Harmonie du 4ème aront. d'Angers
LIVRES offerts par les EDITIONS OUVRIERES POUR L'ELEVE			
Gea Michel	Clarinettes	Gers	Harmonie de l'Union Vicoise de A la recherche de la Musique Vivante de Max Pinchard
Lega Claude	Trompette	Bouches-du-Rhône	Introduction à l'Art Musical de Max Pinchard.
Slovinsky Philippe	Trompette	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Municipale de Bruay-en-Artois
Coronas Gabriel	Clairon à 2 piston	Sud-Ouest	Société « Quand Même » de Méribac
Cavoisy Rémi	Tambour	Orléanais-Berry	Société Musicale de Saint-Jean-de-Braye

CONCOURS EXCELLENCE 1973

Dictée Musicale



WELTKLANG

fanfares harmonies

REPRESENTANT EXCLUSIF

BUFFET-CRAMPON

18-20 Passage du Grand-Cerf / PARIS 2° / Tél. : 231.89.78.

ACHETEZ LE MACARON
C.M.F. AUTOCOLLANT

THEORIE MUSICALE

- Combien faudrait-il de doubles croches en triolets pour compléter une mesure à 3/2 qui contient déjà une croche et une noire ?
 - Indiquer les notes qui composent l'accord de septième de dominante du ton de sol dièse mineur.
 - Quels sont les tons voisins de ré bémol majeur ?
 - Quelle note devrait jouer un bugle pour être à l'unisson du do (3ème interligne) confié à un cor en fa ? Quelles opérations doit-on faire pour cette transposition ?
- Les réponses seront données dans le journal de février.

RÉPARATIONS

REMISE A NEUF
DE TOUS INSTRUMENTS
CUIVRE BOIS
Nickelage - Argenture - Vernis
FABRICATION - OCCASIONS
ARTISAN SPECIALISE
R. MAZEREAU
89, rue N.-D.-de-Lorette
- PARIS - 9° -
Fournisseur
de la Garde Républicaine

LEBLANC

LA MARQUE DES ARTISTES

75020 - 403, Rue des Pyrénées

STAGES 74

BOULOGNE-SUR-MER
MONITEURS

- du 1er au 7 juillet.
- du 8 au 14 juillet.

CHEFS DE MUSIQUE
et perfectionnement instrumental
du 15 au 27 juillet

(niveau minimum : cours supérieur)
Adresser les inscriptions à la
Fédération des Sociétés Musicales
du SUD-EST, 254, rue Vendôme -
69003 Lyon, avant le 1er mai.

STAGE DE LA LOYERE
août - septembre

Adresser les inscriptions à la
Fédération des Sociétés Musicales
de SAONE-ET-LOIRE, M. MERILLE,
74, Cité Bel-Air - 71300 Montceau-
les-Mines.

Assemblée générale de la CMF (SUITE DE LA PAGE 6)

M. MARTEAU. — Je vois, petite pièce de Schumann.

LE CONGRESSISTE. — Il y a eu une édition que je n'ai pas vue, en novembre, et une seconde, en janvier, avec la « Berceuse » de Mozart.

M. MARTEAU. — L'œuvre de Mozart est imposée pour la guitare.

M. EHRMANN. — Il serait bon de vous mettre en rapport avec M. Marteau.

M. BOIVIN. — Je suis tout à fait d'accord pour faire entière confiance à ceux qui ont pour tâche de choisir les morceaux d'examen, parce que je ne pense pas qu'une autre équipe ne fasse mieux. Je demande tout de même à ces messieurs de faire très attention au moment de la correction des épreuves d'imprimerie.

Je voudrais revenir sur la question des concours. J'ai appris une chose très grave, que je tiens à vous signaler. Il s'agit de la répartition des sociétés devant les différents jurys, qui est telle qu'elle enlève aux concours leur raison d'être, c'est-à-dire l'esprit d'amicale compétition et de saine émulation entre participants.

A notre dernier concours il y avait 3 sociétés de 1ère Division, 1ère section, qui se réunissaient de l'occasion qui leur était offerte de s'écouter, de s'apprécier, et de tirer chacune quelques enseignements de cette confrontation. Elles ont été, hélas, dispersées devant 3 jurys différents et n'ont pu avoir entre elles aucun contact. On se demande alors pourquoi avoir organisé la préparation et l'exécution du morceau imposé unique.

Même constatation à tous les niveaux de l'échelle. On arrive non plus à un concours, mais à une série d'auditions, avec une notation certainement très objective de la part des jurys, mais il leur manque forcément des éléments de comparaison.

Il semble que le souci majeur des organisateurs soit de plaire à tous le monde. Mais d'après les doléances que j'ai recueillies, je ne crois pas qu'ils y réussissent.

Je demande à la CMF qui patronne ou officialise ces concours qu'elle cesse qu'ils redeviennent les concours amicaux, mais sérieux, équitables et loyaux qu'ils étaient il y a quelques années.

Il existe un règlement des concours. Je demande que par un avenant on puisse imposer aux organisateurs de revenir à une plus saine organisation.

M. EHRMANN. — Vous avez tout à fait raison. Je m'en suis aperçu moi-même. Mais la faute n'en revient pas à la CMF. C'est que le programme ne lui a pas été proposé avant impression. Il faudrait demander aux personnes qui veulent faire des concours à toujours soumettre les épreuves du programme à la CMF de les publier.

M. BOIVIN. — Je pense que dans les concours on va trop vers la facilité. Il y a quelques années il y avait la lecture à vue ; on l'a supprimée, pour une raison sur laquelle je ne reviens pas.

M. EHRMANN. — Raison internationale.

M. BOIVIN. — On a pratiquement supprimé la seconde prix. Il y a le 1er prix ascendant etc... Très bien. Mais en plus de cela on fait en sorte que 2 sociétés de même niveau ne se rencontrent pas.

M. PIN. — En Ile de France nous avons relevé l'an dernier certains anomalies, nous en avons discuté au Comité, et même par écrit. Puis, que nous avons la chance de collaborer avec la CMF, j'en ai fait part au commandant. On a dit : « Ce compte sur lequel nous comptons de ce que j'avais dit l'année d'avant. Il faut éviter les erreurs matérielles, mais évidemment, sur 380 morceaux, ce n'est pas anormal qu'il se glisse une erreur ».

Au sujet de la commission, je me suis pas d'avis d'en créer une. J'ai assisté au cours de ma carrière à quelques centaines de commissions, j'en ai présidé certaines. On n'aboutit jamais à quelque chose de très net, sauf à celui qui preside réussit à faire avaler ce qu'il a apporté tout cuit dans sa serviette.

Vous connaissez tous la boutade sur la définition d'un chameau : c'est un cheval dont le dessin a été établi par une commission.

En tout cas, quel que soit le système adopté, il y a un point sur lequel j'insiste, et je crois que tous ceux qui sont ici sont de mon avis : il ne faut pas que la CMF abaisse le niveau des épreuves au niveau des élèves ; il appartient aux fédérations d'élever le niveau des élèves à celui des examens.

Les concours doivent redevenir de véritables compétitions. Quand une société ne mérite pas le 1er prix, il ne faut pas le lui donner.

LE PRESIDENT. — Tout à fait d'accord. Je mets aux voix la proposition du président de l'Ile de France.

Pour ? — Contre ? — Abstentions ? — Unanimité. Je vous remercie vivement.

M. EHRMANN. — On avait dit qu'on laisserait les fédérations libres pour les cours préparatoires. C'est une très bonne chose, parce que c'est le début des études et les niveaux sont tout à fait différents au départ. Il est difficile aussi de juger les morceaux pour les 1er et 2ème élémentaire, 1er et 2ème moyen.

Je pense qu'on peut faire confiance au président de la CMF, un grand musicien, un chef admiré par tous, pianiste virtuose ayant travaillé le piano et la clarinette, et qui a l'oreille du Conservatoire, puisqu'il a réussi à obtenir pour les militaires un changement de date des concours d'entrée. C'est inespéré. Faites-lui confiance. Je vous le remercie. (appl.)

M. TANGUY. — Je vous dirai que dans mon travail de professeur au Conservatoire, le choix des morceaux est mon plus gros souci. J'approuve donc M. Ehrmann. Mais je voudrais signaler que je suis délégué régional de l'Association des Saxophonistes de France, que tous les professeurs ont des difficultés à choisir des morceaux, et que nous faisons la chose suivante. Nous envoyons à notre bureau des listes de morceaux avec nos appréciations. Cela paraît dans notre bulletin et aide tous nos collègues dans leur choix. Moi cela m'aide énormément. Je proposerais qu'on en fasse autant.

M. EHRMANN. — C'est ce que j'ai proposé au premier. Nous serions très heureux d'avoir les suggestions des fédérations.

M. CHALUMEAU. — La Confédération ne pourrait-elle pas demander aux éditeurs d'envoyer des spécimens des nouvelles parutions aux présidents de fédérations ? Cela nous permettrait de vous faire des suggestions.

Autre chose, je voudrais que vous attiriez l'attention des éditeurs sur le fait qu'ils nous envoient des morceaux à 10, 12, 15, 18 F. qui ne tiennent plus, qui datent de 30 ou 40 ans, mais qui sont au prix du jour.

C'est normal qu'ils fassent une réimpression, qu'on ait quelque chose d'agréable à lire et à manier. On n'ose pas les faire rembourser aux élèves.

M. EHRMANN. — Votre suggestion est très bonne de demander aux éditeurs d'envoyer des spécimens à tous les présidents de fédérations. Nous le leur demandons.

M. ANNE. — Il faudrait indiquer aussi la force des morceaux, moyen, facile, difficile.

LE PRESIDENT. — Il y avait ensuite un vote de la Haute-Garonne, mais M. Verdier l'abandonne.

Voulez-vous de la Fédération de l'Ouest.

VOEUX DE LA FEDERATION DE L'OUEST

1) La FSMO souhaite que le livret fédéral soit le reflet fidèle de la vie des sociétés et qu'en conséquence la participation aux festivals y figure, à côté de la participation aux concours.

Toutefois, afin de laisser subsister une nette différenciation entre les concours et les festivals, elle émet le vœu que des annexes de couleur spéciale soient placées dans le Livret Fédéral, à l'effet de recevoir les mentions relatives aux festivals.

2) Considérant qu'il existe parfois des difficultés locales pour l'intégration des élèves des établissements d'enseignement musical, notamment de certains Conservatoires dans les sociétés locales, la FSMO émet un vœu :

Demandant au président de la CMF de rechercher une solution à ce problème, afin que les élèves des Conservatoires soient incités à faire partie des sociétés musicales locales.

M. DHUMEAU. — Vous avez tous eu ce vœu. Nous savons que la situation en ce qui concerne les conservatoires est très locale.

M. THIRIAULT. — Étant donné, messieurs, que vous avez voté un vœu, vous demandant de vous rapprocher des Directeurs de Conservatoires, et que j'ai fait voter en son temps à l'unanimité moins 4 voix à l'Association des Directeurs leur demandant de ne pas ignorer nos Sociétés, les choses sont ce qu'elles sont, une amélioration indiscutable a été constatée dans pratiquement toute la France. Il reste des irréductibles malheureusement, comme dans toutes les collectivités.

J'ai toujours dit que la musique doit partir de la base pour s'élever vers le sommet.

J'ai fait l'impossible pour convaincre mes collègues. Je crois avoir réussi à 70 % des cas.

Pour les autres, je crois que tous les vœux pieux que nous formons ne changeront rien. Vous devez continuer à avoir des rapports avec les Directeurs de Conservatoire.

M. CIMETIERE. — C'est davantage les professeurs que les directeurs.

M. THIRIAULT. — Ce sont souvent des questions de personnes.

Cela encourage la politique que je préconise à la CMF, laisser les fédérations absolument libres. Les aider mais leur laisser leurs initiatives et leur autonomie, dans le cadre d'une direction souple, parce que les problèmes se posent de façon différente au nord et au sud ; et les relations également.

M. CIMETIERE. — Il y a toujours les inspecteurs de musique qui viennent vérifier les conservatoires. Pourquoi n'agissent-ils pas ?

M. THIRIAULT. — Je crois pouvoir dire que la Direction de la Musique est favorable.

Hier j'avais posé une question à M. Tesson, lui demandant si les orientations ne provenaient pas de l'orientation personnelle des Directeurs de Jeunesse et Sports. Il a répondu oui. Il en est de même pour cette question avec les Conservatoires. Ce que l'on peut faire c'est de répéter votre point de vue, au nom de la CMF, si le Bureau m'y autorise, auprès de M. Landowski, êtes-vous d'accord ?

M. EHRMANN. — Je veux défendre les professeurs. Nous avons toujours été d'accord pour qu'ils admettent à leurs cours les élèves des sociétés musicales. Du reste nous avons ici des exemples de professeur de conservatoire directeur de société, et il y en a beaucoup comme cela. Il n'y a pas de

raison que les professeurs soient automatiquement contre la participation de leurs élèves aux sociétés musicales.

M. LABBE. — Ce sont des cas d'espèce.

M. EHRMANN. — Mettons-nous en relations avec les professeurs et les directeurs. Du reste beaucoup de nos élèves vont dans les conservatoires. Et il faut dire aux professeurs : « Nous vous envoyons des élèves, mais à condition que vous les laissez jouer dans vos sociétés ».

M. LABBE. — Il y a une 1ère partie du vœu, le livret fédéral.

M. EHRMANN. — Je trouve que cela donne un peu trop d'importance aux festivals. Vous savez qu'à la CMF, nous avons toujours cherché à ce qu'il y ait des concours plutôt que des festivals, où au fond on joue toujours les mêmes morceaux qu'on joue peut-être depuis 15 ans, tandis que pour les concours les sociétés sont obligées d'étudier des nouveaux. En outre on impose plusieurs œuvres. Je me demande si votre vœu n'arriverait pas à faire augmenter le nombre de festivals au détriment des concours.

M. MARTEAU. — Il y a une chose qui illustre bien ce que vient de dire M. Ehrmann. Regardez le journal de la CMF. Vous voyez de plus en plus les concours disparaître et la liste des festivals s'allonger.

M. DHUMEAU. — Ce qui empêche les sociétés de participer à des concours, c'est la question financière. C'est la raison primordiale. Un festival régional permet aux petites sociétés de participer. On pourrait faire figurer cette participation sur une partie du livret, de « Jouer durablement pour ne pas créer de confusion ». C'est comme le livret de famille des sociétés, le livret fédéral. Je pense utile que leurs activités puissent y figurer.

M. EHRMANN. — Il est toujours facile dans un festival de prévoir un concours pour les sociétés de la région.

M. THIRIAULT. — Je vais faire plaisir à la Fédération en disant que je suis mandaté pour dire que nous sommes favorables avec une petite restriction : les pages en couleurs apportent une complication. Cela donnerait un travail énorme et des frais inutiles. Je préconiserai l'adoption pour toutes les fédérations d'un gros cachet rouge « Festival » ou « Concours ».

Je suis d'accord avec M. Ehrmann d'ailleurs dans le rapport moral hier je me suis plaint de la réduction des concours. Malgré tout, les sociétés, pour plusieurs raisons, préfèrent aller à un festival. La raison financière est souvent valable, mais il y a aussi un renouveau à l'effort, il faut le dire. Il est beaucoup plus difficile de préparer un concours que d'aller à un festival. Et puis dans un concours, l'on n'est pas sûr du résultat.

Cela veut dire que si vous avez besoin d'une subvention, et que vous revenez au concours avec un 2ème prix la mairie risque de ne pas vous la donner. C'est un problème parallèle, mais qui existe.

Une autre difficulté, c'est la fréquence des répétitions. Et la concurrence ne tombe pas toujours dans une période où on est libre pour se déplacer.

Alors, en plus du concours avec un programme qui est celui de la Confédération, je vous suggère de faire ce que nous avons fait chez nous : concours le matin, festival l'après-midi, un concours sans prétention, mais avec des membres du jury très valables. Nous ne souhaitons pas tellement de publicité, nous faisons cela dans le département ; si les départements limitrophes l'apprennent et veulent venir, ils viennent.

L'année dernière, comme membres du jury, nous avons le commandant et 2 prix de Rome. C'est sérieux, mais pas difficile pour cela ; les personnalités sont les plus sensibles et les plus indugentes.

C'est donc un festival-concours ; nous ne renouons pas à l'effort. C'est tout de même un encouragement à faire de la musique.

Ne fermons pas la porte à quelque formule que ce soit, à conditions qu'elle soit positive. (appl.)

M. LE COLONEL CHAROLLAIS. — A Pantin nous ayons une école de musique. Il y a 2 ans s'est créé le conservatoire. J'ai été voir le maire, le directeur du conservatoire. Le maire a dit : « Je tiens à mon harmonie de la Courneuve. Là aussi j'ai géré ». Le Directeur du conservatoire a dit : « Je n'ai rien contre l'harmonie. Je vous promets qu'il y aura un élève sera en mesure de tenir sa place dans une formation. Il viendra à l'harmonie ».

Il y a 4 ans nous avons créé l'Harmonie de la Courneuve. Là aussi j'ai fait la liaison. On a décidé que le directeur du conservatoire de la Courneuve serait le vice-président de l'Harmonie.

A Epluay-sur-Seine, même chose. C'est une question de liaison amicale.

Je suis de ceux qui depuis 8 ans ont protesté contre, non pas le dédain, mais l'éloignement des conservatoires envers nous. Mais petit à petit ils viennent vers nous. Ce n'est pas par un papier qu'on réussit, il faut aller voir les camarades pour qu'ils travaillent avec nous.

M. PIN. — Je crois qu'il serait bon de faire figurer sur le livret la participation aux festivals. C'est tout de même une preuve de la vitalité de la société qu'elle se déplace, même si ce n'est pas pour affronter la compétition d'un concours. Il est évident que ça coûte très cher à une société de la région parisienne d'aller à un concours à Dunkerque ou Narbonne.

Mais si c'est un festival, c'est le même prix.

M. ANNE. — Même plus.

M. PIN. — Seulement les festivals sont le plus souvent régionaux. En Ile-de-France, il y en a au 4 cette année. Nous y voyons une douzaine de sociétés avoisinantes, et des sociétés de province qui viennent par amitié, et avec les jumelages de plus en plus fréquents, des sociétés étrangères. C'est une très bonne chose. Cela fait un jour de musique, un jour où on fait sortir les gens, où on voit le maire, les conseillers généraux, le sous-préfet, on leur parle de la musique et des problèmes que nous avons.

Quant à la possibilité de faire des concours, en Ile-de-France le président Hugonnet avait mis sur pied le concours itinérant permanent. Lorsqu'une société désire concourir parce qu'elle se sent prête pour un classement supérieur à celui qu'elle détient, elle nous demande de lui organiser un concours. Nous désignons un jury qui comporte des personnalités musicales absolument incontestées. Il se déplace avec le secrétaire technique ; va entendre la société à l'occasion d'un concert ou d'une répétition. Et le concours se déroule exactement dans les conditions des concours, avec un morceau imposé tiré au sort, et un morceau choisi par la société.

M. ROLANDO. — Vous n'avez pas de compétition.

M. PIN. — Il ne s'agit pas de donner un 1er ou un 2ème prix.

C'est un concours de classement. Ce n'est pas interdit.

M. EHRMANN. — Il peut y avoir un concours de classement le jour du festival.

M. DHUMEAU. — Pour revenir au vœu accepté par le congrès d'été à Laval, au sujet du livret fédéral, nous vous demandons de prendre position sur cette 1ère partie du vœu.

M. LABBE. — Je vous lis ce qui figure dans le journal à ce sujet (lecture).

« Ne croyez-vous pas que si nous émettions un vœu contraire nous prendrions les représentants des fédérations qui assistent au congrès d'été pour des rigoles qui ne viennent que pour s'amuser ? Le congrès d'été a pris position. Je ne vois pas ce que nous ferions si maintenant nous disions le contraire. »

M. THIRIAULT. — Nous ne sommes pas en congrès, mais en assemblée générale. Nous en avons 2 par an, réglementaires, dans lesquelles on peut prendre des décisions.

LE PRESIDENT. — Pour l'adoption de la 1ère partie du vœu de l'Ouest ? — Contre ? (adopté).

M. THIRIAULT. — Sans la réserve que j'ai faite.

M. ANNE. — Je rappelle que ne doivent figurer dans le journal de la CMF que les festivals patronnés par nos fédérations. Il y a des sociétés de chez moi qui sont allées à un festival organisé par l'Union des Fanfares, sans les avoir.

M. CHALUMEAU. — A l'insu du livret fédéral il y a une page réservée aux manifestations auxquelles prend part la société. Elle pourrait être réservée aux festivals.

M. DHUMEAU. — 2ème partie. Nous demandons de généraliser l'intervention auprès des directeurs de conservatoires.

M. LE PRESIDENT. — Très bien. (adopté).

Vœu concernant la régionalisation.

M. GIRAN. — Voici le vœu que vous avez chargé M. Erard (Franche-Comté) et moi-même de rédiger.

« Le congrès de la CMF a pris connaissance des problèmes posés par les nouvelles structures régionales, et reprenant l'idée exprimée dans le paragraphe final du vœu du Nord et du Pas-de-Calais, le congrès désire que la CMF, par des contacts persuasifs, s'efforce d'amener les fédérations existantes à se regrouper en comités de liaison correspondant aux régions administratives de programmes, comme l'essai en a déjà été fait dans les régions Midi-Pyrénées et Orléannais-Berry. »

« Devant ces critères, qui actuellement se résument à des contacts entre voisins, en vue de former des forces représentatives de la musique populaire sur le plan régional, sans changer les structures et l'intégrité des fédérations existantes, le congrès adopte ce qui suit : »

1) Favoriser les réunions aux chefs-lieux de chaque région administrative comprenant diverses fédérations ou parties de fédérations, puis la création de comités de liaison.

2) Inviter le bureau de la CMF à donner des conseils visant à l'évolution de la « régionalisation » et à prendre toutes les dispositions qu'elle jugera utiles pour que nos sociétés musicales soient présentes face à cette future organisation administrative. (Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. — Vous êtes d'accord ? (adopté).

3. — Questions diverses.

M. EHRMANN. — Le comité d'enseignement a décidé hier de vous envoyer une lettre, qu'on vous demande de suivre pour les interventions qui seront faites. La voici : (lecture)

Vous allez tous recevoir ce modèle de lettre. Je crois que c'est absolument nécessaire.

Maintenant vous savez qu'il y aura un concours international à Vichy, concours d'harmonie. Nous avions une société inscrite, mais elle ne viendra pas. Si vous avez une société en excellence, veuillez nous la faire connaître. Les frais de voyages sont à la charge de la

société. Mais la réception, du vendredi soir au lundi matin, est à la charge du Comité des Fêtes de Vichy. Je serais très heureux, en tant que président de la Confédération internationale, que la France soit représentée. Je vous en remercie d'avance.

Le concours a lieu les 15 et 16 juin. Ce serait dommage qu'il y ait des sociétés étrangères et pas de française.

M. CIMETIERE. — Messieurs, l'an dernier j'avais écrit à notre président une lettre un peu cinquième pour lui donner l'opinion de plusieurs collègues, qui n'ont pas toujours le courage de lever la main, et qui par derrière disent : « Vous avez raison ». J'ai donc donné mon opinion sur la tenue de l'assemblée générale de l'an dernier. Le président m'a répondu gentiment, on s'est remis d'accord. Mais depuis je lui ai envoyé une autre lettre, que voici :

(lecture)

« La fonction de membre du conseil devant être fonction active, tout membre du conseil d'administration absent sans raison valable à trois réunions de conseil sera considéré comme démissionnaire. Le président devant se charger de faire assurer son remplacement. C'est le vœu que je vous soumets. »

M. LE PRESIDENT. — Etes-vous d'accord sur ce vœu ?

M. PIN. — D'accord, mais je voudrais soulever un problème. Pour être élu membre du conseil d'administration, il faut être présenté par sa fédération. Prenons un exemple. Pour des raisons profondes, quel'un au bout de 2 ans n'a plus la confiance de sa confédération, quand même il est toujours en fonction au sein de sa fédération.

M. EHRMANN. — Il termine son mandat. Sur le vœu, M. Anne dit une chose très juste : la personne nommée en remplacement ne serait là que jusqu'aux prochaines élections.

M. CIMETIERE. — Il faudrait peut-être écrire à l'intéressé : « Vous n'êtes jamais présent. On ne vous considère plus comme membre du conseil d'administration. Mais aux prochaines élections... »

M. LABBE. — Il doit terminer son mandat.

M. ERARD. — J'ai eu le plaisir d'entendre bien que certains instruments d'instruments avaient été des dons à la Confédération pour Toucy.

Je voudrais demander à M. Erard l'assemblée sur les dernières années intempêtes des instruments de musique. C'est un aspect des problèmes de nos sociétés, surtout nous ne pouvons pas rester indifférents. Sur un saxophone alto, 100 € par rapport à l'an passé par exemple.

UN CONGRESSISTE. — Il y a eu des hausses du cuivre et des produits ferreux, au 1er janvier 1973, et au 15 octobre 1973, 55 %.

M. EHRMANN. — Si les firmes ne donnent pas d'instruments, cela nous empêchera pas les instruments d'augmenter.

M. THIRIAULT. — J'ai dû demander à un luthier de Hambourg de me prêter un violoncelle, ce qu'il a fait de très bonne grâce. Cela m'a permis de constater que les instruments à cordes étaient encore beaucoup plus chers en Allemagne qu'en France.

Et ils ne sont pas en cuir.

M. MONIOTTE. — Je voudrais poser la question de l'annuaire.

M. BARTHE. — Son premier tome va nous être distribué, à ceux qui voudront le prendre, aux Arms de Colmar. Le tome suivant, qui fait à peu près le double, vous sera expédié prochainement.

M. THIRIAULT. — Les renseignements datent de quand ?

M. BARTHE. — Ils sont ceux qu'on nous a donnés.

M. BARTHE. — A quelle date ?

M. BARTHE. — 1er janvier. Toutes les souscriptions seront honorées dans le contrat du mois par des expéditions, dans la mesure du possible. Comme j'en ai apporté plus de 180, je préférerais en transporter le moins possible.

M. SARZI. — Il y a trop longtemps que cela dure, cette histoire d'annuaire. Dans ma fédération tout le monde respète. Il y a 10 ans que l'on a commandé ce annuaire. L'an dernier, j'étais au même congrès, on a présenté un annuaire, on nous a dit : « Vous allez le recevoir dans très peu de temps ». Aujourd'hui, cela recommence. Mais je ne veux pas partir aujourd'hui sans mon annuaire.

Une autre question. La fédération du Midi a émis le vœu suivant : « La fédération du Midi, réunie le 16 septembre 1973, souhaite que l'émission musicale de Serge Kaufman : Les Musiciens du Soir, reprenne sa place à la télévision à l'heure et au jour initialement prévus, c'est-à-dire aussitôt après les émissions régionales le samedi. Le dimanche et l'heure à laquelle cette émission a été placée ne conviennent plus à grand nombre de téléspectateurs, qui profitent du Week-end, surtout en période estivale, se rendent à la campagne et rentrent le plus tard possible chez eux le soir. »

« Les musiciens du soir, qui sont ceux de nos sociétés musicales, ne doivent pas disparaître du petit écran, comme peut-être on a tenté de le vouloir le faire. »

La fédération du Midi souhaite la reprise de cette belle émission le samedi soir à 9 h.

Elle souhaite voir à l'ORTF, au moins une fois par mois nos grands musiques militaires.

Elle demande à M. le Président Confédéral d'adresser une lettre à M. le Directeur Général de l'ORTF pour rétablir l'heure que nous demandons. »

Manifestations 1974

DATE	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	CONCOURS	S'ADRESSER
15 mai 1974	MULHOUSE 68000 (Haut-Rhin)	Concours de Chant-Choral scolaire.	M. Alfred Moerlen, 8, chemin du Klotzberg, 68100 Mulhouse.
19 mai 1974	VILLEFAGNAN (Charente)	Concours ouvert à toutes sociétés.	M. Guy Bouffard, 16240 Villefagnan.
22 mai 1974	STRASBOURG 67000 (Bas-Rhin)	Concours de Chant-Choral scolaire.	M. Claude Bébting, 67300 Schiltigheim.
8 juin 1974	CHATEAUDUN (Eure-et-Loir)	Concours International de Musique organisé par la ville de Chateaudun pour fêter le 85ème anniversaire de l'Harmonie.	M. Férét, 28200 La Roche-Moëlians.
15 et 16 juin 1974	VICHY (Allier)	Concours C.I.S.P.M. réservé aux harmonies (1 par nation) désignées par leur Fédération Nationale. Attribution de la Lyre d'Or de Vichy.	Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, Paris-10ème.
16 juin 1974	LEZAY (Deux-Sèvres)	Concours National et International de Chant-Choral.	M. J. Degorce, secrétaire de la fanfare, 79100-Lezay.
23 juin 1974	SAVERNE 67000 (Bas-Rhin)	Concours National et International de Chant-Choral.	M. Albert Rauscher, 27, rue du Serpent, 67100-Saverne.
30 juin 1974	PALINGES 71430 (Saône-et-Loire)	Concours Interdépartemental réservé aux batteries et batteries-fanfars.	M. Benichamp, directeur de la batterie-fanfare « l'Eclair Palingeois », 71430 Palinges.
CONGRES			
11 et 12 mai 1974	MULHOUSE 68000 (Haut-Rhin)	Congrès de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace.	M. R. Haberbusch, place du Princeshop, 68100-Mulhouse.
9 juin 1974	BAUME-LES-DAMES 25110 (Doubs)	Congrès Fédéral Franche-Comté et Territoire de Belfort.	M. Gérard Scheld, mairie de Baume-les-Dames, 25110.
FESTIVALS			
Mal ou septembre 1974	BEAUVAIS (Oise)	Festival de Musique.	M. le Directeur de l'Ecole mun. de Musique assecé, 18, rue Villiers-de-l'Isle-Adam, 60000 Beauvais.
12 mai 1974	ST-JULIEN-LES-METZ (Moselle)	Festival de Musique.	Société L'Avenir, 28, rue Georges-Hermann, 57000-St-Julien-les-Metz.
16 et 18 mai 1974	MOUTIERS (Savoie)	Festival départemental les Sociétés Musicales et Chorales. Epreuve de classement initiatrice.	M. Maurice Adam, président de l'U.D. de Savoie, 214, résidence « La Madeleine », Moutiers.
22 mai 1974	MAREUIL-SUR-LAY (Vendée)	Rassemblement J.V.M. et Concert de l'Harmonie départementale de Vendée.	M. le Président de la Société musicale.
19 mai 1974	SAUJON 17600 (Charente-Marit.)	Festival de Musique organisé par l'Amicale Saujonnaise et ses majorettes.	M. Paul Bureau, maire, 11, rue de Ribéron, 17600-Saujon.
19 mai 1974	COLMAR 68000 (Haut-Rhin)	Festival de la Jeunesse.	M. Joseph Lullier, 93, rue du Vieux-Strasbourg, 68000 Colmar.
25 et 26 mai 1974	PONT-SAINTE-MARIE (Aube)	Centenaire de la Fanfare - Grande fête musicale.	M. Roger Charé, 1 bis, rue Traversière, 10000-Troyes (tel. 72.23.09).
26 et 26 mai 1974	TALANGE (Moselle)	Festival de Musique.	M. André Couturier, secrétaire, 3, rue du Professeur-Einstein, 57300 Talange-Hagondange.
26 mai 1974	SAINT-EMILION (Gironde)	Festival du Groupement des Sociétés Musicales du Libournais organisé par la Société Ste Cécile de Saint-Emilion.	M. Misset, président, 33320-Saint-Emilion.
1er et 2 juin 1974	FAMECK (Moselle)	Festival de Musique et Majorettes.	Madame Lucie Laurent, présidente, 1, rue de Flandre, 57280 Fameck.
1er, 2, 3 juin 1974	METZ-SABLON (Moselle)	Festival International - Centenaire.	M. Gaston Pierrard, 8, rue des Robert, 57000-Metz-Sablou.
2 juin 1974	AUBETERRE (Charente)	Festival pour harmonie, batteries et majorettes.	M. Georges Blanc, président de la Fanfare d'Aubeterre, 16390 Saint-Séverin.
2 et 3 juin 1974	CORNY-SUR-MOSELLE (Moselle)	Festival de Musique.	M. Roger Bertrand, président, 9, rue du Haut-Moulin, 57680 Corny-sur-Moselle.
8 et 9 juin 1974	CHATEAU-SALINS (Moselle)	Festival de Musique.	M. Michel Aicard, secrétaire, 9, place Jeanne-d'Arc, 57170 Château-Salins.
8 et 9 juin 1974	MARANGE-SILVANGE (Moselle)	Festival de Musique.	M. René Marange, président, 4, rue de la Fontaine, 57300 Marange-Silvange.
8-9 juin 1974	FOURCHAMBAULT 58600 (Nièvre)	Festival de Musique à l'occasion du Centenaire de l'Harmonie.	M. A. Verplanck, président, 88300 St-Julien-l'Ar. Mairie de Fourchambault (58600).
9 juin 1974	ST-JULIEN-L'ARS (Vienne)	Matinée, assemblée générale de l'Union Départementale; après-midi, Festival de Musique à l'occasion du Cinquantenaire de la Société « Les Enfants de Saint-Julien ».	
9 juin 1974	AUMETZ (Moselle)	Festival de Musique.	M. Louis Rennie, 7, rue du Parc, 57710 Aumetz.
15 juin 1974	FLORANGE (Moselle)	Concours de Musique - Festival.	M. Pierre Jaquet, 11, rue Neuve, 57190 Florange.
16 juin 1974	MANOM (Moselle)	Festival de Musique - Cinquantenaire.	M. Gérard Bouge, 10, route de Maunon, 57100-Thionville.
16 juin 1974	ST-MICHEL-SUR-CHARENTE (Charente)	Festival pour toutes sociétés musicales et chorales.	M. Grébillat, 19, rue des Douhauds, 16470 Saint-Michel-sur-Charente.
16 juin 1974	WOIPPY (Moselle)	Festival de Musique - Fête des Fraises.	M. Roger Bott, 12, rue des Frères, Metz-Courant-les-Ponts (57000).
16 juin 1974	FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)	Festival Fédéral organisé à l'occasion du centenaire de l'Harmonie Intercommunale de Fleury - Saran.	M. Pagelet George, secrétaire, 260, rue des Maréchaux, 45000 Orléans.
23, 25, et 24 juin 74	CASTELNAUDARY (Aude)	Festival - Concours de Musique. Fête du Cinquantenaire.	M. Céléstin Collet, directeur Harmonie - Sociétés, Mairie de (11400) - Castelnaudary.
23 juin 1974	YUTZ (Moselle)	Union Saint-Joseph - Festival de Musique.	M. Jean-Marie Boguet, 41, rue de la République, 57110 Yutz.
23 juin 1974	METZ-DEVANT-LES-PONTS (Moselle)	Festival de Musique.	M. Pierre Frés, 19, rue des Tranchées, Metz-Devant-les-Ponts (57000).
29 et 30 juin 1974	FAREBERSVILLER (Moselle)	Festival de Musique.	M. le Maire de Farebersviller (57400).
30 juin 1974	METRICH (Moselle)	Festival de Musique.	M. Emile Deslandes, Ecole de Metrich, Kœnigsmauer-Yutz (57110).
30 juin 1974	DISTROFF (Moselle)	Festival de Musique.	M. Joseph Krupp, 15, rue du Parc, 57134 Distroff.
14 juillet 1974	OBERNAUMEN (Moselle)	XVème Festival International de Musique.	M. René Michels, Ecole à Obernaumen, 57480 Sierik-les-Bains.
11 août 1974	GOMELANGE (Moselle)	Festival de Musique.	M. Jean Zutterling, 63, Grande-Rue, 57220 Gommelange-Boulay.

69ème ASSEMBLEE GENERALE de la C.M.F.

Résultats des élections.
Conseil d'administration :
 Volants : 4608
 Ont obtenu :
 - M. Thirault 3968 voix
 - M. Deffour 3827 voix
 - M. Rehn 3604 voix
 - M. Froldfond 3226 voix
 - M. Vihatte 2146 voix
 Ils sont élus.
Commission de contrôle :
 - M. Attraese 4571 voix
 - M. Saby 4561 voix
 - M. Mieschamp 2997 voix
Commission de conciliation :
 - M. Angot 4489 voix
 - M. Macé 4489 voix
 - M. Wegl 4489 voix
 Ils sont élus.
M. CHAPELAIN. — Seulement une question de principe. Je ne comprends pas comment on peut être élu sans avoir la majorité.
M. LABBE. — C'est contraire à la loi.
M. CHAPELAIN. — Je n'ai rien contre, mais enfin...
M. EHRMANN. — On est en train de regarder les statuts. Mais M. l'Inspecteur Tonnon vient de me faire savoir que le vote de M. Cimetière ne peut pas être adopté aujourd'hui, car toute modification aux statuts doit être faite en assemblée générale extraordinaire. Nous sommes donc dans l'obligation de reporter la question.
M. THIRAULT. — Je propose qu'on se réunisse en assemblée générale extraordinaire au prochain congrès, avant le congrès ordinaire pour faire passer la question sans en discuter de nouveau puisque c'est accepté maintenant, à moins que des faits nouveaux n'interviennent d'ici là.
M. LABBE. — Il y a une autre possibilité. Le président a pouvoir de décréter, des maintenant, une assemblée générale extraordinaire.
M. THIRAULT. — Non, il faut que ce soit à l'ordre du jour.

M. ROLANDO. — Voici les statuts :
 (lecture)
 Ce n'est donc pas possible. Maintenant en ce qui concerne les élections, je vais vous lire l'article des statuts.
 (lecture)
M. CIRAN. — Il n'est pas question de majorité absolue.
M. THIRAULT. — Dans nos sociétés c'est le même principe. Ceux qui ont le plus de voix sont élus.
M. ROLANDO. — Par conséquent tous les votes émis aujourd'hui sont valables. Les collègues sont élus très normalement, en fonction des statuts et du droit.
M. LE PRESIDENT. — Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous le capitaine Droch, directeur de l'Ecole des Sous-chefs à Ruel-Malmaison. Il pourra vous donner des renseignements très précis sur le mariage à suivre pour entrer dans une musique militaire. Nous pourrions aussi parler aux parents de la Fédération, la liste des musiques militaires, et les fiches de renseignements à remplir avant incorporation.
M. DROQUE. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vais vous parler des musiques militaires. Ce qui nous intéresse, c'est que les appelés du contingent qui sont musiciens puissent être recrutés dans des unités de musique, tambours, clairons, c'est-à-dire que la spécialité Musiciens soit codifiée pour les centres de sélection et de recrutement, ce qui n'est pas fait pour l'instant. C'est pour cela que de jeunes musiciens ont été affectés dans des unités où il n'y avait pas de musique militaire.
 Il faut cependant que les jeunes gens soient recensés par les directeurs ou présidents de sociétés. A cet égard nous avons ici des fiches de renseignements à remplir, dactylographiées, afin que les centres de sélection et de recrutement puissent dispenser du maximum de renseignements.

En raison de la pénurie actuelle de musiciens, comparés aux années avant 1940, il faut pas souhaitable qu'il y ait pleins de musiques militaires, car les personnels seraient trop éparpillés et peu encadrés. C'est pourquoi 20 à 25 musiques officielles régionales sont suffisantes pour assurer tous les besoins.

Je vous cite toutes les musiques régionales, que vous retrouverez dans les fiches :
 (lecture)
 Je pense que ce système de fiches de renseignements, que vous établirez 3 à 4 mois avant la date d'incorporation, aidera énormément les centres de sélection, et surtout de recrutement pour l'affectation de jeunes gens dans les formations souhaitées.
 Je vous remercie de votre attention.
 (Applaudissements)
M. EHRMANN. — Nous avons eu des dons pour Toucy. On vous a dit que le Comité devait faire des certificats de médaille d'honneur pour ceux qui ont fait des dons. On fera établir les diplômes, on vous les enverra.
M. DRUGE. — Au nom de la Fédération de l'Yonne, nous avons fait un gros effort, nous avons versé 200.000 Francs anciens pour la maison de Toucy. Ce qui nous ferait plaisir serait que les autres fédérations fassent aussi un effort proportionnellement à leurs sociétés. Si elles en faisaient autant, on n'aurait plus de souci.
 Je m'adresse maintenant à M. Ehrmann, j'aimerais bien qu'il nous tienne davantage au courant de la maison de Toucy, de ses progrès, de ses difficultés. Nous sommes bien placés pour défendre sa cause. Notre fédération est toute petite, mais elle marche bien. On n'a pas besoin d'être grand pour marcher.
M. THIRAULT. — J'ai insisté dans mon rapport moral pour que toutes les fédérations fassent un effort. M. Ameller et moi avons proposé à nos fédérations de donner chacune 50.000 Francs anciens dans cet esprit, pour que Toucy ne soit pas une maison inactive. On a parlé pendant 2 jours de technique et d'administration. Je pense qu'il serait bon aussi, lorsqu'on demande

un peu de solidarité que tout le monde la manifeste de la même manière positive.
 La Fédération de l'Ouest donne également 50.000 Francs anciens pour Toucy. Il serait souhaitable que toutes les fédérations en fassent autant. Cela est vital pour l'avenir de la CMF.
M. EHRMANN. — Personnellement, je vous remercie tous.

M. LE PRESIDENT. — Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous remercie tous de l'intérêt que vous avez manifesté pour les questions débattues au cours de l'assemblée générale, et vous donne rendez-vous à l'année prochaine.
 La séance est levée à 12 h 30.

**Trompettes
 Clarinettes
 Flûtes, etc..
 Saxophones**

Dolnet

66, rte de Houdan, T. 477.03.35
 78 - MANTES-LA-JOLIE
 la Grande Marque Française

catalogue franco sur demande

Le système de l'éducation musicale hongroise: Conception de Kodaly

Zoltan Kodaly a consacré une partie considérable de son activité créatrice à l'éducation musicale du peuple hongrois et à la création de la culture musicale hongroise. Ce programme pédagogique visait avant tout l'éducation musicale de la jeunesse hongroise. Le principe fondamental de ses idées et de sa conception pédagogique est de « faire parvenir le véritable musique de valeur aux couches les plus larges possible du peuple ».

Il est indiscutable qu'un système intégral d'éducation musicale a été mis au point en Hongrie; système nommé système Kodaly à l'étranger et ayant pour caractéristiques: l'application d'une méthode pédagogique qui, à partir de l'école maternelle jusqu'à l'école supérieure, arrive à faire connaître et aimer aux élèves la bonne musique; l'utilisation d'une matière musicale et des procédés de travail propres à réaliser les tâches particulières; la mise en application et l'orientation de ce travail sont assurées grâce à une large collaboration sociale et pédagogique.

Le programme du système pédagogique de Kodaly — servant de base aux programmes d'enseignement nationaux — part des principes suivants:

1) Donner une culture de base homogène en matière de musique à tous les enfants, déjà à l'école primaire, jusqu'à l'âge de 14 ans, puis au lycée. Les moyens sont les suivants:

- a) le chant au centre des activités musicales;
- b) une matière d'enseignement de grande valeur (musique populaire, musique classique hongroise et internationale);
- c) la méthode de la « solmisation relative »;

2) Profiter consciemment des possibilités pédagogiques qu'offre l'enseignement musical pour développer la personnalité des élèves, pour former des individus aux connaissances multiples et harmonieuses;

3) Etablir l'équilibre entre la formation spéciale des musiciens professionnels et l'éducation publique. Kodaly a mis plus de 50 ans à définir ces principes, à recueillir la matière musicale et à élaborer les méthodes appropriées. Cependant ce n'est que depuis 25 ans, avec la naissance du régime scolaire de notre Etat démocratique populaire que ce système nommé système Kodaly est devenu la base de notre éducation musicale. Ce fut Kodaly lui-même qui anima et dirigea les travaux effectués pour faire « le choix et la systématisation de la matière » et pour son utilisation dans l'enseignement.

Etant donné que les chansons enseignées et les méthodes empruntées à l'étranger étaient incapables, dans les premières décennies de notre siècle, d'offrir aux élèves une profonde culture musicale ou de reconnaissances solides qui aient pu leur permettre de reconnaître et d'aimer la véritable musique, la nécessité d'un changement radical est rapidement devenue évidente.

Kodaly a affirmé: « Les peuples ne peuvent accéder à l'humanisme universel qu'à travers leurs particularités nationales... » C'étaient cette idée et cette ambition qui l'ont poussé au début du siècle, de même que Bartok, à aller retrouver et recueillir les chansons populaires « dorment encore sous la braise », chansons qui — outre leur valeur artistique — conservent fidèlement les idées, les aspirations et les traditions sociales et historiques de notre peuple, reflètent son passé et son présent.

Kodaly avait l'ambition de placer la chanson populaire hongroise comme point de départ de la pédagogie musicale, car, particulièrement par sa forme simple, les enfants même peuvent facilement la comprendre et la ressentir alors qu'elle est aussi portée et qu'elle transmet les plus grandes valeurs artistiques et culturelles de la nation. Un lien émotionnel s'établit entre son contenu et l'enfant qui la chante, un rapport personnel qui développe son humanisme, éveille son caractère, l'encourage et l'enthousiasme. L'expérience émotionnelle de la réalité sera ainsi plus profonde, plus riche que celle que nous saisissons seulement par no-

tre esprit, c'est pourquoi cette réalité aura une influence plus importante sur la personnalité.

Par cela, Kodaly ne voulait point éliminer de l'enseignement le folklore européen et la musique classique, il ne s'en prenait qu'aux « chansons scolaires » artificielles et sans valeur, si communes dans nos écoles pendant longtemps.

Les adaptations de chansons populaires de Kodaly, ses chœurs, ses œuvres pédagogiques basées sur la musique populaire (Bicinia Hungarica, Musique pentatonique, Méthodes de déchiffrement) avaient tous, pour but de rendre nos airs populaires à toute la nation, de revêtir cette musique la dignité qui lui permette d'être acceptée dans les salles de concert et pour que les enfants hongrois puissent posséder une langue maternelle « musicale ».

La matière étant recueillie, il ne restait plus qu'à trouver les méthodes spécifiques permettant de développer l'oreille musicale des enfants, leur aptitude à lire et à écrire les notes, leur capacité de comprendre et d'aimer les œuvres musicales.

Or, il n'était point facile de trouver et d'élaborer les méthodes et les procédés méthodologiques s'appuyant sur la musique populaire. Conscient de la grande variété des méthodes musicales existant en Europe, Kodaly, avec le concours de ses disciples, établit la méthode qui répond le mieux aux particularités de la matière musicale hongroise, méthode basée sur la solmisation relative, propre à faire connaître aux élèves non seulement la musique populaire hongroise mais celle des autres peuples de même que les grands chefs-d'œuvre de la musique universelle.

L'essentiel de la solmisation relative consiste à donner comme tonique pour chaque gamme majeure le « do » et pour chaque gamme mineure le « la ». Ainsi, il n'est plus difficile pour un élève de reconnaître et de chanter les intervalles une fois appris, même si l'armature de la mélodie est marquée de 5 dièses ou de 6 bémols. Cette méthode — à condition qu'elle soit appliquée par un bon professeur — permet, déjà au début des études, une intonation soignée et un très bon déchiffrement.

Bien que la matière et la méthode aient déjà été élaborées auparavant, la « réalisation » de ce système ne put avoir lieu qu'après la deuxième guerre mondiale. Jusque-là, les antagonismes sociaux empêchaient d'accepter la valeur de la musique populaire égale à toute autre création artistique et de reconnaître que la musique paysanne peut servir de base à la musique savante.

Après 1945, les changements sociaux fournirent un appui solide à la révolution musicale. Les idées et les projets de Kodaly devinrent réalité. De nouveaux livres scolaires ont paru dont certains, destinés aux petits écoliers ont été écrits par Kodaly lui-même. A cette époque, le grand musicien déploya une activité énorme, il voyagea à travers le pays, encouragea, critiqua et aida le travail, écrit de nouvelles œuvres pédagogiques à l'intention des écoles et des chœurs.

La documentation méthodologique s'enrichit, le niveau d'enseignement du chant s'éleva progressivement, la matière et la méthode homogènes prennent place dans le système de l'éducation publique, au service de l'objectif pédagogique et éducatif unitaire. Les professeurs enseignent partout avec la même matière et en employant les mêmes méthodes. Ces professeurs bénéficient de circonstances de plus en plus favorables et des possibilités d'études offertes par l'Etat.

On retrouve les mêmes facteurs de l'enseignement musical dans chaque type d'établissement scolaire: écoles primaires et secondaires, écoles normales, écoles de musique et Conservatoire. Les élèves partent de la même base et arrivent au niveau de culture musicale assuré par leurs études et leurs capacités.

A l'heure actuelle, on assiste à « l'épanouissement de la méthode de Kodaly ». L'éducation esthétique, et dans ce cadre d'éducation musicale reçoit la place, l'importance et le rôle qui lui reviennent dans la structure de l'enseignement. Les devoirs qui en découlent sont clai-

rement définis par les directives de la nouvelle réforme pédagogique. Matière et méthode doivent former une unité complète à la fois du point de vue pédagogique et musical. Or il y a une des bases les plus importantes de notre système pédagogique et de notre enseignement musical.

Le programme d'enseignement de la musique prescrit l'étude proportionnée de la chanson populaire hongroise, et de celle des autres peuples et des créations vocales et instrumentales des grands compositeurs hongrois et internationaux. Les principaux moyens de l'enseignement sont: le chant, le chœur et l'audition de musique. Dans le travail commun le rôle central revient au chant, à la musique vivante, aux « impressions musicales ». Ce sont encore les paroles de Kodaly qui nous donnent des indications à ce sujet: «...Que devons-nous faire? Enseigner à l'école le chant et la musique de telle façon que l'enfant les considère comme une source de joie et non pas de peine, joie qui l'accompagnera durant toute sa vie, suscitant en lui la soif de la musique. On ne peut pas saisir la musique par l'intellect, aussi ne doit-elle pas paraître devant l'enfant comme une notation algébrique, comme une écriture chiffrée, un langage qui lui est indifférent. Il faut que nous préparions pour l'enfant la voie d'une perception directe... Souvent, c'est une seule impression, un moment d'émotion qui ouvre la jeune âme à la musique. Suggérer cette impression, signifie: ne pas la laisser au hasard, c'est là, le devoir de l'école ».

Sur les plans « didactique et méthodologique, la réalisation de l'éducation musicale » s'inspire également du système Kodaly. Les connaissances musicales s'établissent en trois phases: l'observation empirique (la musique vivante), la réflexion abstraite (étude séparée des éléments musicaux) et la pratique (l'interprétation individuelle de ces éléments).

Voilà le processus de la formation: Les élèves « apprennent » oralement les chansons, ce qui les aide à reconnaître les rapports élémentaires de durée (rapports rythmiques), les rapports de hauteur (mélodiques), l'intensité et le timbre des sons. C'est ainsi que leur ouïe s'affine, les chansons exercent sur eux des effets intellectuels et émotionnels.

Leur capacité intuitive, leur technique respiratoire, leur parler et leur chant se développent constamment. Ensuite, la musique devient « indépendante » du texte des chansons, les connaissances musicales seront plus « conscientes »; par les exercices, les élèves « commencent à avoir la faculté » de reconnaître les airs, de les noter, de les reproduire d'après les signes (positions de main, lettres, notes).

Dans ce processus nous observons la présence simultanée de différentes formes d'activité et des objectifs divers: chanter, apprendre des airs — développer l'expressivité du chant; chœurs, polyphonie, audition de musique; l'établissement des connaissances musicales (éléments musicaux, les particularités de la musique populaire et classique) — développer le sens rythmique et mélodique; développement de la faculté de déchiffrer et de noter la musique; réalisation des objectifs de l'éducation esthétique.

Le programme des cours et la méthode elle-même qui porte son attention à la fois à la musique et à l'enfant, en se basant toujours sur ses capacités intellectuelles et émotionnelles et sur son activité, offrent aux professeurs des possibilités très larges. Il est de leur devoir d'en profiter et de rendre ainsi leurs cours plus efficaces et plus intéressants. Les services de réflexion et de relaxe doivent se suivre à une cadence bien élaborée.

Le chant, la musique exécutée doivent être la source de toute connaissance et impression musicales. Les enfants chantent beaucoup pendant les leçons de musique. Leur chant est accompagné de mouvements, d'instruments rythmiques ou de jeux. A force de modifier le timbre et l'intensité des sons, le chant s'enrichit, ce qui permet aux élèves d'observer les différents aspects de la musique exécutée.

De nombreux instruments de démonstration: cartes de rythme et de mélodie, puzzles de rythme, tableaux magnétiques, jeux de signes et de lettres contribuent à la meilleure compréhension des éléments musicaux, à leur reconnaissance, à la lecture et à l'écriture plus aisées des notes musicales. Tout en jouant, les élèves arrivent donc progressivement à un niveau où les notes vives leur suggèrent la musique vivante, ils s'en font une idée, peuvent même la reproduire.

Au fur et à mesure que les élèves travaillent indépendamment, les moyens méthodologiques et l'aide du professeur peuvent être éliminés et cèdent la place aux expériences individuelles fournies par la musique chantée et écoutée.

Tout une littérature pédagogique facilite le travail des professeurs et des élèves; ils ont à leur disposition des livres scolaires, des cahiers d'étude, des manuels et revues méthodologiques, des collections de disques, etc.

L'idée fondamentale du système Kodaly selon laquelle l'enseignement de tous les élèves doit être accompli à partir de la même matière et selon les mêmes méthodes, se trouve réalisée. L'éducation musicale obtient toujours de meilleurs résultats, son efficacité augmente constamment. C'est un phénomène qui est particulièrement valable pour les écoles dans lesquelles les leçons de musique et le chant ont lieu régulièrement « tous les jours ». (Ce sont les écoles primaires dites « de musique »).

Pour le type d'école, Kodaly a mis beaucoup de soins à définir les méthodes et le but à atteindre. Citons ses paroles: « La musique est un élément éternel de la culture humaine. Celui qui en est privé, a une instruction incomplète. Sans la musique l'homme reste imparfait. Il est donc évident que la musique doit être intégrée aux matières scolaires. Elle est vraiment indispensable. On a constaté que dans les écoles où l'on enseigne journellement la musique comme discipline obligatoire, les enfants apprennent les autres matières avec plus de facilités et plus de succès. Cela n'est pas dû à un miracle mystérieux. Les petites séances musicales, chaque jour animent l'esprit, rafraîchissent le cerveau à un tel point qu'il devient plus réceptif à tout autre chose. » (1966).

Effectivement, dans les écoles où l'on a introduit des séances musicales quotidiennes — 25 mille enfants font actuellement leurs études dans 131 écoles primaires de musique — on constate l'influence favorable de la musique sur l'aptitude des enfants à assimiler les autres matières. Les résultats des élèves sont nettement meilleurs ici, leurs capacités intellectuelles et émotionnelles sont plus développées chez les élèves des autres écoles.

L'enseignement musical dont bénéficient tous les élèves à l'âge de scolarité, donc entre 6 et 14 ans, est complété par l'enseignement de la musique instrumentale pratiquée dans les 110 écoles musicales de l'Etat. Dans ces établissements environ 50.000 jeunes ont la possibilité d'apprendre les différents instruments de musique et de pénétrer dans le monde de la musique artistique. Bien sûr, le système Kodaly se présente ici d'une autre façon que dans les écoles primaires.

En quoi consiste la nouveauté de l'enseignement actuel de la musique instrumentale par rapport aux anciennes méthodes?

1) Les études commencent par une année préparatoire au cours de laquelle les élèves apprennent les éléments fondamentaux du déchiffrement et de la notation; les différents exercices leur développent le sens du rythme et l'oreille musicale;

2) Le solfège est obligatoire dans toutes les classes (comme matière complémentaire aux études instrumentales qui commencent en deuxième année);

3) A partir de la 2ème ou la 3ème année, les élèves sont diffé-

renciés quant à la quantité des matières à apprendre et aux exigences d'épreuves selon qu'ils préparent une carrière de musicien professionnel ou qu'ils se contentent d'un niveau d'amateur;

4) Indépendamment de l'ambition des élèves, la musique collective joue un rôle prépondérant dans leur travail (musique de chambre ou d'orchestre);

5) Dans l'enseignement de la musique instrumentale il est également un principe fondamental de n'étudier que la musique artistique de valeur. Ainsi, les études instrumentales commencent, elles aussi, par l'enseignement des chansons populaires, puisque ce sont ces chansons qui, grâce aux connaissances acquises au cours de l'année préparatoire et à l'étude du solfège, permettent de réaliser les directives de Kodaly, celles qui exigent que l'enfant joue sur son instrument des airs dont il a déjà une idée « musicale ».

Pour mettre en pratique ces principes, nous avons publié au cours des deux dernières décennies, de nouveaux recueils d'exercices pour « chaque instrument » à l'intention de l'enseignement primaire dont même plusieurs variantes pour certains instruments (p. ex. piano, violon). Ces recueils ont aussi connu récemment un succès considérable à l'étranger. Les œuvres des jeunes compositeurs hongrois, les séries de musiques de chambre, les recueils de musique contemporaine enrichissent la matière utilisée dans les études.

Grâce à l'activité des écoles de musique, la vie musicale s'intensifie dans les villes qui les abritent. Les concerts dont l'organisation était autrefois le privilège de Budapest et des 5 grandes villes de Hongrie se multiplient dans les petites villes aussi et encore davantage dans les grandes villes.

Actuellement, « notre plus grande tâche » consiste à renforcer les résultats de l'enseignement musical à l'échelle nationale, à augmenter son efficacité surtout à la campagne et à en profiter non seulement pour réaliser les objectifs strictement professionnels mais aussi pour enrichir l'univers sentimental et intellectuel de l'individu.

Il est souhaitable que notre jeunesse sache profiter des connaissances et des capacités formées par l'école et des possibilités de l'instruction musicale qui lui sont offertes par la société. L'activité accrue de notre vie musicale, l'augmentation des besoins culturels et les résultats de notre enseignement musical nous offrent des signes encourageants pour l'avenir.

Il est possible de constater que notre Etat a beaucoup œuvré pour faire disparaître le « manque des besoins musicaux » tant critiqué par Kodaly en 1937. Au cours des 25 dernières années, en accordant les idées de Kodaly dans notre politique d'éducation, nous avons créé, dans notre enseignement scolaire et dans la vie culturelle, des conditions favorables à la formation d'une jeunesse ayant des connaissances musicales étendues.

Budapest, le 18 mai 1972.

QUELQUES AVIS PRATIQUES

- Utiliser le chèque postal de préférence au chèque bancaire. Ne pas oublier d'indiquer au verso la distribution précise des sommes versées.
- Joindre les timbres-poste nécessaires ou les enveloppes affranchies lorsque la lettre demande une réponse, ou si elle doit être transmise.
- Dans les articles pour le Journal, ne pas allonger inutilement le texte. Abréger le plus possible en écrivant notamment M., Mme, Mlle, 1er, 2ème, etc.
- Toute demande, toute proposition, toute réclamation, tout communiqué émanant d'une société musicale doit parvenir au secrétariat par l'intermédiaire de sa Fédération qui formulera à l'appui un avis motivé. Les réponses seront transmises par la voie inverse.

BATTERIES - FANFARES

Morceaux imposés pour les concours en 1974

FORMATION n° 1

CLAIRONS, CLAIRONS BASSES et BATTERIES

	AUTEURS	EDITEURS
3e DIVISION (toutes sections) Marche de l'Eclair	R. COITEUX	R. MARTIN
2e DIVISION (toutes sections) Seigon	A. TREMINE	R. MARTIN
1re DIVISION (toutes sections) La Bastidienne	Ph. LECARLEM	R. MARTIN
DIVISION SUPERIEURE (toutes sections) Fantaisie Moderne	A. TREMINE	MARGUERITAT
DIVISION D'EXCELLENCE (toutes sections) Keepsake	G. DEFRANCE	R. MARTIN
DIVISION D'HONNEUR Souvenir de ma Première Revue	J. PAGET	R. MARTIN

FORMATION n° 2

CLAIRONS, CLAIRONS BASSES, TROMPETTES, TROMPETTES BASSES, CORS et BATTERIES

	AUTEURS	EDITEURS
3e DIVISION (toutes sections) Les Jouvenceaux	R. GOUTE	PHILIPPO
2e DIVISION (toutes sections) Lorient	A. TREMINE	FRANCE-MUSIQUE
1re DIVISION (toutes sections) Le Salut du Caïd	M. LASALMONIE	FRANCE-MUSIQUE
DIVISION SUPERIEURE (toutes sections) La Garde du Roi	F. MENICHETTI	R. MARTIN
DIVISION D'EXCELLENCE (toutes sections) Chinolerie	J. DEVO	PHILIPPO
DIVISION D'HONNEUR Scherzo drolatic	L. DELBEC	R. MARTIN

FORMATION n° 3

CLAIRONS, CLAIRONS A PISTON, CLAIRONS BASSES et BATTERIE

	AUTEURS	EDITEURS
3e DIVISION (toutes sections) Le Tambour-Major	C. BUFFART	R. MARTIN
2e DIVISION (toutes sections) Concorde	B. DELLI	R. MARTIN
1re DIVISION (toutes sections) Sainte-Odile	G. DUPLANT	R. MARTIN
DIVISION SUPERIEURE Mars-el-Kebir	A. VILLETARD	R. MARTIN
DIVISION D'HONNEUR ET D'HONNEUR Le Roi Soleil	A. COURTADE	R. MARTIN

FANFARES DE TROMPETTES

	AUTEURS	EDITEURS
3e DIVISION (toutes sections) Saint-Valentin	P. BREARD	PHILIPPO
2e DIVISION (toutes sections) Vive Bordeaux	A. TREMINE	R. MARTIN
1re DIVISION (toutes sections) Marche du Colonel	R. PONSEN	MARGUERITAT
DIVISION SUPERIEURE Joyeuse Luronne	A. GOSSEZ	MARGUERITAT
DIVISION D'EXCELLENCE ET D'HONNEUR Festival Trompette	A. GOSSEZ	CHAMPEL

FANFARES DE TROMPES

	AUTEURS	EDITEURS
3e DIVISION (toutes sections) Souvenir de Jeux	SCHABAD	RENATO-DESLAURIER
2e DIVISION (toutes sections) Pour Toi Patrie	MERAT	R. MARTIN
1re DIVISION (toutes sections) Dans la Clarière	PARIGOT	R. MARTIN
DIVISION SUPERIEURE Echos Champêtres	VINEY	R. MARTIN
DIVISION D'EXCELLENCE ET D'HONNEUR Soir d'Eté	F. ANDRIEU	R. MARTIN

FANFARES DE MARCHÉ

Il est bien entendu que dans cette formation, seuls les tambours, clairons, trompettes et cors seront jugés et non l'harmonie ou la fanfare les accompagnant, les sociétés se présentant dans les groupes A et B fanfares de marche ne pourront concourir qu'en 3ème, 2ème et 1ère division.

Au-delà de la 1ère division, les Fanfares de marche qui désireraient accéder à la division supérieure devront obligatoirement concourir en BATTERIE-FANFARE formation n° 1 ou n° 2.

GROUPE A : TAMBOURS et CLAIRONS

accompagnés par une harmonie ou une fanfare

	AUTEURS	EDITEURS
3e DIVISION Jeune Fanfare	R. COITEUX	FRANCE-MUSIQUE
2e DIVISION Marching Thro-Georgia	G. MILLER	TOP EUROPA
1re DIVISION Rhin et Danube	F. JULIEN BRUN	GRAS

GROUPE B : TAMBOURS, CLAIRONS, TROMPETTES et CORS

accompagnés par une harmonie ou une fanfare

	AUTEURS	EDITEURS
3e DIVISION Baden-Baden	LOUP	R. MARTIN
2e DIVISION Kléber	R. CLERISSE	RENATO-DESLAURIER
1re DIVISION Tarbes	A. TREMINE et G. DESSAUT	TOP EUROPA

Pour les batteries-fanfares, l'épreuve de sonnerie est obligatoire, les sonneries réglementaires du « Guide pratique du Fanfariste » sont seules valables dans nos concours.

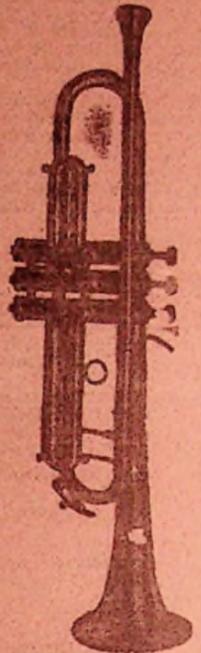
CHEFS DE MUSIQUE !

des prix

EXCEPTIONNELS avec GARANTIE

INSTRUMENTS DE QUALITE « ROYAL ARTIST »

	CUIVRE	ARGENTE
TROMPETTE, ut et si b	338	435
CORNET, si b	440	540
BUGLE, si b	495	625
ALTO, mi b	620	780
BARYTON, si b	765	945
BASSE, si b à 4 pistons	1145	1410
SOUBASSOPHONE, si b pavillon orientable et démontable	3560	4395
TROMBONE à coulisse	540	685
TROMBONE à pistons	765	925



LAQUES OR CLES CHROMEES

SAXO SOPRANO, si b	965
SAXO ALTO, mi b	995
SAXO TENOR, si b	1.175
SAXO BARYTON, mi b	2.550
CLARINETTE, si b, super ébène	530
GRANDE FLUTE argentée, plateaux pleins	595

Depuis 25 ans, 2.000 harmonies, sociétés

et écoles de musique nous font confiance POURQUOI PAS VOUS ?

GUILLARD - BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie — LYON — Tél. 28.44.22

ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS - NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITE INCOMPARABLE. CONDITIONS SPECIALES AUX CHEFS DE MUSIQUE

Palmarès du concours de Châteauneuf-sur-Charente

HARMONIES

1ère division - 1ère section :	LES AMIS de MELLE (Deux-Sèvres) - 27 points 1/2 - 1er prix à l'unanimité.
2ème division - 1ère section :	UNION MUSICALE de SAINT-MAIXENT (Deux-Sèvres) - 24 points 1/2 - 1er prix. UNION MUSICALE ASTERIENNE de SAINT-ASTIER (Dordogne) - 24 points - 1er prix.
3ème division - 2ème section :	HARMONIE SAINT-JOSEPH d'OLIVET (Loiret) - 28 points - 1er prix ascendant. Cette société devra concourir maintenant en 3ème division, 1ère section. UNION MUSICALE de MONCOUTANT (Deux-Sèvres) - 27 points - 1er prix à l'unanimité.

ORCHESTRE A PLECTRE

3ème division - 3ème section :	ESTUDIANTINA DUNOISE de CHATEAUDUN (Eure-et-Loir) - 28 points - 1er prix ascendant. Cette société devra concourir en 3ème division 2ème section.
--------------------------------	--

FANFARE DE MARCHÉ

1ère division - 1ère section :	LES AMIS REUNIS de MELLE (Deux-Sèvres) - 27 points 1/2 - 1er prix à l'unanimité.
--------------------------------	--

BATTERIES - FANFARES

Division supérieur B :	ETOILE BLEUE MONTPELLIERAINE de MONTPELLIER - 25 points - 1er prix à l'unanimité.
1ère division - 2ème section :	LA PAULLACAIS de PAULLAC (Gironde) - 23 points 1/2 - 1er prix.
3ème division - 2ème section :	LE REVEL BRETON de LA BRETONNIERE (Vendée) - 24 points - 1er prix ascendant. Cette société devra concourir en 3ème division, 1ère section.

BATTERIES SIMPLES

3ème division - 2ème section :	LES ECHOS DU PHARAON de BAINES (Charente) - 22 points - 1er prix
3ème division - 3ème section :	UNION MUSICALE de MONCOUTANT (Deux-Sèvres) - 29 points - 1er prix ascendant. Cette société devra concourir en 3ème division, 2ème section.

Le « Guide pratique du Fanfariste » est en vente aux Editions RENATO DESLAURIER, 25, rue Michel-le-Comte, 75 - PARIS (3e).

N.B. : En plus du morceau imposé et du morceau au choix, les batteries-fanfares auront à exécuter une sonnerie réglementaire qui sera tirée au sort parmi les sonneries suivantes : « le Garde-à-vous », « le Rappel de pied ferme », « au Champ », « au Drapeau », « aux Morts ».

Pour les sociétés classées en 3ème division, « aux Morts » ne sera pas demandé.

RECOMPENSES

Les prix sont accordés à la valeur réelle de l'exécution. Ils sont attribués suivant un nombre de points dont le maximum est établi de la façon suivante :

Sonnerie	0 à 5
Morceau imposé	0 à 10
Morceau au choix	0 à 15
TOTAL	0 à 30
Premier prix ascendant ..	28 points à 30
Premier prix à l'unanimité	25 points à 27 1/2
Premier prix	22 points à 24 1/2
Deuxième prix	15 points à 21 1/2

LES EDITIONS DE MUSIQUE

R. MARTIN : 9, rue Boccard, 71 - MACON (Saône-et-Loire).
FRANCE-MUSIQUE : 36, rue de Paris, 86 - PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales).
FORTER : 45, rue Cardinal-Mathieu, 54 - NANCY (Meurthe-et-Moselle).
GRAS : 36, rue Pape-Carpentier, 72 - LA FLECHE (Sarthe).

LEDUC : 175, rue Saint-Honoré, 75001 PARIS.

J.-M. CHAMPEL : Boîte Postale n° 2, 01 - NEUVILLE-SUR-AIN (Ain).

RENATO DESLAURIER : 25, rue Michel-Le-Comte, 75003 PARIS.

LES EDITIONS DE PARIS : 28, boulevard Poissonnière, 75009 PARIS.

MARGUERITAT : 24, rue René-Bou langer, 75010 PARIS.

PHILIPPO : 24, boulevard Poissonnière, 75009 PARIS.

A. DAUGE : 8, rue Winston-Churchill, 57 - METZ (Moselle).

ALPHA : 54, rue d'Hauteville, 75010 PARIS.

P. BREARD : 8, allée Jean-Bouin, 92 - CHATENAY-MALABRY.

TOP EUROPA : 53, route Léon-Lé champ, 13009 MARSEILLE.

Musiques militaires

Pour les demandes d'affectation

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
(à établir en 4 exemplaires)
— Un exemplaire à envoyer : Bureau de Recrutement de la Région (3 mois avant la date d'incorporation).
— Un exemplaire à envoyer : Centre de Sélection de la Région (2 mois avant la date d'incorporation).
— Un exemplaire à envoyer : Chef de Musique de la Garnison choisis (3 mois avant la date d'incorporation).
— Un exemplaire à envoyer : Confédération Musicale de France (3 mois avant la date d'incorporation).

Observations :
Le candidat choisira deux Musiques situées dans deux Régions Militaires différentes.
En effet, selon les décisions ministérielles, les centres de recrutement affectent les appelés selon les critères imposés par le Ministère des Armées.

Exemple : C'est ainsi qu'il se peut que le Centre de Recrutement de la 1ère R.M. affecte les appelés de cette région en 6ème R.M.

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Nom, prénoms :
Date et lieu de naissance :
Adresse :
Profession :
Situation de famille :
Situation militaire :
Contingent :
Affectation demandée :
Diplômes :
Note (sur 20) du Directeur de la Société :
Instrument joué :
Matière de recrutement :
Bureau de recrutement :
POUR LES ENGAGES DE 2 ANS ET 3 ANS, MUSIQUES MILITAIRES CONSULTEZ :
1ère Région :
Musique Principale des Troupes de Marine (3ème R.I.M.A.), Caserne Guyver, Rue - Marnaison 95000.
(8ème R.I.), Fort du Mont-Valérien Suresnes 92150.
Musique Régionale de la 1ère R.M. (5ème R.I.), Camp de Satory, Versailles 78100.
2ème Région :
Musique régionale de la 2ème R.M. (14ème R.I.), La Citadelle, 59990 Lille Armées.
3ème Région :
Musique Régionale de la 3ème R.M. (15ème R.I.), Quartier Mac-Mahon, 59998 Rennes Armées.
4ème Région :
Musique Régionale de la 4ème R.M. (16ème R.I.), Quartier Nansouty, 33998 Bordeaux Armées.
Musique Régionale de la 4ème R.M. (17ème R.I.), Caserne Caffarelli, 31068 Toulouse Cédex.
5ème Région :
Musique régionale de la 5ème R.M. (18ème R.I.), Caserne Blandan, Fort-Lamothe, 69993 Lyon Armées.
6ème Région :
Musique Régionale de la 6ème R.M. (19ème R.I.), Caserne Serret, 57160 Moulins-les-Metz.
Musique Régionale de la 6ème R.M. (20ème R.I.), Caserne Junot, 21032 Dijon Cédex.
Musique Régionale de la 6ème R.M. (21ème R.I.), Caserne Mutzig, 67190 Mutzig.
7ème Région :
Musique régionale de la 7ème R.M. (22ème R.I.), Quartier Renu, 33998 Bordeaux Armées.
POUR LES APPELES
A) ORDRE DE PREFERENCE (MUSIQUES REGIONALES)
1) Musique Régionale de la 2ème R.M. (13ème R.I.), La Citadelle, 59990 Lille Armées.
2) Musique Régionale de la 1ère R.M. (5ème R.I.), Fort du Mont-Valérien, 92150 Suresnes.
3) Musique Régionale de la 1ère R.M. (15ème R.I.), Caserne Baragat d'Hilles, 37000 Tours.
4) Musique Régionale de la 3ème R.M. (17ème R.I.), Caserne Junot, 21032 Dijon Cédex.
5) Musique Régionale de la 5ème R.M. (19ème R.I.), Caserne Blandan, Fort-Lamothe, 69993 Lyon Armées.
6) Musique Régionale de la 6ème R.M. (20ème R.I.), Caserne Serret, 57160 Moulins-les-Metz.
7) Musique Régionale de la 6ème R.M. (21ème R.I.), Caserne Mutzig, 67190 Mutzig.
8) Musique Régionale de la 4ème R.M. (16ème R.I.), Caserne Caffarelli, 31068 Toulouse Cédex.
9) Musique Régionale de la 1ère R.M. (5ème R.I.), Camp de Satory, 78000 Versailles.
10) Musique Régionale de la 4ème R.M. (17ème R.I.), Quartier Nansouty, 33998 Bordeaux Armées.
11) Musique Régionale de la 7ème R.M. (22ème R.I.), Quartier Renu, 33998 Bordeaux Armées.
12) Musique Régionale de la G.I.I. T.D.M., Camp Robert, 83008 Fréjus.
13) Musique de la F.A.T.A.C. et de la 1ère R.A., 21000 Dijon.

14) Musique de la 2ème R.A., 93440 Dugny-le-Bourget.
15) Musique de la 3ème R.A., 33998 Bordeaux Armées.
16) Musique de la 4ème R.A., 13998 Aix-en-Provence Armées.

B) MUSIQUES DE GARNISONS (sans ordre de préférence)
2ème Région :
Musique du 51ème Régiment d'Infanterie, Caserne Friant, 80000 Amiens.
Musique du 39ème Régiment d'Infanterie, 70000 Rothen.
3ème Région :
Musique de la 9ème Brigade (409ème BCS), Quartier Beaumanoir, 32102 Dinan.
4ème Région :
Musique du 1er R.C.P., Camp d'Irdon, 64023 Pau.
Musique du 1er R.P.I.M.A., La Citadelle, 64100 Bayonne.

5ème Région :
Fanfare du Génie B.C.A., 38000 Grenoble.
6ème Région :
Musique du 150ème R.I. Méca, Caserne Miribel, 55108 Verdun.
Musique du 35ème R.I. Méca, Caserne Friedrich, 90000 Belfort.
Musique du 1er R.I. Méca, 57400 Sarrebourg.
Musique du 15ème R.G.A., 54200 Toul.
F.F.A. :
Musique du 46ème B.I., Berlin, S.P. 69.158.
Musique du 129ème R.I., Côtistance, S.P. 69.051.
Musique du 42ème R.T., Baden-Oos, S.P. 69.193.
Musique du 110ème R.I., Donau-schingen, S.P. 69.475.
Musique du 8ème R.I.M., Landau, S.P. 69.185.

PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 3 F la ligne des 33 lettres signes ou intervalles + T.V.A. (20%)

(Nous ne transmettrons que les lettres avec enveloppe timbrée)

OFFRES D'EMPLOIS

■ La Ville de BELFORT recherche d'urgence un Directeur de la Lyre Municipale (emploi à temps partiel). Bonnes connaissances musicales et aptitude à la direction d'une harmonie exigées. Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie de BELFORT, Bureau du Personnel.

■ Usine petite ville Côte-d'Or, bords Saône, recherche pour son atelier mécanique : Contrôleur de fabrication, ajusteur monteur petit appareil, hydraulicien, Tourneur P1 ou P2, Fraisier P1 ou P2. Priorité donnée à musiciens. Poss. logt. Ecr. journal sous numéro 98.

■ Emplois divers et logements assurés à bons musiciens : clarinette, saxo basses. Ecr. M. AUBERTIN, 21 - AUXONNE.

■ Demande Chef de Musique pour diriger en Touraine (Vallée de la Loire) deux sociétés voisines et assurer les cours aux élèves. Possibilité leçons particulières. Ecr. au jour, sous le No 99 qui transmettra.

AVIS DE VACANCE DE POSTE

■ ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DE CLERMONT-FERRAND
— Un poste de professeur de hautbois, avec pour disciplines complémentaires Musique de Chambre et Solfège (total 18 h. de cours) est vacant à l'Ecole Nationale de Musique de CLERMONT-FERRAND. Il est accessible aux titulaires du certificat d'aptitude au professorat de hautbois ainsi qu'aux professeurs titulaires de cette discipline en activité dans une Ecole Nationale de Musique. Date d'entrée en fonctions : Au plus tard le 1er octobre 1974. Date de dépôt des candidatures : Dès la parution du présent avis. La correspondance sera adressée à M. le Maire de CLERMONT-FERRAND, service des Affaires Culturelles.

■ Harmonie de CHARLIEU (Loire) rech. : 1) Un tambour-major pour direction et cours de batterie ; 2) Un bassiste pouvant assurer des cours de cuivres. Logements et emplois municipaux (dont un de garde champêtre) assurés. Ecr. à M. Jean NAYME, Président de l'Harmonie, 1, bd Jacquard, 42190-CHARLIEU.

■ Harmonie « L'Aurore », ST-ANDRE-LES-VERGERS, banlieue Troyes en pleine expansion (+ 11.000 hab.), procure emplois divers et logements à musiciens tous pupitres. Fournir références et détail sur profession souhaitée à M. Robert LELARGE, Directeur, 1, 94, Cours Edmond-Michelet, 10120 - ST-ANDRE-LES-VERGERS.

■ Fanfare recherche Chef de Musique. Emploi et logement assurés. Ecr. M. Guy CONTAMINE, 73210-AIME, Tél. 24.

■ MAIRIE D'ABBEVILLE (Somme) rech. Chef de Musique susceptible de diriger batterie-fanfare et d'être professeur au Conservatoire Municipal de Musique, avec possibilité d'emploi à la ville. Adr. demande avec curriculum vitae à M. le Député-Maire d'ABBEVILLE (80101).

■ Commune région grenobloise : Recrute commis de mairie et gardien de police. Préférences à musiciens jouant trombone ou basse. Ecr. journal sous No 103.

MUSIQUE MILITAIRE
■ Musicien désirant faire son service militaire en Outre-Mer. Ecr. au chef de Musique du TFAI, en garnison à DJIBOUTI, S.P. 85019.

OCCASIONS

■ Recherche tous instruments de musique, M. René TUVIER, 3, rue Eugène-Jumin, PARIS - 75019, Tél. 206.09.61.

■ A.V. 40 tenues de musicien drap bleu marine, toutes tailles, dont 2/3 sont en très bon état pour les intéressés à ces tenues. S'adresser au Secrétaire : M. Michel DELAUNAY, rue de l'Eglise, MESSEI (61440), Tél. 65.25.56.

■ Cherche harpe 46 ou 47 cordes. Ecr. M. GORGIER, 8, place Jean-Moulin, 38000 - GRENOBLE.

■ Vends 30 tenues de majorettes. Ecr. au journal sous No 102.

■ Vends : saxo - alto argenté. Trombone 4 pistons cuivre petite perce B E Marche. Ecr. M. BAILLAYER, 7, rue Pasteur, 81600 - GALLIAC.

■ « LA RENAISSANTE » de HOUILLES achèterait clairons, tambours. Ecr. à M. GOSSET, 24, av. Mal-Joffre, HOUILLES - 78800. Tél. 968.24.05.

■ Conservatoire Municipal de ROMANS - 26100 achète d'un basson bon état. Pour offre : Tél. (76) 02.26.42 ou écrire au Directeur.

DEMANDES D'EMPLOIS

■ Pianiste étranger, prof. à PARIS, tournées Intern. France, Europe, USA, Amérique du Sud; donnerait cours en province un ou deux jours par semaine. Ecr. journal sous No 100.

■ Flûtiste Prix de Conservatoire actuellement professeur Ecole de Musique et employé municipal cherche place dans petite ville. Ecr. au journal sous No 101 qui transmettra.

■ 1er Prix de Conservatoire National (hautbois et solfège) cherche poste dans Ecole de Musique, Conservatoire ou établissements scolaires. Ecr. au jour, sous No 103.

DIVERS

■ Confiez vos travaux harmonisation, orchestration, à un spécialiste. Devs sur présentation manuscrit. F.-P. LOUP, Roquefort-les-Pins, Alpes-Maritimes. Timbre réponse.

■ Cours particuliers de solfège, piano, guitare. Progrès rapides. Club des Auteurs, 167, rue du Temple, PARIS-3ème. Tél. 887.30.19.

■ Pupitre de poche pour harmonie et fanfare, primé concours Lépine, Paris, Mle déposé, unique sur le marché européen, documents gratuits. Ets TAI-MIOT - 36 - Argenton (Indre).

■ Pour la Ste-Cécile, pour vos concerts en salle ou en plein air « LAMENTO » de F.P. LOUP. Aux Editions Robert MARTIN, MACON.

■ Anciens de la Musique du MATTERIEL (1er BMRG à VINCENNES), adhérez à votre AMICALE qui est fondée depuis le 1er janvier. Pour tous renseignements, écr. à M. Michel CONNASSON, Directeur de l'Ecole de Musique de DOUE-LA-FONTAINE (49700).

■ Pour Harmonies et Fanfares, trois morceaux brillants assez faciles : « ROYAN - LA ROCHELLE » pas redoublé avec tambours et clairons, morceau d'ensemble au Concours de Musique de MESLAY-DUMAINE, le 8 mai 1973 ; « POUR-QUOI PAS ? », Allégo de Concert ; « SALUT AU 117ème RI », pas redoublé avec tambours et clairons. Chaque morceau (orchestre complet avec conducteur Harmonies) : 17 F. Fanfares : 14 F. Parties séparées : 0,70. Envoi franco. Remise 10 % aux sociétés. A. BON-TEMPS, Auteur-Compositeur, 10, rue Pasteur, 53600 - EVRON.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque Fédération.

Membres du Conseil d'Administration de la Confédération Musicale de France :

Albert EHRMANN, Président honoraire.
Commandant Jules SEMLER-COLLERY, Président.
MM. ANNE Fernand, CIRAN Henri, DUFOUR Omer, ROLANDO Gabriel, Vice-Présidents.
M. THIRAULT Roger, Secrétaire Général.
M. AMELLER André, Trésorier.
M. RELIN André, Trésorier Adjoint.
MM. CANAVESIO Adrien, Colonel CHAROLLAIS Louis, DELTOUR André, FIEVET Paul, FROIDEFOND Jean, MOERLEN Alfred, VILLATTE François.

M. Arbaud qui, après s'être félicité de la bonne marche de la société, assure les dirigeants et les membres du Coq lavelanétien, de toute la sollicitude de la municipalité.

REMISE DE DIPLOMES

A l'issue de toutes ces allocations M. Bigou devait à nouveau prendre la parole pour remercier la direction et le personnel de l'Hôtel d'Espagnac pour la qualité du menu servi. « Mais devrais-je ajouter, c'est pour moi, un grand moment d'émotion que de remettre au nom de notre si dévoué président M. Bigou, qui n'a pu être des nôtres aujourd'hui et qui le regrette profondément, la médaille d'honneur de la Fédération à MM. Roudière et Bonheure, pour quarante ans de présence au Coq ».

Les bans d'honneur saluèrent les nouveaux décorés et la soirée se termina comme il est de coutume par des rires et chansons répétés en chœur par l'assistance.

CENTRE

Le président et le Comité de direction adressent à toutes les sociétés groupées au sein de la Fédération Musicale du Centre, leurs meilleurs vœux pour l'année nouvelle : prospérité pour les sociétés, santé, joie et bonheur pour chaque famille.

A. RELIN.

MIDI

Journée de fête, ce dernier dimanche de novembre pour le Coq lavelanétien qui célèbre la Sainte-Cécile. Journée de fête certes, mais également journée d'amitié pour les membres d'une des plus anciennes sociétés de la ville, qui se réunirent dès 13 heures pour le traditionnel banquet.

A la table d'honneur on remarquait M. Arbaud, représentant M. le maire de Lavelanet, Mme Escalch, présidente d'honneur ; M. P. Cathala, président de la Philharmonique ; l'adjudant-chef Vigier, commandant la brigade de gendarmerie ; les représentants des sapeurs-pompiers ; M. le doyen Pujol ; M. et Mme H. Bigou, président du Coq et M. et Mme L. Bonheure, son distingué chef, ainsi que diverses autres personnalités qui voudront bien nous excuser de ne pouvoir toutes citer.

A L'HEURE DES TOASTS

Le président Bigou prit le premier la parole pour remercier ses invités, et excuser quelques personnalités absentes parmi lesquelles M. E. Escalch, président d'honneur. En définissant la fête de la Sainte-Cécile, il évoqua les liens d'amitié existant entre tous les membres de la société, donna le bilan de ses activités au cours de la saison écoulée, prouvant s'il en était encore besoin, le renom du Coq lavelanétien. Il lança ensuite un appel aux jeunes pour qu'ils continuent sur la trace de leurs aînés et donnaient au passage un grand coup de champagne à MM. Bonheure et Roudière, chef et sous-chef qui donnent depuis quarante ans l'exemple du dévouement à une société des plus méritantes de la ville. Et il termina ainsi : « Mes bien chers amis la fête de ce jour est toute en votre honneur et elle est bien méritée. Je lève mon verre au Coq lavelanétien, mais aussi à la société philharmonique ».

M. Cathala au nom de la Philharmonique, exprima non sans humour ses vœux au Coq, en formulant le souhait que dans un proche avenir, les membres des deux sociétés fêtent conjointement leur patronne. Il assura ensuite de toute sa sympathie et de son amitié tous ses amis musiciens.

La conclusion fut apportée par

Moselle et Meurthe-et-Moselle

Médaille et diplôme pour 30 ans de service décernés par la Fédération Musicale de France à M. Mischbach Henri, Kœber Amandus, Koch Rodolphe, Koch Remy, Ludwig Raymond, Nastro Calisto, Ostertun Jean, Ludwig Alois, Beck Hans, Lauer Lucien, Gildner Jules, Gildner Alfred, Beck Henri, Gondel Alfred, Gerdard Gérard, Novak Jules, Basse Raymond, Fawcett Norbert, Krammer Frédéric.

Médaille de bronze et diplôme pour 20 ans de service décernés par la Confédération Musicale de France à : MM. Mischbach Henri, Kœber Amandus, Koch Rodolphe, Koch Remy, Eugène Bernard, Nastro Calisto, Ludwig Raymond, Ostertun Jean, Ludwig Alois, Beck Hans, Lauer Lucien, Gildner Jules, Gildner Alfred, Beck Henri, Gondel Alfred, Gerdard Gérard, Novak Jules, Basse Raymond.

Médaille d'argent et diplôme pour 30 ans de service décernés par la Confédération Musicale de France à : MM. Mischbach Henri, Koch Rodolphe, Koch Remy, Eugène Bernard.

Médaille d'or et diplôme pour 40 ans de service décernés par la Confédération Musicale de France à : MM. Mischbach Henri, Luxemburger Nicolas, Stecher Pierre.

Médaille et diplôme de vétérans (plus de 62 ans d'âge et en activité) décernés par la Confédération Musicale de France à : MM. Spiesles Mathias, Reif Jacques.

La remise des médailles a eu lieu à l'issue du banquet de Sainte-Cécile offert par la municipalité à l'Harmonie Municipale. C'est à M. le représentant du conseil municipal qu'il appartient de remettre les médailles fédérales, et à N. Bittel, vice-président de la Fédération de la Moselle et Meurthe-et-Moselle, de remettre celles de la C.M.F.

Toutes nos félicitations aux musiciens décorés.

Le traditionnel concert de gala révélait cette année un état tout particulier avec la participation de deux solistes de l'Orchestre National

N'oubliez pas d'assurer vos sociétés à la C.M.F.

Paul Beuscher

23 à 29, boulevard Beaumarchais
PARIS-4ème — Tél. 278.09.03

Propose aux meilleures conditions tous les instruments pour débutants ou professionnels

- A vent (bois cuivres).
- A percussion.
- Accessoires
- Tenues de musiciens.
- Equipements complets pour majorettes.
- Musique imprimée, méthodes, etc...

Catalogues et devis gratuits sur demande

Et... Si vous parlez Musique...

Dites toujours : Paul BEUSCHER !

de Paris. En effet, MM. Jean Douay et Pierre Pollin, avaient répondu à l'appel de M. Boitel et se produisaient respectivement dans les concerts de Rimsky-Korsakoff au trombone et de Haydn à la trompette. Accompagnés par l'orchestre d'Harmonie, rendu plus souple et plus léger pour la circonstance. Le programme se complétait très bien, avec l'ouverture de « La Force du Destin », et les « Scènes Alsaciennes » avec ses solistes, MM. Klum Raymond, sous-chef de l'Harmonie, Béatrice Dominique, professeur, et Béatrice Gérard, ex-saxo-ténor du quatuor de saxophones. La « Batterie-Fanfara », sous la direction de M. Ding, enlevait avec beaucoup de brio une valse intitulée « Evelyne ».

Plus de 700 personnes assistaient à ce gala donné le 19 mai en la salle des fêtes du Puits V, sous la présidence de M. le sous-préfet de Forbach, de M. Halif, président du conseil d'administration des HBL, de M. Lafond, président de la Fédération de Moselle et Meurthe-et-Moselle, de M. le maire, etc.

De succès en succès, l'Harmonie se retrouvait fin juin au grand festival international de musiques militaires, organisé par la ville de Lens. M. Boitel ne pouvait faire ce déplacement sans faire escale dans sa ville natale. La Bessée. Deux grands concerts au programme, qui déplacent des milliers de personnes, tant à La Bessée qu'à Lens où s'en suivait un grand cortège carnavalesque, après une inoubliable réception de la part de la municipalité et du Comité des fêtes de la ville de Lens.

Puis arrive le moment du programme spirituel, qui est donné dans la magnifique église Saint-Théodore de Petite-Rosselle le 16 novembre. Plus d'un millier de mélomanes sont présents, pour entendre le programme toujours bien choisi, et le concours de la chorale paroissiale que dirige M. Sator. On remarque parmi l'assistance MM. Lagabriele, directeur des HBL; Mousu, secrétaire général; Grison, chef du service des relations publiques; Mathieu, président de l'Harmonie; Quantin, ex-président et directeur retraité. La présentation du concert est confiée à M. le chanoine Nassoy, maître de chapelle de la cathédrale de Metz. Ce même programme est redonné en l'église de Hombourg, le 2 décembre, au bénéfice du « Noël de Joie ».

lé la bienvenue; il remercia l'assistance de ne pas désespérer, et soutint que bientôt, les efforts consentis soient récompensés par un nouveau musical.

M. Labbé, président, dit tout le plaisir qu'il avait de se trouver à Taillebourg, d'autant plus que c'est à la mairie que la séance sociale a été transférée. Il retrace le chemin parcouru par l'UD depuis novembre 1963, date de sa création.

M. Vauhourg, secrétaire, fit l'appel des sociétés (63 présents ou représentés sur 83) et exposa le compte rendu moral, qui fut adopté à l'unanimité.

M. Sauvanet, trésorier, donna le résultat financier qui, après vérification de MM. Thebaud et Turpin, commissaires aux comptes, fut accepté à l'unanimité avec félicitations. Ensuite il demanda, pour faciliter sa gestion financière, que l'exercice débute au 1er janvier pour se clore le 31 décembre. Après discussion, ce projet fut adopté et la date de l'AG fixée dans la 2ème quinzaine de mars.

De nombreuses questions diverses furent débattues: examens des jeunes élèves, Sainte Cécile par l'Harmonie départementale, calendrier des diverses manifestations pour 1974, etc. De nombreux congressistes prirent la parole, et une solution de synthèse fut trouvée pour chaque cas.

Le dépouillement du vote eût lieu les débats furent résumés par MM. Labbé, Bernard, Landret, Renaudeau. De ce fait, aucune modification ne fut apportée à la composition du bureau.

Un vin d'honneur offert par la municipalité précéda le repas qui, copieusement servi, calma les passions du matin.

Un concert offert par l'Harmonie départementale clôtura cette journée, toute au service de la musique. M. Boucard avait, entre autres, mis au programme: « La Marche de Tannhäuser » (R. Wagner), Le Menuet, La Farandole de l'« Ariéusienne » (Bizet), etc.

FESTIVALS PREVUS POUR 1974

5 mai, Meschers: M. Garnier, président directeur, 39, rue Nouvelle, 17120 Meschers.

18 mai, Saujon: M. G. Delage, trésorier, 15, rue des Fleurs, 17600 - Saujon.

23 mai, Sainte-Soulle: M. Jozicau, Maurice, président, Sainte-Soulle, 17220 La Jarrie.

25 et 26 mai, Jonzac: M. Couillaud James, Saint-Simon-de-Bordes, 17500 - Jonzac.

26 mai, Agréfeuille: M. Drapeau, chef de musique, 17280 - Agréfeuille-d'Aunis.

2 juin, Saint-Fort-sur-Gironde: M. Saire, président, St-Fort-sur-Gironde, 17240 - Saint-Genis-de-Saintonge.

2 et 3 juin: Courçon-d'Aunis: M. Renaudeau Yvon, chef de musique, 17170 Courçon-d'Aunis.

9 juin, Saint-Trojan: Mme Burlet, maire adjointe, présidente; 17370-Saint-Trojan-les-Bains.

9 juin, Matha: M. Barradeau Eugène, route de Cognac, 17160 - Matha.

16 juin, Chambon: M. Marchand, président société musicale, 17 - Chambon.

30 juin, Saint-Aigulin: M. Bull André, rue Victor-Hugo, 17360 - St-Aigulin.

30 juin, Challevette: M. Guérin, président, 17890 - Challevette.

7 juillet, Surgères: M. Thebaud Léonce, chef de musique, 17700 - Surgères.

7 juillet, La Tremblade: M. Lagarde, président, 17390 - La Tremblade.

28 juillet, Arvert: M. le chef de musique, 17530 - Arvert.

CONCOURS

23 juin, Saint-Pierre-d'Oléron: M. Labbé, président, 34, rue de la République, 17310 - St-Pierre-d'Oléron.

EXAMENS FEDERAUX POUR 1973-1974

11 mai, centre Surgères (Chambon, Surgères, Ardillères), 14 h.

18 mai, centre Saujon, 9 h.

18 mai, centre Royan (Royan, St-Palais, Bourcrafranc), 14 h.

25 mai, centre La Rochelle (Port-Neuf, CACR accordéons), 9 h.

25 mai, centre Lagard (Lagard, Pullyboreau, Sainte-Soulle, Esnandes, Verines), 14 h.

8 juin, centre Jonzac (EM Jonzac, BF Jonzac, Pons, Saint-Aigulin et le sud du département), 14 h.

15 juin, centre Ile de Ré (La Couarde, La Noue, Sainte-Marie), 14 h.

19 juin, centre Marans (Marans), 14 h.

22 juin, centre Courçon (Courçon, Saint-Jean-de-Liversay), 14 h.

28 juin, centre Saint-Jean-d'Angély (Saint-Jean-d'Angély, Brizambourg, Saint-Savinien, Taillebourg).

Les examens de Matha auront lieu à une date fixée avec le directeur de musique.

Si une de ces dates était changée, les sociétés en seraient avisées.

ANNEE 1973-1974

Les répétitions de l'Harmonie départementale auront lieu à Saint-Jean-d'Angély, salle de répétitions du Cercle, chapelle du lycée (à côté des tours).

Dates proposées: 27 octobre: programme pour Taillebourg (celui de l'année dernière) — 4 novembre (nouveau programme) — 2 décembre — 6 janvier — 3 février — 3 mars — 6 avril — 5 mai — 9 juin.

Le concert de Taillebourg avait lieu le 21 octobre.

Il a été envisagé une Sainte-Cécile.

Tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT

Adressez-vous à un SPECIALISTE

UNIFORMES COIFFURES CHEMISES

MAJORETTES

S. A. DENIAU-PIQUET 30, rue de Lisbonne PARIS-8^e
522-34-00

elle, le bureau devra dire s'il maintient son projet et s'assurer d'une ville désireuse d'avoir l'UD pour cette cérémonie.

Le concert à Fouras est toujours maintenu à la demande du comité, suite à notre concert de juillet.

Programme à l'étude:

- 1) Festival-Marche, G. Bcnolst.
- 2) Le Rocher fantôme, Popy.
- 3) La Surprise, Haydn.
- 4) Menuet des Follets, Berlioz.
- 5) Scènes bohémiennes, Bizet.
- 6) L'Ariéusienne (Adagietto et Minuetto), Bizet.
- 7) Les Dunes de l'Océan (valse), G. Bcnolst.

NOTA. — Faut de place, nous remettons au prochain bulletin le tableau portant composition du bureau et attributions de chaque membre.

L'AG statutaire s'est tenue à Niort, le dimanche 14 octobre. Après que le secrétaire ait fait l'appel des sociétés présentes et représentées, le président départemental, André Sauzède, a retracé l'activité de l'UD depuis son dernier congrès à Parthenay en 1972.

M. Sauzède indique que les examens de 1973 ont rassemblé 212 élèves dont 94 instrumentistes. Il dit que ce nombre est insuffisant et qu'il faut agir dans chacune des 42 sociétés musicales des Deux-Sèvres, afin que le nombre de candidats soit plus important. Il rappelle que tous les élèves doivent passer l'examen quel que soit le niveau de leurs connaissances. Il demande que soit fixé, comme date limite des examens, la première quinzaine du mois de juin pour lui permettre — étant seul examinateur — d'adresser les copies en temps utile à la Confédération. Puis il souligne l'important apport fait cette année à ces examens par l'Ecole municipale de Bressuire.

M. Englobert demande si les élèves des écoles municipales sont soumis aux mêmes examens et si ces écoles bénéficient des avantages financiers, M. Sauzède confirme le régime unique pour tous. M. Laléque déclare qu'il n'est pas d'accord. Les écoles municipales vivent sur un budget communal parfois important, ce qui permet la pluralité des enseignants et des heures normales pour l'enseignement de la musique et des instruments. Par contre, les sociétés ne reçoivent que de très faibles subventions communales, leur possibilité financière est très réduite. Elles ne peuvent donc pas toujours — que s'assurer le concours d'un seul professeur pour enseigner le solfège et tous les instruments pendant un nombre d'heures très insuffisant. Il est donc indispensable que la subvention du conseil général soit répartie également aux écoles municipales et aux cours des sociétés. D'un côté, les fonds reviennent à la source, de l'autre, les sociétés reçoivent les maigres...

Le président rappelle qu'il est important que les sociétés ayant l'intention d'organiser un festival ou un concours se fassent connaître afin de répartir les dates. Au sujet des festivals, il est bien convenu — ainsi qu'il en a été dit à Parthenay — que ceux-ci fonctionnent sans jury et sans prix. Cette année, notre ami Poussé a organisé à La Ferrière le festival dans ces conditions à la satisfaction de tous.

M. Sauzède informe l'assemblée que la Fanfare de Lezay organise pour le 9 juin 1974 un Concours national de musique. Afin d'appuyer toute l'aide de l'UD aux organisateurs, M. Thomas est chargé de choisir les morceaux imposés. M. Sauzède, pour sa part, désignera les membres des jurys, et M. Tarteault apportera l'aide de son expérience en matière administrative.

Avant de clore cette question, M. Bouvard, de Chef-Boutonne, demande que les morceaux imposés soient connus des sociétés au moins trois mois avant la date du concours. Le président Sauzède retient cette demande.

MM. Bouvard et Marion, de Melle, font connaître leur déception au sujet de la journée des jeunes — envisagée pour le 1er mai 1973 — et qui n'a pas eu lieu. M. Tarteault rappelle qu'il avait obtenu 500 F de jeunesse et Sports mais que le Conseil général n'avait pas donné suite à notre demande. Enfin le président Sauzède et le secrétaire Laléque soulignent que les sociétés n'ayant pas répondu, l'organisation de cette journée n'a pas pu être faite. Après plusieurs interventions de MM. Bouvard, Tarteault, Poussé, Marion, Morisset, etc., il est envisagé pour 1974, l'organisation d'une journée festival dans une ville ayant déjà un noyau de jeunes. Un appel sera lancé aux sociétés qui pourraient accepter de recevoir ce « Festival Juniors ».

M. Sauzède indique que le congrès en Vendée.

de la FSMO devrait se tenir en 1974 en Vendée. Or, la ville de L'Isle-sur-Vienne fête son centenaire en 1975. Pour cette raison, il est demandé aux Deux-Sèvres de recevoir le congrès FSMO en 1974.

Deux sociétés ont posé leur candidature à cet effet: La Ferrière et Melle.

Un vote à bulletin secret désigne Melle pour recevoir ce congrès.

Le trésorier-secrétaire Laléque donne lecture du bilan de l'UD. L'avoir en caisse est très satisfaisant. Sur la demande de M. Laléque, l'assemblée à l'unanimité décide qu'une partie des fonds seront déposés à la Caisse d'Epargne de Niort.

L'ordre du jour appelle l'élection du Comité de direction. Se sont présentés et ont obtenu: M. Billaud, 17 voix, élu; Drouot, 22 voix, élu; Godreau, 19 voix, élu; Gaury, 15 voix; Loléque, 23 voix, élu; Morisset, 22 voix, élu; Pousse, 20 voix, élu; Thomas, 23 voix, élu; Tarteault, 22 voix, élu; Talbot, 9 voix; Sauzède, 17 voix, élu.

Le bureau pour 1973-74 est le suivant: — Président, André Sauzède. — Vice-présidents, Raymond Thomas, Alexis Tarteault. — Secrétaire-Trésorier, Robert Laléque. — Secrétaire adjoint, Henri Godreau.

Le président remercie l'assemblée et demande à tous les membres présents d'intervenir auprès des élus et du Conseil général afin de solliciter une représentation des musiques populaires dans les Conseils généraux.

CONCOURS NATIONAL LEZAY

16 juin 1974: concours national. S'adresser à: M. Desormes, secrétaire de la Fanfare, 79120 Lezay.

RECHERCHONS

Occasion 3 saxos: alto et soprano. Violleau, Président Union Musicale, 79100 Mauzé-Thoursais.

VENDEE

Le Comité de l'Union départementale des Sociétés musicales et chorales de Vendée s'est réuni le 17 novembre 1973 au Conservatoire municipal de La Roche-sur-Yeu.

Etaient présents: MM. Bertrand, Chartier, Allard, Jamin, Lorjau, Berthomé, Richard et Ouvrand.

Excusés: MM. Ardouin, Ménard, Micaine.

Cette réunion avait pour but de préparer l'assemblée générale du 2 décembre prochain.

Dès le début des travaux, le président demande à M. Allard de faire, pour ses collègues, un rapide compte rendu des récents congrès de La Rochelle (FSMO) et Paris (CMP).

Le Comité fait ensuite un premier examen des questions ci-dessous qui seront traitées au cours de l'assemblée générale:

Conseil général. — M. Bertrand a sollicité une aide accrue qui permettrait d'étendre le réseau de moniteurs itinérants.

Moniteurs Itinérants. — M. Jamin, en sa qualité de président de la Lyre municipale de Sainte-Hermine, dit tout le bien qu'il pense des deux moniteurs qu'il a reçu et sa satisfaction des progrès qu'il a constatés chez ses musiciens; il est donc souhaitable que les sociétés modestes soient de plus en plus nombreuses à pouvoir en bénéficier.

Rassemblement des Jeunes. — M. Jamin, qui a permis l'organisation du 1er rassemblement de jeunes à Sainte-Hermine prend à nouveau la parole pour expliquer pourquoi il est convaincu de la nécessité de renouveler cette entreprise chaque année. Toutes les personnalités présentes à Sainte-Hermine le 20 mai dernier ont exprimé leur satisfaction à M. Jamin.

L'assemblée générale devra décider du lieu du prochain rassemblement.

Harmonie départementale. — Au cours du premier trimestre 1974, les répétitions auront lieu aux dates ci-dessous: 6 et 27 janvier, 17 février, 10 et 31 mars.

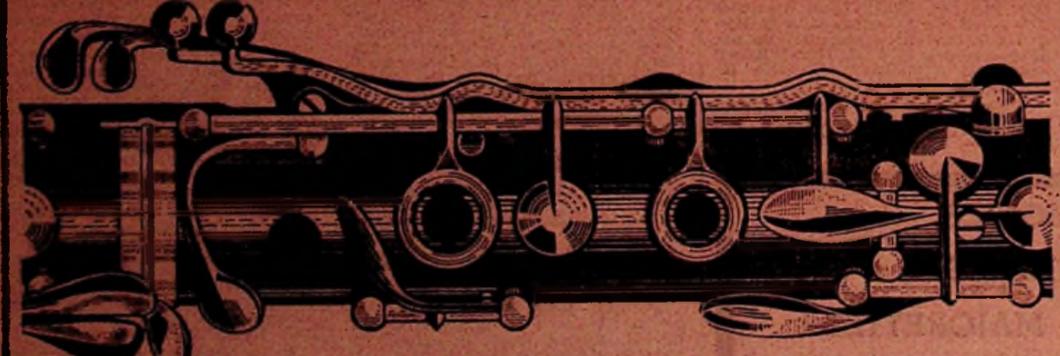
Il est demandé à chaque société d'inclure dans sa délégation à l'AG un ou plusieurs exécutants de l'Harmonie départementale de manière à pouvoir mettre à jour le règlement des frais de déplacement.

La date et le lieu des concerts de la saison seront fixés par l'assemblée générale. Toutes les sociétés de Vendée devront être représentées à l'Harmonie départementale.

M. Bertrand demande à chacun de réfléchir à deux nouveaux sujets de manière à pouvoir en discuter lors de l'assemblée générale: — Festival ou concours-festival annuel. — Camp de vacances musicales en Vendée.



BUFFET



GRAMPON

Saxophones
Clarinettes
Hautbois
Cors Anglais
Bassons
Flûtes

18-20 Passage du Grand-Cerf / Paris 2^e / Tél. : 231.88.78.

G. Pélis

VANDOREN MANUFACTURE

d'Anches et Becs pour Instruments de musique

56, rue Lepic, PARIS-18^e
Anches et becs pour artistes

Tél. : MONTmartre 39.87

Examens fédéraux. — Sous réserve de modification imposée par un afflux de nouveaux candidats, telle que l'organisation de nouveaux centres d'examen, deviendrait indispensable les examens fédéraux auront lieu aux dates ci-après :

Lyon : mercredi 10 avril 1974.
L'Aiguillon, La Tranche, Sainte-Hermine : mercredi 17 avril 1974.

Montaigu : mercredi 24 avril 1974.
Nahiers, Fontenay, Maille : mercredi 8 mai 1974.

VIENNE

UN WEEK-END DE STAGE AU CREPS DE BOIVRE

Les 27 et 28 octobre dernier, 140 musiciens issus de sociétés musicales locales avaient répondu à l'invitation de l'Union départementale des Sociétés musicales de la Vienne pour suivre un stage dans le magnifique complexe du CREPS de Boivre, près de Poitiers.

Cette réunion était plus spécialement réservée aux jeunes qui répondirent d'ailleurs en masse et avec enthousiasme aux organisateurs.

Un important travail de détail devait permettre la mise au point d'un programme d'ensemble qui comprenait l'exécution des œuvres suivantes : Marche militaire de Schubert, Fantaisie sur Carmen de Bizet, Moonlight-Sérénade, Loxi Boogie de Lax Abel, Dans les Steppes de l'Asie Centrale de Borodine, La Marche mondiale des villes jumelles de Henri Wagner.

Les répétitions ont été conduites successivement par MM. De Cock, de Civray, Delage, de Mirebeau, Debecque, de Châtelleraut, Wagner, de Chauvignat, et Sabourin, de Buxerolles.

Plusieurs chefs de musique et des dirigeants de plusieurs sociétés locales étaient présents. Au-delà de la pratique instrumentale, ces journées ont permis d'établir un contact enrichissant entre les jeunes qui seront la base de nos sociétés de musique et des chefs chevronnés attentifs aux inclinaisons de cette jeunesse méritante. On a pu également sentir la solidarité des liens unissant tous les musiciens dans une grande harmonie.

Il faut dire que ces deux journées ont procuré des satisfactions à tous et notamment aux dirigeants de l'Union départementale : MM. Hélène et Videau, présidents adjoints ; M. Braguier, trésorier, et tous les membres de l'Union départementale.

Avant que ne commence les exercices de répétition, M. Sabourin, secrétaire de l'Union départementale, donnait connaissance d'une lettre que M. Dhumeau, président de l'Union départementale et de la Fé-

dération adressait aux stagiaires pour exprimer ses regrets de ne pouvoir les accompagner, retenu qu'il était par les travaux du Congrès de la Confédération Musicale de France.

ANNONCE DE FESTIVAL SAINT-JULIEN-L'ARS

9 juin 1974 : Festival cinquante-naire société. S'adresser à M. Vercaud, président, Saint-Julien.

NORMANDIE

Deville-les-Rouen.

Le mercredi 30 mai 1973 au Centre culturel Voltaire, l'Orchestre Symphonique de Deville donnait une très belle soirée musicale pour clôturer sa saison d'activité.

Cette soirée était placée sous la Présidence de M. Cozette, maire de Deville, entouré de plusieurs conseillers municipaux et diverses personnalités de la région.

Après que M. René Bizet, président, eut présenté la soirée, excusés les absents et adressés les remerciements d'usage, le programme débute par la brillante marche triomphale extraite de « Tannhäuser » de R. Wagner.

Les auditeurs eurent ensuite le plaisir d'entendre pour la 1ère fois un concerto pour Cor et Orchestre, avec l'élegant 3ème Concerto de Mozart qui avait pour soliste Lucien Faucon, 1er prix du Conservatoire de Rouen. Cet excellent musicien sut mettre en valeur toute la richesse de sonorités de ce bel instrument par une interprétation chaude et nuancée. Soliste et Orchestre ont bien servi le « Divin » Mozart et les chaleureux applaudissements de la nombreuse assistance furent très mérités.

La 1ère partie se terminait par une célèbre ouverture de Rossini « La Pie Voleuse » qui fut menée avec brio par l'Orchestre sous l'expertise direction de M. Métyer.

Un intermède de très haute qualité fut assuré par l'Ecole Municipale de Musique qui dirige, avec haute compétence, Ado Vasseur. Ce fut d'abord « La Chorale » dirigée avec précision par Mme Mottier qui chanta l'auditoire successivement avec : « Dans la Forêt » de Mendelssohn — « Darrler' chez nous » chanson populaire — « Ma Liberté de Moustaki — « Quand il est mort le poète » de G. Bécud, « En avant parcourons le monde » (Folklore allemand) ; « Méditerranée » de V. Scotto, et « Le Monde Entier » sur le concerto de Varsovie de B. Adinell. On put apprécier la fraîcheur des jeunes voix bien nuancées et la présentation impeccable avec des jeux de lumière judicieusement réglés. A mentionner également, le piano d'accompagnement très bien tenu par M. Claude Lecoutré.

Entre les deux parties de la chorale, séparées par l'Entr'acte, la classe de flûte de l'Ecole de Musique présenta un ensemble de 8 flûtes dont le soliste était le professeur, Mme Le coutre, qui interprétèrent avec grâce un délicieux « Menuet » et « Variations » de J. Wanhal.

La seconde partie d'orchestre débute par la trépidante ouverture de « Si j'étais Roi » de A. Adam qui fut menée allègrement par le jeune sous-chef Rémy Métyer.

La 1ère suite sur « Pour Gynt » de Grieg fut ensuite donnée et l'on entendit successivement : Au matin — La mort d'Aase (très délicatement nuancée), — Danse d'Anitra et Dans le Hall du Roi de la Montagne qui se termine sur un rythme endiable. La soirée prit fin avec les « Danses Hongroises » Nos 5 et 6 de Brahms qui déclenchèrent de chaleureux applaudissements les plus mérités.

Le programme était présenté par Elisabeth Bucquet du Théâtre de la Vallée sur des textes de présentation de H. Brunot, secrétaire de l'OSD.

VAR

PHILHARMONIQUE DE BANDOL

C'est sous le signe d'un anniversaire qui datera dans son histoire que la Philharmonique de Bandol a fêté la Sainte-Cécile le dimanche 28 octobre 1973.

Au cours d'un entr'acte pendant le concert donné dans la salle de l'Étoile Bandolaise, Monsieur François Fabre maire de Bandol remit au chef de musique Jean Gudet, la médaille d'or et le diplôme décernés aux Directeurs comptant 25 ans de direction, ainsi qu'une coupe offerte par l'Office de la jeunesse sports et loisirs. M. le maire a tenu aussi à faire connaître un peu mieux celui qui depuis si longtemps dirige la Philharmonique et enseigne le solfège.

« Né le 23 septembre 1911 à St-Rambert en Bugy (Ain) où il débute dans la musique à 18 ans Jean Gudet fait son service à Lyon dans la musique du 99ème RIA, de 1931 à 1932. Il contracte ensuite un engagement à la musique des Equipages de la Flotte à Toulon.

En 1942, du fait du Sabordage de l'Escadre et de la dissolution de la musique, il fait partie d'un maquis dans l'Ain. Ayant réintégré son unité, il prend sa retraite comme premier Maître en 1961.

C'est ainsi que fixé dans notre région il fait la connaissance de celle qui devait devenir Mme Gudet et s'installe dans notre localité en 1937.

Il fait partie de la Philharmonique sous la direction de M. Bonifay, puis de M. Albert Imbert, actuel chef adjoint de la Musique de l'Air auquel il succède en 1948 le jour de la Ste-Cécile.

Depuis cette date, Jean Gudet dirige la formation en assurant aussi les cours de solfège.

Son désintéressement n'a d'égal que son dévouement à la vie culturelle de la Cité où il a formé au moins 150 élèves et si les nécessités de la vie ont contraint leur nombre d'être aux 10 quitter Bandol nous avons le plaisir de compter parmi ceux qui nous restent, ses deux fils Claude et Christian.

L'activité de Jean Gudet lui a valu de multiples récompenses de la Fédération du Var de la Confédération Musicale de France ainsi que de l'Académie Nationale Artistique qui le compte parmi ses officiers, mais sa meilleure récompense est peut-être la satisfaction du devoir accompli par l'enseignement prodigué à tous ces jeunes qui connaissent désormais les joies de la musique.

Le président Maurice Faure prononçait ensuite une allocution suivie de la remise des diplômes aux Elèves de l'Ecole de la Philharmonique par M. André Guiron, secrétaire général de la Fédération du Var représentant le président Berthe empêché.

Enfin M. le maire remettait les récompenses décernées par la Confédération musicale de France à MM. Gos Paul et Venel Léon, médaille d'or — 50 ans de musique, à M. Folco Louis, médaille d'argent — 40 ans de musique ; et à M. Marzo Henri, secrétaire, la médaille d'officier de l'Éducation Artistique.

Puis le concert se poursuivit par la 2ème suite de l'arlésienne qui clôturait cette matinée mémorable.

Les Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée 71009 Charnay-lès-Mâcon

fournissent tous les morceaux imposés dans
les examens de la C.M.F.

VAUCLUSE

SARRIANS

Fête de Sainte-Cécile

Respectant la tradition, l'Union Musicale de Sarrians a fêté la Sainte-Cécile le dimanche 25 novembre.

La fête a commencé comme il se doit : à 11 h. 15, dans le cadre de la Maison des Jeunes, nous avons pu apprécier le programme suivant sous la direction de M. Raymond Bianchini, chef de l'Harmonie de l'Union Musicale.

El Gato Montés, un célèbre paso-doble.

Dans les bois, une fantaisie.

Un duo de saxo-alto interprété par la jeune élève de l'école de musique Bernard Granget et son professeur Magny.

La danseuse aux étoiles.

Intermède chez Edith Piaf, pot-pourri sur les chansons célèbres de la vedette.

Dans les rues d'Antibes, de Sidney Béchot.

A la fin du concert, le président de l'Union Musicale Jean-Pierre Mérindol, devait remettre des diplômes d'encouragement aux élèves de l'école de musique qui compte actuellement environ cinquante élèves et qu'anime le talentueux et cher professeur M. Magny.

Tous les participants assistèrent ensuite à un apéritif, puis au banquet qui avait lieu au grand restaurant de la place.

Nos musiciens et leurs invités se retrouvaient dans cette magnifique salle. A la table d'honneur, on pouvait remarquer M. Rémy Marseille, premier adjoint au maire ; M. Grégoire Métaixian, secrétaire fédéral, représentant M. Trinquier, président de la Fédération ; M. Mérindol, président de l'Union Musicale ; M. Bianchini, le chef de musique ; M. Guy Marseille, président du comité des fêtes de Sarrians ; M. Imbert, directeur du Réveil Sorguiais, et de nombreux représentants des sociétés musicales du département.

Au dessert après avoir salué ses invités, le président Mérindol remerciait la municipalité pour le soutien moral et financier qu'elle apporte à la musique à Sarrians, le chef de musique, les musiciens pour tant de dévouement au service de la cause musicale.

Le secrétaire Métaixian félicitait le président de l'Union Musicale pour la grande vitalité de la société et pour la parfaite organisation de cette fête.

M. Bianchini à son tour remerciait les musiciens pour le travail fourni pour la mise au point du programme exécuté ce jour avec maîtrise et goût et demandait à tous d'amplifier leur volonté pour assister régulièrement aux répétitions tout au cours de l'année.

Les chanteurs, les conteurs de valent ensuite se succéder sans discontinuer et c'est dans cette chaude ambiance que devait se terminer cette sympathique fête de la musique, aux sons de la « Coupo San-to » interprété par tous les invités. Chacun renouvelant son désir de revoir l'an prochain une Sainte-Cécile aussi belle et aussi réussie.

ORANGE

Fête de Sainte-Cécile

Chaque année la Sainte-Cécile donne aux pensionnaires de l'Hospice des Petites Sœurs des Pauvres d'Orange le plaisir de retrouver l'Harmonie Orangeoise toujours en progrès et pleine de vitalité lors du concert en leur maison.

Dimanche 2 décembre, l'Harmonie avait pris place dans le grand salon de l'hospice en présence de M. Bérand, député, maire d'Orange ; de Mme la directrice de l'Hospice ; de M. l'aumônier et de tous les pensionnaires.

Le programme d'un goût très sûr comptait 5 morceaux sous la direction du talentueux M. Landaz, chef de l'Harmonie :

— Sérénade Espagnole, un boléro de genre.

— Violottes Impériales, fantaisie sur l'opéra de V. Scotto.

— En tournée avec les Compagnons de la Chanson, un pot-pourri sur les célèbres succès du groupe.

— A travers nos Provinces, fantaisie folklorique sur des airs de nos diverses provinces françaises.

— Granada, le célèbre paso-doble. L'exécution de ce programme fut en tout point excellente, nous ne saurions trop féliciter M. Landaz pour sa direction et la parfaite interprétation de ces airs célèbres, ainsi que les solistes MM. Bianchini saxo-alto, Moreau trompette, et tous les musiciens.

Après l'apéritif offert par la direction de l'Hospice, tous les musiciens se dirigeaient vers le restaurant « Lou Coudoulet » pour le traditionnel banquet.

Entourant le président de l'Harmonie M. Bargaues, on notait la présence de M. Balufin, adjoint au maire et délégué aux Beaux-Arts ; M. Giorgi, conseiller général ; M. Métaixian, secrétaire fédéral représentant M. Trinquier, président de la Fédération ; M. Georges André, délégué régional de l'Amicale des Anciens de la Musique nationale des

CJF de Châteauguon ; M. Bousquet, président du Réveil Orangeois ; M. Jean-Pierre Mérindol, président de l'Union Musicale de Sarrians.

A l'issue d'un excellent déjeuner, le président Bargaues rappela le succès obtenu en Allemagne lors du jumelage Orange - Rastadt et se renouvelait ses remerciements à M. le maire pour le bon soutien financier. M. Balufin à son tour prenait la parole pour remercier toute l'assistance et féliciter cette brillante Harmonie pour sa grande vitalité.

M. Giorgi aussi, devait exprimer tout son plaisir de se retrouver parmi des amis, des musiciens. Il appartenait à M. Métaixian de clore la série des discours, il exalta tout d'abord M. Trinquier, remerciait M. Landaz pour la direction de l'Harmonie et aussi de l'école de musique, pour son travail au service de la musique et invitait les élèves de l'école de musique à s'inscrire dans l'Harmonie.

Très bonne journée de l'Harmonie d'Orange et ses amis, égayée par des chants du terroir, des histoires dans cette chaude ambiance de franche et cordiale amitié.

C'est ainsi que se terminait cette sympathique fête de la musique à Orange.

Une première manifestation avait pour cadre la cartine scolaire où se trouvaient les musiciens et les diverses personnalités accueillies avec gentillesse par le président René Reboul.

Après l'allocution du président Reboul, remerciait tout le monde et en particulier la municipalité de son aide, sans oublier ses maîtres, Battini et les spectateurs pour leur dévouement aux sorties.

Puis ce fut la remise des médailles et diplômes. Après les courtes allocutions de MM. Battini, maire, et le président fédéral, Jean-Pierre Mérindol, président du comité des fêtes de Sarrians ; M. Imbert, directeur du Réveil Sorguiais, et de nombreux représentants des sociétés musicales du département.

Au dessert après avoir salué ses invités, le président Mérindol remerciait la municipalité pour le soutien moral et financier qu'elle apporte à la musique à Sarrians, le chef de musique, les musiciens pour tant de dévouement au service de la cause musicale.

Le secrétaire Métaixian félicitait le président de l'Union Musicale pour la grande vitalité de la société et pour la parfaite organisation de cette fête.

M. Bianchini à son tour remerciait les musiciens pour le travail fourni pour la mise au point du programme exécuté ce jour avec maîtrise et goût et demandait à tous d'amplifier leur volonté pour assister régulièrement aux répétitions tout au cours de l'année.

Les chanteurs, les conteurs de valent ensuite se succéder sans discontinuer et c'est dans cette chaude ambiance que devait se terminer cette sympathique fête de la musique, aux sons de la « Coupo San-to » interprété par tous les invités. Chacun renouvelant son désir de revoir l'an prochain une Sainte-Cécile aussi belle et aussi réussie.

En conclusion, une bien agréable journée pour tous, un grand merci au sympathique et dévoué président René Reboul.

En conclusion, une bien agréable journée pour tous, un grand merci au sympathique et dévoué président René Reboul.

En conclusion, une bien agréable journée pour tous, un grand merci au sympathique et dévoué président René Reboul.

En conclusion, une bien agréable journée pour tous, un grand merci au sympathique et dévoué président René Reboul.

En conclusion, une bien agréable journée pour tous, un grand merci au sympathique et dévoué président René Reboul.

En conclusion, une bien agréable journée pour tous, un grand merci au sympathique et dévoué président René Reboul.

En conclusion, une bien agréable journée pour tous, un grand merci au sympathique et dévoué président René Reboul.

En conclusion, une bien agréable journée pour tous, un grand merci au sympathique et dévoué président René Reboul.

En conclusion, une bien agréable journée pour tous, un grand merci au sympathique et dévoué président René Reboul.

TOUT CE QUI CONCERNE LES HARMONIES,

FANFARES, BATTERIES-FANFARES

ET GROUPEMENTS DE MAJORETTES

Musique, Ouvrages d'enseignement, Instruments,

Habillement, Equipement, etc...

N'achetez rien sans avoir consulté nos catalogues

Et n'oubliez pas que

DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE

LES INSTRUMENTS DE TOUTES MARQUES SE TROUVENT AUX

Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée - 71009 - Charnay-lès-Mâcon (Saône-et-Loire)

Téléphone relié à Mâcon (85) 38.11.58 (3 lignes groupées)

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES

Imprimerie de la Vigle de Dieppe
Le gérant : J. SEMLER-COLLÉRY